

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
2015

APiJ Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

ÉDITO



YVES COLCOMBET
*Président du conseil
d'administration de
l'Agence*

Le conseil d'administration de l'APIJ est, par fonction, attentif au principe de satisfaction des juridictions et administrations réceptionnaires des bâtiments dont la réalisation a été confiée à l'établissement public et de réponse aux attentes de l'administration de tutelle. Le cadre de ces objectifs organisés et hiérarchisés est constitué par le contrat de performance triennal 2014-2016. La livraison des onze bâtiments menée à bonne fin en 2015 marque ainsi l'aboutissement de très nombreuses démarches de progrès conduites en application de ce contrat de performance et qui se poursuivent en 2016. L'accompagnement dans la prise en main des bâtiments livrés est une illustration de ce souci de répondre le plus complètement possible et de manière durable aux besoins des utilisateurs.

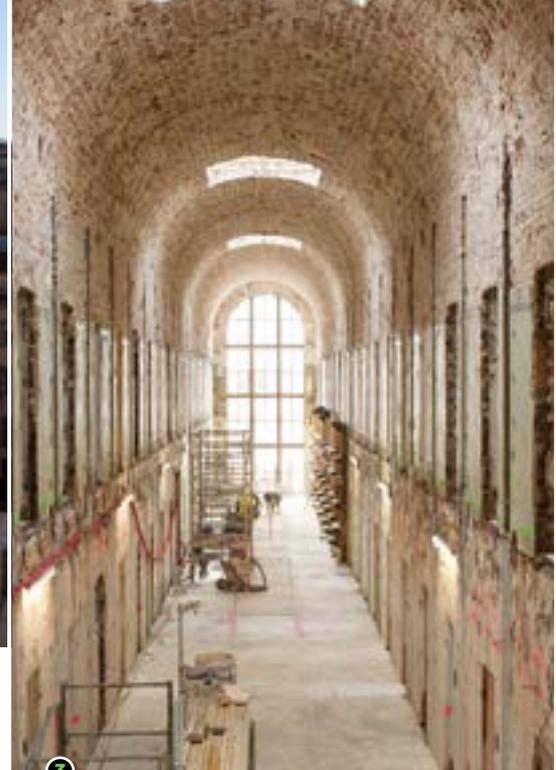
Répondant à des sollicitations qu'elle est la plus à même de satisfaire, l'APIJ étend ainsi ses prestations au-delà de sa mission traditionnelle de maître d'ouvrage, même si celle-ci reste son cœur de métier. Elle continue à anticiper l'élévation du niveau d'exigence des utilisateurs en élargissant son offre de service et ses savoir-faire dans des secteurs connexes mais cruciaux. Le conseil en exploitation-maintenance, l'aide à la transition énergétique, l'accompagnement renforcé des utilisateurs constituent des champs d'action désormais essentiels. L'APIJ les a déjà intégrés dans son champ de compétence et elle entend les renforcer.

Le conseil d'administration est régulièrement informé de cette évolution de l'agence et la soutient. Le présent rapport d'activité en rend compte et témoigne de l'engagement de la direction, des cadres et des membres du personnel de l'APIJ à satisfaire et à anticiper la demande des administrations bénéficiaires. En tant que président de cette instance, je tiens à féliciter ces équipes qui relèvent en continu le défi de l'adaptation de leurs compétences aux exigences croissantes du service public.



MARIE-LUCE BOUSSETON
*Directrice générale
de l'Agence*

L'année 2015 est l'année des livraisons pour l'APIJ: dans le domaine judiciaire, les palais de justice de Marseille-Monthyon, de Caen, de Foix, la cour d'appel de Fort-de-France ont été mis en service alors que dans le domaine pénitentiaire, les établissements de Valence, Beauvais, Riom, Majicavo, le SPIP de la Réunion, la dernière tripale de Fleury-Mérogis et ses bâtiments centraux ont été livrés. Avec ces 11 opérations achevées, l'année 2015 est une année record et concrétise ainsi la volonté de la Chancellerie de renouveler son parc immobilier dans un contexte budgétaire tendu. Mais un tel chiffre n'aurait pas de sens s'il ne reflétait pas aussi, au-delà du volume et de la grande complexité des opérations, les méthodes et l'organisation mises en place par l'APIJ pour respecter les délais et les enveloppes budgétaires allouées. En effet, les contraintes propres à chaque opération, leur nature extrêmement diverse (site occupé, réhabilitation à forts enjeux patrimoniaux, construction neuve), et leurs modes de dévolution variés (conception-réalisation, loi MOP, PPP) ont conduit l'agence à développer des process à la fois précis et adaptés à chaque projet. Enfin, les derniers mois d'un chantier et la préparation de la mise en service sont pour toute opération, des moments d'intense mobilisation des équipes de l'Agence, pour faire face aux aléas inhérents à toute fin d'opération et à la coordination des multiples acteurs qui interviennent dans cette phase finale: réactivité, pragmatisme et qualité de service aux utilisateurs doivent être au rendez-vous face aux obligations de résultats qui nous sont données. Les enseignements tirés de ces chantiers complexes éclairent les mises en service de 2016, et au-delà, constituent une somme de connaissances opérationnelles qui sera mise à profit pour les projets à venir comme ceux du centre pénitentiaire de Lutterbach dont la consultation a été lancée et de l'île de la Cité dont l'Agence a reçu la commande officielle en 2015.



RÉTROSPECTIVE 2015

04

JANVIER

- Séminaire APIJ-SG-DSJ-DAP sur la transition énergétique: retour d'expériences et perspectives.
- Démarrage des travaux du centre pénitentiaire de Draguignan.

FÉVRIER

- Mise en service du palais de justice de Haguenau.

MARS

- Livraison du palais de justice de Marseille-Monthyon. ❶
- Livraison des bâtiments centraux de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.
- Notification du marché de travaux du palais de justice de Pointe-à-Pitre.

AVRIL

- Livraison de la cour d'appel de Fort-de-France.
- Livraison du SPIP de La Réunion (service pénitentiaire d'insertion et de probation). ❷
- Conseil d'administration.
- Commande d'études préalables concernant les centres pénitentiaires de Bordeaux-Gradignan, de Caen, de Lille-Loos, de Faa'a, de Saint-Étienne, de Guadeloupe et du 2^{ème} centre pénitentiaire de Martinique.
- Mise en service du nouveau greffe et du nouvel écrou de Ducos.

MAI

- Démarrage des travaux de la maison d'arrêt de Paris-La Santé. ❸
- Mise en service du palais de justice de Marseille-Monthyon.
- Notification du marché de travaux pour le palais de justice de Saint-Malo.



❷



4

JUIN

- Livraison du centre pénitentiaire de Beauvais.
- Livraison du centre pénitentiaire de Valence.
- Livraison de la tripale D4 de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.
- Mise en service des bâtiments centraux de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. 4
- Mise en service du SPIP de La Réunion.
- Conseil d'administration.
- Séminaire des cadres portant sur le « Coût des opérations et pistes d'économies ».
- Lancement de l'appel à candidatures pour les travaux du palais de justice de Douai.
- Mise en service des nouveaux parloirs de Ducos.

JUILLET - AOÛT

- Inauguration de la cour d'appel de Fort-de-France par Christiane Taubira, alors garde des Sceaux. 5
- Livraison du palais de justice de Foix.
- Livraison et mise en service du palais de justice de Caen.
- Notification du marché de travaux pour le palais de justice de Poitiers.
- Livraison de la 2^{ème} phase de travaux de la maison d'arrêt de Majicavo.

SEPTEMBRE

- Remise des offres du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du palais de justice de Saint-Martin.
- Présentation des prototypes de cellules de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.
- Signature de la mise en service du QSL provisoire de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.
- Notification des marchés de travaux de grosses réparations du palais de justice de Cayenne.



5

OCTOBRE

- Livraison du centre pénitentiaire de Riom. 6
- Mise en service du palais de justice de Foix.
- Mise en service de la maison d'arrêt de Majicavo.
- Démarrage du chantier de démolition du Quartier Haut et du bâtiment central de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.

NOVEMBRE

- Conseil d'administration.
- Séminaire opérationnel sur l'accompagnement des utilisateurs pré et post-livraison.
- Lancement de la consultation pour le marché de conception-réalisation du centre pénitentiaire de Lutterbach.
- Démarrage du chantier du centre pénitentiaire d'Aix 2.
- Envoi du dossier de consultation des concepteurs pour le palais de justice de Mont-de-Marsan aux 5 candidats de maîtrise d'œuvre.

DÉCEMBRE

- Approbation de l'APD pour le réaménagement du palais de justice de Cayenne.



6

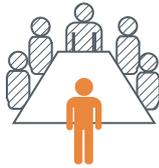
2015 EN CHIFFRES

BUDGET 2015



11,493 M€

CONSEIL D'ADMINISTRATION



3 réunions du conseil d'administration.

76 délibérations.

18 réunions de coordination avec les directions métiers du ministère

MARCHÉS ET AVENANTS



293

marchés et avenants
(enregistrés sur le site intranet pr@tic)
dont **24** passés après examen de
la commission des marchés.

MANDATS



6 536

mandats émis
pour un montant de **266,9 M€**
pour les opérations d'investissement.

1 270

mandats représentant **11,6 M€**
en fonctionnement.



OPÉRATIONS EN PHASE OPÉRATIONNELLE



16

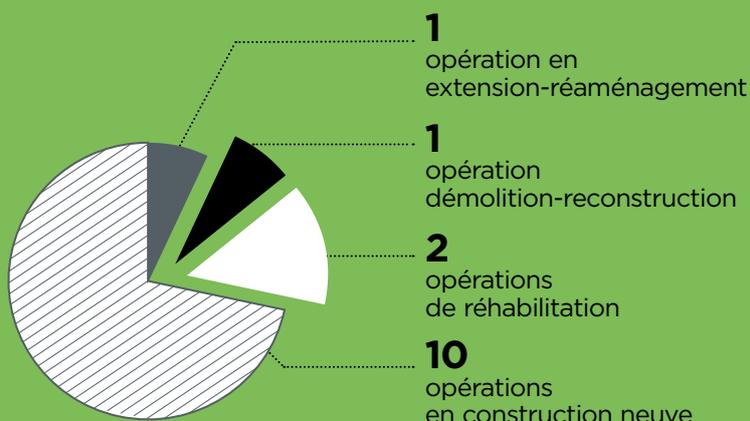
opérations pénitentiaires

(dont 7 livrées en 2015)

5 opérations en GPA*

*garantie de parfait achèvement

14 opérations en études préalables



20

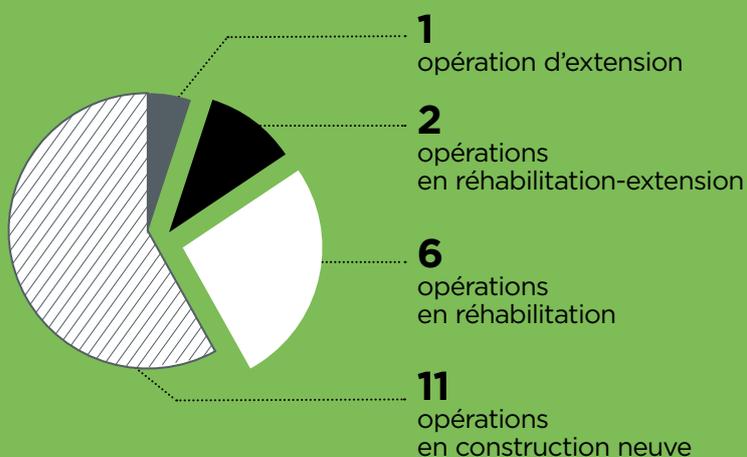
opérations judiciaires

(dont 4 livrées en 2015)

3 opérations en GPA*

*garantie de parfait achèvement

3 opérations en études préalables



L'AGENCE SE
MOBILISE POUR
GARANTIR
QUALITÉ ET PRISE
EN MAIN RÉUSSIE
DU BÂTIMENT.



L'ACTIVITÉ 2015



LES ACTIONS MENÉES

PILOTER LA QUALITÉ, PRÉPARER LA MISE EN SERVICE_P10

FOCUS SUR 4 OPÉRATIONS SINGULIÈRES_P22

PRÉPARER L'AVENIR_P30

MAÎTRISE ÉCONOMIQUE
ET GESTION ADMINISTRATIVE_P38



LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES_P42

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX_P46

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES_P55



LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES_P64

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX_P67

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES_P74



LES 9 ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES



PILOTER LA QUALITÉ, PRÉPARER LA MISE EN SERVICE

► Préparer la livraison

En phase chantier: s'adapter pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs

Avec une quarantaine d'opérations actives (plus de 20 en judiciaire et près de 20 en pénitentiaire), l'APIJ est rentrée indéniablement dans des phases de livraisons importantes. En 2015, six projets pénitentiaires, sans compter le SPIP de la Réunion, ont été livrés, ce qui représente près de 2500 places de détention, et en judiciaire quatre nouveaux palais ont été mis en service. Pour 2016, l'intensité sera quasiment la même, avec 3 établissements pénitentiaires et 6 palais de justice livrés. Ce sont donc deux années qui se caractérisent par un rythme de livraison particulièrement soutenu. Il y a là un enjeu spécialement important pour l'APIJ, tant en charge de travail, puisque ces phases sont intenses en matière de mobilisation et de présence sur site, qu'en termes de satisfaction pour les utilisateurs. En effet, dans le processus long et complexe de développement d'un projet, il est évident que c'est sur cette phase cruciale que toutes les attentions, concernant les réponses aux attentes, se portent.

Pour autant, les livraisons et les mises en service doivent se préparer très longtemps à l'avance, et ce, sur deux axes différents mais complémentaires.

Les parties prenantes à l'acte de construire

Le premier est celui des parties prenantes à l'acte de construire, avec en tout premier lieu le maître d'œuvre et l'entreprise. L'objectif est avant tout de s'assurer que le bâtiment tant au niveau de la bonne exécution des travaux que de son fonctionnement sera au rendez-vous de la réception, puis de la mise en service. La tenue de cet objectif, au-delà des dispositions contractuelles, passe par un pilotage et un suivi étroit de l'APIJ avec l'ensemble de ses partenaires. Que ce soit en contrat de partenariat, en conception réalisation ou en maîtrise d'ouvrage directe, l'APIJ a développé des outils et des protocoles de contrôles et de tests qui permettent de fiabiliser le processus de réception et de mise en service. Les marches à blanc et les tests en amont de la mise en service sont essentiels mais ne peuvent pas garantir le zéro défaut dans un processus bâtiminaire et dans un contexte où certains ouvrages ou organes ne révèlent leurs capacités qu'une fois en situation de plein exercice. Les livraisons récentes montrent que ces phases sont capitales et l'APIJ adapte ses méthodes pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs.

“ ... ANTICIPER AU MAXIMUM LES DEMANDES DE DERNIÈRE MINUTE ”

MAXIME LANG

Agence d'architecture Garcès-De Seta-Bonet

|||||||

« Je représente à temps plein la maîtrise d'œuvre sur le chantier du palais de justice de Strasbourg. »

Une telle présence n'est pas courante, mais l'agence d'architecture étant basée à Barcelone, les bureaux d'études et l'APIJ à Paris, c'est rassurant pour tout le monde que je puisse suivre les travaux en continu, parler d'une seule voix à l'entreprise et être en lien direct avec elle.

Nous nous voyons, en effet, tous les matins, au moment du lancement des tâches, ce qui nous permet d'anticiper les questionnements, de prévenir les erreurs, quand il est encore temps de réagir. C'est un gage de réactivité. C'est comme ça que, dans des salles d'audience, nous avons pu faire déplacer des fourreaux, avant de couler la dalle au sol pour les passages de câbles dans les mobiliers.

Nous travaillons tous en étroite collaboration, avec le directeur et les conducteurs de travaux mais aussi avec les chefs de chantier des différents lots. Cette proximité permet aussi de gérer certaines tâches au jour le jour : j'ai, par exemple, pu régler directe-

ment avec le chef de chantier électricité les emplacements définitifs des lumières. Sur tous ces points de détail, comme les calepinages des luminaires, des carrelages, c'est utile de ne pas avoir à attendre la prochaine réunion de chantier hebdomadaire qui est dédiée aux avancements globaux et aux choix architecturaux plus larges.

Cette organisation se met aussi au service des utilisateurs : même si l'APIJ reste leur premier interlocuteur, l'entreprise et moi pouvons, lors des visites de chantier avec les différentes juridictions, répondre à leurs questions, mais aussi leur en poser.

Nous avons toujours des doutes qui subsistent en termes d'usages ou de pratiques, c'est donc important d'avoir un échange avec les premiers concernés pour anticiper au maximum les demandes de dernière minute.

Cette méthode doit garantir à la fois le respect de l'identité architecturale du projet et une bonne appropriation des lieux par les utilisateurs.»





... **L'accompagnement des utilisateurs**

Le deuxième axe concerne l'accompagnement des utilisateurs qui doivent se préparer à la prise en main d'un nouvel équipement. Au-delà des questions très techniques liées à l'exploitation-maintenance sur lesquelles l'APIJ est fortement mobilisée par des formations ou des accompagnements spécifiques, le sujet de "l'usage" s'avère un enjeu essentiel dans l'appropriation du bâtiment et donc la réussite de l'opération.

En effet, la concrétisation d'un projet bâtiminaire s'accompagne nécessairement de changements majeurs dans l'exercice au quotidien des missions des magistrats, fonctionnaires, auxiliaires de justice, ou personnel de sûreté, pour les palais de justice, ou des agents de l'administration pénitentiaire pour les prisons. De nouvelles technologies, de nouveaux modes d'accueil, de mutualisation d'espaces, d'accès ou de circulation, d'autres modes de stockage ou de communication sont autant de sujets qu'il faut anticiper pour éviter que le déménagement ne soit mal vécu, et surtout, que le progrès apporté ne se transforme en un échec, avec à l'issue, mécontentements ou contournements d'usage. Pour ce faire, c'est autant de groupes de travail spécifiques, et d'actions de communication qu'il faut mettre en place des mois avant la mise en service pour que l'ensemble des agents se sente investi dans le projet et comprenne les enjeux et les conséquences des nouveaux modes

« **L'APIJ A DÉVELOPPÉ DES OUTILS ET DES PROTOCOLES DE CONTRÔLES ET DE TESTS QUI PERMETTENT DE FIABILISER LE PROCESSUS DE RÉCEPTION ET DE MISE EN SERVICE.** »

de fonctionnement et de travail induits. Sur ces différents sujets, l'APIJ, se mobilise fortement aux côtés de la Chancellerie et des chefs d'établissement pour accompagner le changement. En effet, non anticipés, et non expliqués, les changements d'usages peuvent générer des insatisfactions et des dysfonctionnements majeurs.

À la fin des travaux: OPR et OPOL, de plus grandes exigences pour une assurance qualité
L'année 2015 a été marquée par de nombreuses livraisons. Celles-ci se sont organisées suivant les procédures définies en 2012 pour les établissements ...

1 2

Palais de justice de Limoges - Les questions d'exploitation et de maintenance du bâtiment, ont été abordées dès la phase projet dans un souci de maîtrise des coûts.

3

Salle des pas perdus du palais de justice de Limoges.

“ NOUS AVONS PU ACTER EN PHASE PRO, DES CHOIX OPTIMISÉS TANT SUR DES DÉTAILS DE MISE EN ŒUVRE, QUE DE MATÉRIAUX ET DE GAMMES DE PRODUITS ”

GUILLAUME RIBAY

Architecte, agence **Nicolas Michelin & associés. Palais de justice de Limoges**

|||||||

« L'entreprise, qui a été retenue, a travaillé avec nous dès la phase PRO, avant la remise de notre projet définitif, comme demandé par l'APIJ. Cela nous a permis de nous mettre d'accord sur plusieurs aspects, avant même d'entrer en phase chantier.

Sur la mise au point du gros œuvre, par exemple : l'entreprise a une analyse du bâtiment et de la meilleure façon de réaliser sa structure ; le fait d'en discuter avec elle et notre bureau d'études, en phase PRO, nous a permis de gagner du temps, par la suite.

En termes économiques, aussi, c'est un moyen d'optimiser les coûts : nous avons pu acter en phase PRO, des choix optimisés tant sur des détails de mise en œuvre, que de matériaux et de gammes de produits. Là encore, c'est un gain de temps et d'efficacité.

L'APIJ nous a aussi incités à prendre en compte, dès la phase PRO - et de façon très poussée - les futures questions d'exploitation et d'entretien du bâtiment, dans un souci de maîtrise des coûts de maintenance.

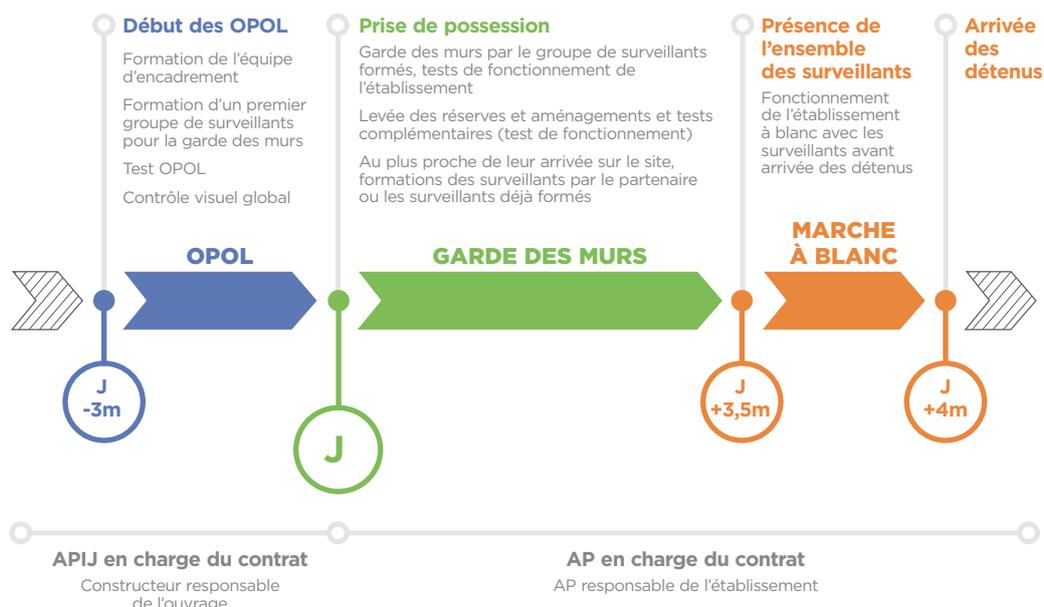
Avec un sous-traitant que nous avons recruté spécifiquement, nous avons donc analysé, très en amont, les différents postes d'entretien à venir : la fréquence des interventions, leur coût et le nombre de personnes qui seront nécessaires.

Nous avons aussi réfléchi à la définition des différents marchés et nous avons aidé l'APIJ à les passer, pour que ce soit plus avantageux et cohérent, tant sur le plan économique que fonctionnel. »



LIVRAISON DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Arrivée du directeur de l'établissement à J-1 an, puis arrivée progressive de toute l'équipe d'encadrement



- ... pénitentiaires et 2013 pour les palais de justice, avec notamment l'organisation des « réunions d'atterrissage », la mise en place de formations pour les utilisateurs et les mainteneurs, la mise en œuvre de « marches à blanc ». En outre, la qualité d'exécution a fait l'objet de vérifications approfondies, lors de la période postérieure à l'achèvement des travaux, et antérieure à la prise de possession notamment pour les établissements pénitentiaires de Valence, Riom et Beauvais.

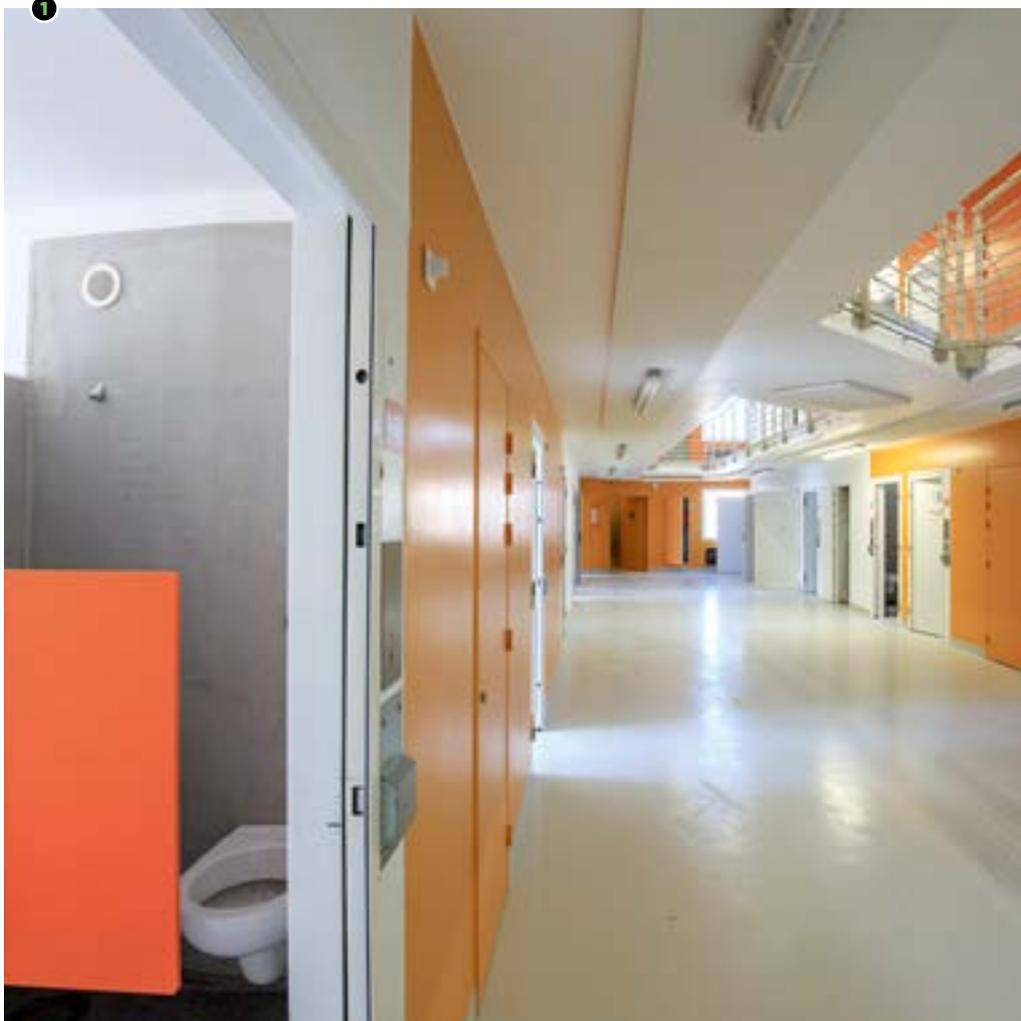
« CHAQUE FONCTION A ÉTÉ TESTÉE PAR UN OPÉRATEUR AGISSANT COMME LE FUTUR AGENT PÉNITENTIAIRE EN POSTE. »

À partir du retour d'expérience des précédents établissements pénitentiaires livrés et des défauts ou dysfonctionnements identifiés, les tests d'opérations préalables à l'occupation des lieux (OPOL) des lots A (centres pénitentiaires de Valence et Riom) et B (centre pénitentiaire de Beauvais) ont été repensés pour traduire l'exigence de qualité de l'APIJ.

Il s'agissait, d'une part, d'améliorer les tests et contrôles de fonctionnement traditionnellement mis en place pour vérifier la qualité des équipements livrés et d'autre part, d'associer plus étroitement les utilisateurs en vue d'une prise en main efficace des établissements.

Plus "pointus" et plus nombreux, ces tests ont permis d'aller au-delà de ceux classiquement menés pour réceptionner un bâtiment public avec en particulier la multiplication des tests dynamiques.

À ce titre, la supervision depuis chaque poste protégé a fait l'objet d'un contrôle dynamique systématique des différentes fonctions liées à la sûreté active, à la gestion des accès et des flux, et à l'interphonie notamment. Ainsi, chaque fonction a été testée par un opérateur agissant comme le futur agent pénitentiaire en poste. Le réglage de certains équipements tels que les caméras de vidéosurveillance et les alarmes techniques



nécessaires à l'exploitation a aussi été évalué de manière exhaustive.

La conformité de l'ergonomie des postes protégés à celle établie par l'ergonome de l'administration pénitentiaire *via* les réunions de maquettage a été vérifiée de manière méticuleuse, tout comme les équipements des cellules et leur fonctionnement. Enfin, divers scénarii correspondant à des cas de dégradation, par exemple la perte de transformateur, ont également été simulés de manière dynamique pour s'assurer de la bonne mise en route des équipements de secours (groupe électrogène, onduleurs).

Les réserves relevées au cours de cette phase d'OPOL ont fait l'objet d'un suivi hebdomadaire durant les 3 mois suivant la prise de possession de l'établissement complété par une réunion mensuelle d'avancement général des levées de réserve en relation avec la mise en place des formations pour les surveillants, les tests de fonctionnement pénitentiaire et la marche à blanc de l'établissement avant l'arrivée des détenus.



1
Centre pénitentiaire de Beauvais - la qualité d'exécution a fait l'objet de vérifications approfondies lors de la période postérieure à l'achèvement des travaux et antérieure à la prise de possession.

2
Centre pénitentiaire de Riom - chaque poste protégé a fait l'objet d'un contrôle dynamique systématique des différentes fonctions liées à la sûreté active, à la gestion des accès et des flux, et à l'interphonie, notamment.

➤ Poursuivre l'accompagnement

La mission de l'Agence ne s'arrête pas après la remise des clés. Dans le domaine judiciaire, l'Agence met en place des actions novatrices pour accompagner les chefs de juridiction et les utilisateurs dans l'appropriation et l'utilisation des nouveaux palais. Un programme générique de maintenance et de services a été établi et les responsables locaux des opérations en cours (magistrats délégués à l'équipement, directeurs délégués à l'administration régionale, directeurs de greffe, techniciens immobiliers) ont reçu une formation de 3 jours pour leur apprendre les principes et les obligations de la maintenance, et surtout les modalités de pilotage de contrats de maintenance. Une aide est aussi apportée pour élaborer les dossiers de consultation et analyser les offres.

En sus de l'assistance pour la mise en œuvre et le suivi de la garantie de parfait achèvement, des réunions bilan avec la participation des maîtres d'œuvre sont organisées plusieurs mois après la mise en service pour évaluer la satisfaction des utilisateurs, vérifier l'appropriation ou les détournements d'usage des nouveaux locaux, suivre les consommations énergétiques, s'assurer de la bonne maintenance des équipements.

Les retours d'expérience des livraisons de l'année 2015 nous incitent à aller encore plus loin dans l'accompagnement. Un séminaire a ainsi été organisé à la fin de l'année, qui a permis d'identifier de nouvelles actions de progrès à mettre en œuvre dès l'année 2016 pour les nouvelles livraisons : par exemple, l'assistance logistique et technique du chef de juridiction dans la phase de déménagement et de mise en service, la mise en place sur un mois d'une astreinte ventilation/chauffage, le paramétrage concerté de la gestion technique du bâtiment, le renforcement de la formation, l'élaboration de fiches didactiques pour l'utilisation des équipements de confort.

Palais de justice de Caen : l'accompagnement de la tutelle et des juridictions dans la phase d'exploitation du contrat de partenariat

Le palais de justice de Caen a été réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat, qui avait pour objet la conception, la construction, le financement, et l'exploitation de l'ouvrage. Dans le cadre de la préparation de la prise de possession du bâtiment qui a eu lieu le 16 juillet 2015, l'Agence a anticipé le démarrage de l'exploitation en lien avec le mainteneur Vinci Facilities et les utilisateurs du bâtiment, par la mise en place de l'ensemble des documentations et processus nécessaires à la bonne réalisation



LES RETOURS D'EXPÉRIENCE DES LIVRAISONS DE L'ANNÉE 2015 NOUS INCITENT À ALLER ENCORE PLUS LOIN DANS L'ACCOMPAGNEMENT.»

des prestations d'exploitation, de maintenance et de services bâtimentaires (la sécurité incendie et gardiennage du palais de justice).

En parallèle à cette préparation avec le partenaire privé et capitalisant sur l'expérience acquise dans la gestion des partenariats publics-privés, l'Agence a recensé l'ensemble des tâches relatives à la gestion du contrat de partenariat, et a proposé un projet d'organisation à la Direction des Services Judiciaires (DSJ) permettant de définir les rôles



Palais de justice de Caen : l'Agence a anticipé le démarrage de l'exploitation par la mise en place de l'ensemble des documentations et processus nécessaires à la bonne réalisation des prestations d'exploitation, de maintenance et de services bâtimentaires (la sécurité incendie et gardiennage du palais de justice).



Palais de justice de Chalon-sur-Saône.



“ EN PHASE DE CHANTIER,
L'APIJ ET L'ENTREPRISE
ONT INTÉGRÉ NOS CONTRAINTES
JURIDICTIONNELLES DANS
LEUR PLANNING ”

FRÉDÉRIC PILLOT
Ancien président du TGI
de Chalon-sur-Saône, aujourd'hui
premier vice-président du TGI de Lyon

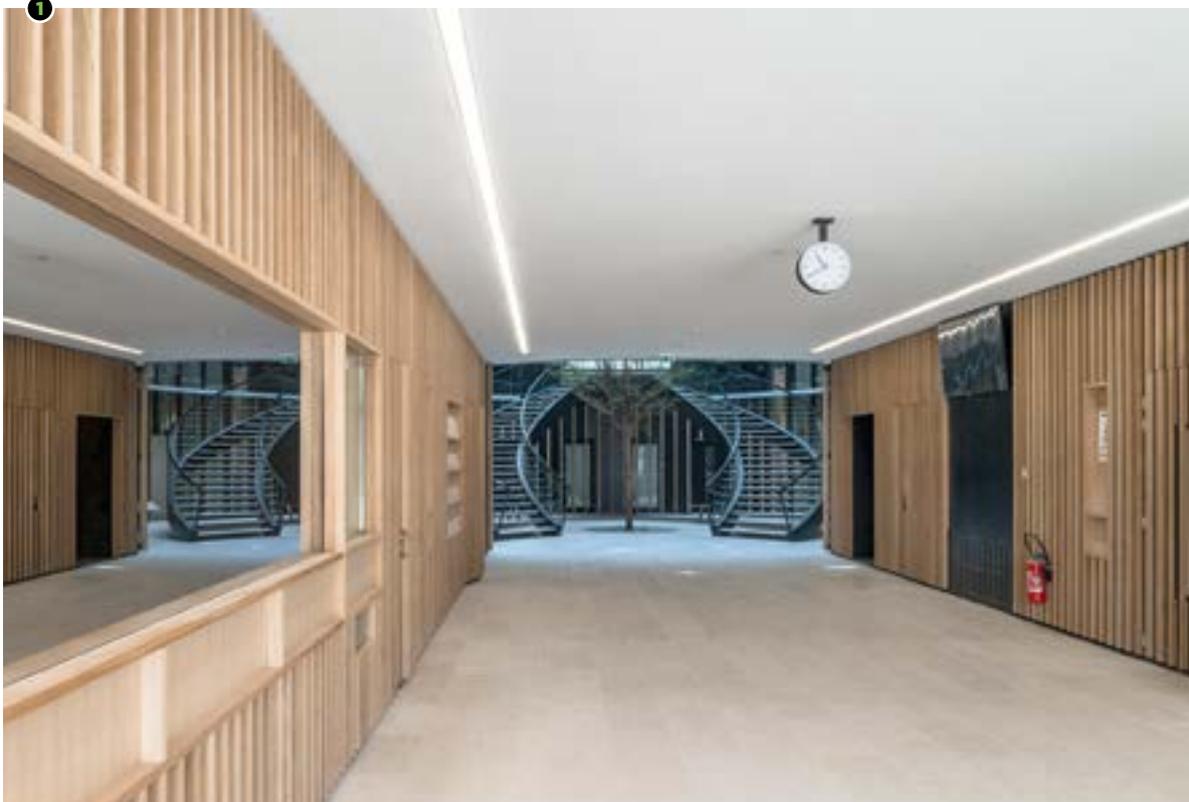
|||||||

« J'ai été en contact avec les équipes de l'APIJ pendant 6 ans, lorsque le palais de justice de Chalon-sur-Saône n'était encore que sur plans jusqu'à sa livraison. Elles ont toujours été réactives et à l'écoute de nos demandes. Ce qui est appréciable, c'est qu'elles nous ont toujours donné une réponse argumentée, qu'elle soit positive ou négative.

En phase de conception, à l'intérieur du cadre fixé par le programme de la Chancellerie, nous avons pu faire valoir, grâce à l'APIJ, nos besoins auprès de l'architecte. Nous avons, par exemple, fait évoluer les plans pour réunir sur un même plateau tous les services de la chaîne pénale. Et obtenir ainsi un bâtiment adapté à notre vision du fonctionnement de la juridiction.

En phase de chantier, l'APIJ et l'entreprise ont intégré nos contraintes juridictionnelles dans leur planning, en prévoyant les opérations les plus bruyantes le week-end ou à des périodes où notre activité était moins intense.

Enfin, à la livraison, l'APIJ nous a accompagnés pour nous aider à faire connaissance avec ce bâtiment de 10 000m², qui a chaud, qui a froid, qui est vivant, en quelques sortes... Et quand nous nous sommes rendu compte, en situation de fonctionnement, qu'il nous manquait des stores ou des rangements, l'APIJ a été à l'écoute de nos demandes de parachèvement. À chaque étape, le rôle du chef de projet de l'APIJ est fondamental : il fait l'interface entre nous, les utilisateurs et les responsables de la Chancellerie, avec une connaissance très précise des spécificités du milieu judiciaire. Grâce à cela, nous avons réussi à obtenir un bâtiment très bien adapté à nos besoins. »



... et répartir les tâches de manière claire et opérationnelle entre la DSJ, la cour d'appel de Caen et les juridictions présentes dans le palais de justice. L'organisation qui a été entérinée confie à l'APIJ une mission d'assistance aux différents acteurs de la gestion de ce contrat. Sur le volet de la gestion budgétaire et comptable, l'Agence a développé un outil de vérification automatique des factures émises par le partenaire privé, qui permet de les vérifier en quelques minutes, et ce malgré la complexité intrinsèque des formules de calcul des différents loyers dont la personne publique doit s'acquitter. L'Agence vérifie également, en plus de la partie relative aux loyers d'investissement et d'exploitation, la bonne prise en compte des autres éléments pouvant impacter la rémunération du partenaire, telle que la refacturation de taxes ou la prise en compte de la réparation de dégradations volontaires non couvertes par les assurances mises en place.

Par ailleurs, sur le volet de la gestion contractuelle, l'APIJ assistera la direction des services judiciaires dans le suivi et l'expertise des modifications du contrat qui seront demandées pour adapter le contrat au fil de l'exploitation du bâtiment, et elle assistera la DSJ dans la préparation de la passation des éventuels avenants au contrat.

L'Agence participe également à l'ensemble des réunions mensuelles et trimestrielles de gestion

du marché. Dans ce cadre, elle est aux côtés de la cour d'appel et des juridictions pour le suivi et l'éventuelle application des pénalités au partenaire privé, lorsque les exigences contractuelles ne sont pas respectées par celui-ci. De plus, elle assure le suivi des consommations énergétiques du bâtiment. En outre, elle assistera la cour d'appel dans la préparation des différentes échéances liées aux diagnostics périodiques, ainsi qu'aux opérations de gros entretien et de renouvellement : ces étapes seront fondamentales dans l'objectif du maintien de la pérennité de l'ouvrage, et nécessitent un niveau de technicité et d'expertise pointu.

Enfin, dans le cadre de la gestion au quotidien du contrat, l'APIJ intervient à la demande des juridictions pour toute demande relative à l'interprétation du contrat ou à une expertise technique ponctuelle qui pourrait s'avérer nécessaire.

Durant tout le deuxième semestre de l'année, cette mission d'assistance, qui a fait l'objet d'une commande formelle en conseil d'administration de l'APIJ, a ainsi permis d'assurer une parfaite continuité dans le démarrage de la période d'exploitation du palais de justice de Caen, et de garantir au mieux les intérêts du ministère de la Justice au moment du changement de portage de la gestion de ce contrat de partenariat. Elle a mobilisé un cadre de l'APIJ à mi-temps.

► L'aide à la réinsertion

L'Agence inscrit dans ses marchés de travaux une clause pour favoriser l'insertion des personnes en recherche d'emploi.

Concernant l'opération de Papeari, une cellule emploi a ainsi été créée. Elle se réunit tous les mois pour contrôler les engagements du constructeur et l'aider dans ses recherches. Depuis le début du chantier, le bilan du nombre d'heures d'insertion s'établit à plus de 40 000 heures, très supérieur à l'exigence contractuelle de 30 000 heures.

Par ailleurs, l'Agence a pris l'initiative de proposer à la direction de l'administration pénitentiaire et à la direction des services judiciaires la mobilisation de la

Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) pour la fabrication et le montage des meubles de bureau des nouveaux palais de justice.

Une convention entre l'APIJ, la DSJ, la DAP et la RIEP a été signée en 2014 et une mission a été confiée au cabinet d'architecture Atelier 2/3/4, maître d'œuvre de l'opération de Béziers, associé à un designer, le cabinet Gulliver, en lien avec le bureau d'études de la RIEP, afin de mettre au point une nouvelle gamme de mobilier au dessin équilibré et soigné, restant économiquement performant pour les services judiciaires. 10 000 heures d'insertion y ont été consacrées. ...

OPÉRATIONS	NOMBRE D'HEURES D'INSERTION
Opérations pénitentiaires livrées en 2015	<i>Heures dues au titre du marché de travaux</i>
Mayotte	40 000 h
Valence	50 000 h
Riom	46 600 h
Beauvais	60 000 h
Opérations judiciaires en cours d'achèvement	<i>Heures dues au titre du marché de travaux</i>
Béziers	7 000 h
Strasbourg	15 000 h
Gamme de mobilier RIEP pour les palais de justice (commandée en 2015 et au 1^{er} semestre 2016)	
Marseille-Monthyon	6 375 h (pour 127 postes de travail)
Bourg-en-Bresse	3 158 h (pour 156 postes de travail)
Limoges	1 675 h (pour 120 postes de travail)
Béziers	10 000 h (pour 150 postes de travail)
<i>soit 553 postes de travail et 21 208 heures d'insertion pour la réalisation du mobilier par des personnes détenues.</i>	



2

1
L'entrée du palais de justice de Caen.

2
L'Agence inscrit dans ses marchés de travaux une clause pour favoriser l'insertion des personnes en recherche d'emploi. (chantier du palais de justice de Béziers).

“ LE DESIGNER A PARFAITEMENT PRIS EN COMPTE LES ENJEUX D'INSERTION QUI FONT LA SPÉCIFICITÉ DE NOTRE MISSION ”

ARNAUD BETOULE

Directeur-adjoint Service de l'Emploi Pénitentiaire - Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires

|||||||

« C'est la première fois que nous travaillons en direct avec un designer, et ce, dans la perspective d'un projet très particulier, puisqu'il s'agit de l'équipement des nouveaux palais de justice, avec une gamme de mobilier de bureau très qualitative. L'APIJ a retenu le designer, puis un partenariat très étroit s'est mis en place avec le groupe projet du SEP. Nos chefs de projets ont travaillé au niveau de la conception, puis nos responsables d'atelier ont réalisé plusieurs séries de prototypes avec l'appui des personnes détenues. Sur le plan technique, nous avons dû relever de nombreux défis et notamment l'assemblage de panneaux médium et de bois massif, la finition blanc laqué des champs de bureau ou la création d'accessoires en acier comme les poignées ou les passes-câbles. Le designer, Bruno Tainturier, s'est assuré au fil du projet que nous étions en capacité de produire ce

qu'il avait dessiné. Il a parfaitement pris en compte la technicité des ateliers et les enjeux d'insertion qui font la spécificité de notre mission. Il s'est déplacé plusieurs fois pour valider les différents stades de fabrication. Je dirais qu'il a consacré à cette mission un peu plus que son temps, un petit bout de son cœur.

La réalisation de tous les postes de travail des palais de justice de Limoges et Béziers représente une charge d'activité très conséquente. Elle aura permis aux opérateurs détenus du SEP-RIEP de se former, de travailler et de faire un pas de plus sur le chemin de la réinsertion.

La collaboration entre la DSJ, l'APIJ et le SEP-RIEP a été particulièrement exemplaire. Elle favorisera l'atteinte des objectifs de préparation à la sortie et de lutte contre la récidive qui sont au cœur des missions de l'administration pénitentiaire. »





1 2 3 4 5
Des personnes détenues dans le cadre du SEP-RIEP réalisent la fabrication et le montage des meubles de bureau des nouveaux palais de justice.



“ NOUS N’AVONS PAS
REVU À LA BAISSÉ
NOS EXIGENCES ”

BRUNO TAINURIER
Designer, agence Guliver design

|||||||

« Bien que nous soyons intervenus dans un contexte particulier, avec ce volet d'insertion dans lequel notre mission s'est inscrite, nous n'avons pas dérogé aux principes qui sont à la base de notre travail : nous avons inventé de nouvelles formes, en fonction des usages de ce mobilier, mais aussi en fonction de l'image de ces nouveaux palais de justice. Nous n'avons pas revu à la baisse nos exigences, même si nous avons vraiment travaillé à ne pas mettre en défaut les équipes de la RIEP qui allaient réaliser ce mobilier. Au contraire, nous avons voulu mettre en valeur ce qu'elles savent faire. Et les rendre fières du niveau de qualité atteint. Si nous les avons entraînés sur des techniques

un peu nouvelles, c'est que nous avons le sentiment qu'elles allaient y arriver. Ce fut le cas pour la réalisation des chants blancs des bureaux ou des poignées d'armoire, que nous avons dessinées pour valoriser leurs savoir-faire en tôle.

Je suis allé à quatre reprises en visite dans les ateliers de la RIEP, à Muret et à Villeneuve, comme je vais habituellement sur les lieux de production. C'est indispensable, car il n'y a pas de geste de dessin sans vérification, sans débat ; notre métier est d'aller vers les gens qui fabriquent.

Nous avons passé de très beaux moments autour des machines, à faire des hypothèses et à les vérifier, c'était une très belle mission. »

FOCUS SUR 4 OPÉRATIONS SINGULIÈRES

► Palais de justice de l'Île de la Cité : un ensemble immobilier d'ampleur, interministériel et historique

Le transfert à l'automne 2017 du tribunal de grande instance de Paris et de la direction régionale de la police judiciaire sur le site des Batignolles libérera des surfaces importantes au sein du palais de justice historique et du 36 quai des Orfèvres, situés sur l'Île de la Cité. Au vu de l'ampleur de cette opération, l'APIJ a été missionnée lors du conseil d'administration d'avril 2015 pour procéder aux études et diagnostics préalables à la réalisation de la future opération immobilière. Hormis la réutilisation des surfaces ainsi libérées, il y a dans cette opération des enjeux majeurs liés notamment à la haute valeur historique et symbolique de cet ensemble judiciaire, à son

caractère interministériel (le site est également occupé, actuellement, par les ministères de l'intérieur au 36 quai des Orfèvres et de la culture avec la Conciergerie et la Sainte-Chapelle).

Pour mener à bien cette opération, l'APIJ a ouvert trois chantiers principaux :

- le volet programmatique. Il doit permettre d'identifier les besoins des juridictions devant se redéployer au sein du palais. Il s'agit avant tout de la cour de cassation et de la cour d'appel de Paris qui doivent retrouver avec ce projet une plus grande cohérence géographique et de meilleures conditions de travail. Ainsi, avec les deux cours, un travail d'expression des besoins



« **L'APIJ DOIT ÉTABLIR
DES SCÉNARIIS
D'OCCUPATION
PERMETTANT
DE REDÉPLOYER
LES SERVICES EN
RATIONALISANT LES
ESPACES ET EN ASSURANT
LES COHÉRENCES
FONCTIONNELLES. »**



a été engagé afin d'établir des préprogrammes qui doivent alimenter les scénarios d'occupation,

- le volet patrimonial. Il doit permettre d'intégrer toutes les contraintes liées au site qui, au-delà de son classement en intégralité au titre des monuments historiques, représente une valeur historique et symbolique de tout premier ordre pour la justice et pour la France. Ainsi, l'APIJ a passé commande d'une étude d'évaluation à l'architecte en chef des monuments historiques, en charge du bâtiment. Cette étude, richement documentée, doit permettre de distinguer les parties de l'édifice à forts enjeux patrimoniaux où les capacités d'interventions ou d'évolutions seront très limitées, des parties moins sensibles où une plus grande liberté d'intervention sera accordée. Valeur historique, valeur architecturale, valeur d'exemple, lorsque le volume ou son aménagement est unique conduisent à une classification des différents espaces. Au-delà des capacités d'intervention, cette classification permet aussi d'éclairer l'Agence sur les orientations en matière de maîtrise d'œuvre pour cette opération,

- le volet technique doit permettre de mieux connaître, au-delà des éléments fournis par le service immobilier du palais de justice de Paris (SIPJP), l'état du bâtiment et d'identifier les actions à mener pour des mises aux normes qui vont s'avérer indispensables après le départ du TGI. Outre les conditions d'accessibilité et de circulation qui font cruellement défaut dans le bâtiment, on peut citer à titre d'exemple la prise en compte des contraintes liées au plan de prévention contre les risques d'inondation et les très lourdes mises aux normes des réseaux.

C'est avec ces trois approches, différentes mais très complémentaires, que l'APIJ doit établir des scénariis d'occupation permettant de redéployer les services en rationalisant les espaces et en assurant les cohérences fonctionnelles, tout en garantissant une mise à niveau technique de l'ilot et une valorisation du patrimoine. Ces scénariis, après arbitrage de la chancellerie, devront permettre d'engager une phase opérationnelle de programmation puis d'études avec comme objectif d'engager des travaux au plus tôt après la libération des espaces par le TGI. L'aboutissement de ce projet doit aussi constituer pour le ministère une référence en matière de modernisation pour l'organisation juridictionnelle et la gestion de son patrimoine immobilier.

1

Entrée principale du palais de justice de Paris, boulevard du palais.

2

Première chambre de la cour d'appel de Paris.

3

Les dimensions patrimoniale et historique du palais de justice de l'île de la Cité complexifient ce projet immobilier (vestibule Harlay).

► Maison d'arrêt de Paris - la Santé : moderniser tout en conservant la valeur patrimoniale

Lieu chargé d'histoire, la maison d'arrêt de Paris - la Santé reflète, à travers son architecture, les réflexions du XIX^e siècle sur les questions de l'enfermement cellulaire. Un programme bâtiminaire mixte de réhabilitation respectueuse et de reconstruction s'imposait. Moderniser tout en conservant la valeur patrimoniale de ce bâtiment emblématique est à la fois un des enjeux principaux et la source même de la grande complexité de cette opération. De cette articulation pensée très en amont avec l'administration pénitentiaire dépend une mise en œuvre réussie.

Outre ce double objectif, le projet a dû intégrer, grâce à un phasage très précis, le maintien en fonctionnement du quartier de semi-liberté de 100 places et de l'administration pendant la durée du chantier ; le tout dans un contexte urbain particulièrement dense.

Ouverte en 1867 à la limite de ce qu'était l'enceinte des Fermiers Généraux, la prison a vu la ville se développer. Elle est désormais au cœur d'un tissu urbain dense et diversifié (logements, établissements scolaires...) dans le XIV^e arrondissement. Le chantier l'a pris en compte à travers une organisation visant à limiter les impacts et nuisances de toute nature pour les riverains avec des délais de réalisation performants.

Cette opération se déroule ainsi sur un site contraint tout autant par l'extérieur qu'intrinsèquement : la parcelle de 2,8 hectares est très exiguë pour ce type de projet, avec une forte déclivité de près de 6 m entre la rue de la Santé et la rue Messier.

Mais la complexité de cette opération n'est pas seulement liée à ce projet architectural mixte et aux contraintes de chantier, le programme lui-même opère une transformation complète de



la fonctionnalité. Avant sa fermeture, la maison d'arrêt n'offrait que peu d'activités aux détenus (espaces de travail et de formation par exemple). Or, parce qu'il vise à offrir des conditions de travail plus sûres et performantes pour les personnels, et des conditions de détention dignes, axées sur la réinsertion, ce projet exige de repenser les espaces : 1500 m² seront consacrés aux ateliers de production et de formation contre 400 m² initialement, les salles de formations seront ainsi plus nombreuses, un gymnase sera également créé. La gestion des flux a été revue et l'ergonomie des postes de travail repensée.

À ces complexités programmatiques, fonctionnelles, opérationnelles, d'intégration urbaine, s'en ajoutent d'autres techniques, par exemple, la présence d'anciennes carrières parisiennes répertoriées qui nécessitent en 2015 et 2016 une importante campagne d'injections.

L'association de multiples intervenants tels que les juridictions parisiennes, la préfecture de Police, la préfecture de région Île-de-France, la préfecture de Paris, la ville de Paris, les mairies d'arrondissement (XIII^e et XIV^e arrondissements), l'architecte des bâtiments de France, les hôpitaux (Sainte-Anne et Cochin), les associations, les riverains, etc. est un des principaux moyens permettant de lever ces difficultés et de progresser dans la mise en œuvre du projet.

« **CE PROJET EXIGE DE REPENSER LES ESPACES : 1500 M² SERONT CONSACRÉS AUX ATELIERS DE PRODUCTION ET DE FORMATION CONTRE 400 M² INITIALEMENT.** »



► Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis - Maison d'arrêt des hommes : une réhabilitation respectueuse de l'organisation spatiale initiale

La maison d'arrêt de Fleury-Mérogis est située sur un vaste terrain de 160 hectares à 25 kilomètres au sud de Paris. C'est un établissement remarquable dans l'histoire de l'architecture pénitentiaire. Sa capacité est en effet très importante : l'établissement, le plus grand d'Europe, est conçu pour accueillir plus de 3 500 personnes. Mais au-delà de sa taille, c'est aussi l'intelligence de l'organisation fonctionnelle et spatiale imaginée par l'architecte Guillaume Gillet, ainsi que la qualité des espaces, qui le caractérisent.

Mis en service en 1968, la réhabilitation de cet établissement était devenue nécessaire. Il s'agissait d'une part de prendre en compte les nouveaux besoins pénitentiaires portant sur les conditions de travail du personnel de surveillance, la vie en détention, l'accueil des visiteurs, d'autre part d'intégrer les évolutions technologiques et réglementaires.

Le programme comprenait donc la rénovation et l'extension des bâtiments d'hébergement avec notamment l'installation de douches individuelles

« ...LES ARCHITECTES EN CHARGE DE CETTE RÉHABILITATION ONT PRIS SOIN DE PRÉSERVER, MAIS AUSSI DE VALORISER, L'ESPRIT DE LA CONSTRUCTION INITIALE. »

dans les cellules, la création de services supports (accueil des familles, parloirs, greffe et écrou, locaux de formation, ateliers, équipements sportifs, unité de soins, cuisines ...). Les postes de contrôle ont également été totalement repensés, avec une exigence forte sur les qualités ergonomiques.



Le budget de l'opération s'élève à 430 M€ pour la maison d'arrêt des hommes.

Cette opération de réhabilitation lourde en site occupé a démarré en 2002 et s'achèvera en 2016. Elle a été réalisée en maintenant la continuité du service public pénitentiaire. Elle a donc été particulièrement complexe à mettre en œuvre, les chantiers devant s'adapter dans leurs horaires et leurs modes opératoires aux contraintes pénitentiaires. Organisée en 13 séquences de travaux, réparties entre maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes, elle a également mobilisé depuis 2002 une équipe dédiée de l'Agence, composée à son pic d'activité de 6 personnes et du directeur de programme.

Malgré ces contraintes, les architectes en charge de cette réhabilitation ont pris soin de préserver, mais aussi de valoriser, l'esprit de la construction initiale. Un important travail a été fait par exemple pour faire pénétrer la lumière. Le cœur de l'établissement, appelé la rotonde, est une illustration de cette rénovation architecturale réussie.



1 2 3
Le projet de rénovation de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis a été conçu pour respecter l'organisation fonctionnelle et spatiale imaginée par l'architecte dans les années 60.



①

► Centre Pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes : une forte contrainte environnementale

Situé sur une ancienne carrière à flanc de colline dans le quartier de Mazargue, au sud de la ville, le centre pénitentiaire de Marseille, construit dans les années 30, s'étend sur une trentaine d'hec-

« **TENIR COMPTE DES RIVERAINS D'UNE PART, ET TENIR COMPTE DES CONTRAINTES NATURELLES DE L'ENVIRONNEMENT D'AUTRE PART, ONT GUIDÉ LES CARACTÉRISTIQUES DE CE PROJET DE RECONSTRUCTION.** »

tares en bordure du parc national des Calanques. La situation géographique de cet établissement enclavé, avec d'un côté une zone très urbanisée, et de l'autre, une zone naturelle classée à la limite d'une zone Natura 2000 et dans le cœur du parc national des Calanques, laissait très peu de marge de manœuvre à la reconstruction de cet établissement sur sa propre parcelle. Tenir compte des riverains d'une part, et tenir compte des contraintes naturelles de l'environnement (espace naturel protégé, relief encaissé et escarpé) d'autre part, ont guidé les caractéristiques de ce projet de reconstruction, adapté à la fois au contexte urbain et naturel du site. À ce titre, une clôture de type pénitentiaire a été créée avec l'appui d'autres services de l'État (DREAL, DDTM, Parc national) sur le haut de cette falaise pour sécuriser le site aux abords. L'implantation de cette clôture a été réalisée avec des techniques et des engins permettant de minimiser au maximum les impacts des travaux sur l'environnement naturel



exceptionnel, avec par exemple, le repérage et la protection d'une espèce naturelle protégée (*Arenaria provincialis*).

L'opération de reconstruction des Baumettes devait non seulement tenir compte des fortes contraintes de son environnement mais aussi parvenir à dégager sur sa propre parcelle la surface nécessaire pour les nouveaux quartiers d'hébergement et les fonctions supports mutualisées sans nuire à la sécurité du site ni au fonctionnement des bâtiments existants restés en service pendant le chantier.

La nécessité de reloger des fonctions pour libérer les emprises ciblées a impliqué des opérations à tiroir : le centre pénitentiaire pour femmes a d'abord été relogé au sein du centre pour peines aménagées suite à une réhabilitation préalable en site occupé. De plus, certaines activités supports (ateliers concessionnaires, terrain de sport, bureaux) ont dû être réintégrées sur le site de la maison d'arrêt des hommes. Ces opérations de

constructions neuves et de réhabilitation dites « opérations connexes » ont été réalisées en site occupé et livrées à l'administration pénitentiaire en 2013 et 2014, permettant d'envisager dès juillet 2013 la construction du centre pénitentiaire, dit Baumettes 2, pour une livraison fin 2016, comprenant des quartiers d'hébergement pour hommes, et femmes sur la parcelle sud du site préalablement vidée. La superficie et la densité des bâtiments – la parcelle est effectivement moitié moins importante que pour d'autres projets de cette envergure – ont nécessité une organisation très spécifique avec un phasage précis tout en garantissant des conditions de sécurité du site optimales avec le voisinage de la maison d'arrêt pour hommes. La dernière étape de cette vaste opération, dite opération de « Baumettes 3 », concernera la maison d'arrêt existante sur la parcelle nord, qui sera démolie puis reconstruite. Le mur d'enceinte historique, véritable élément emblématique de cette prison sera conservé dans le futur projet.

1
La situation en bordure du parc national des Calanques et d'un site Natura 2000 du centre pénitentiaire des Baumettes représente un véritable défi pour sa reconstruction.

PRÉPARER L'AVENIR

> Un patrimoine qui se renouvelle

Avec les projets qui viennent d'être livrés, ceux en chantier ou en étude, c'est plus de vingt opérations judiciaires qui contribuent au renouvellement du patrimoine judiciaire. Au-delà de nouveaux équipements, de nouvelles performances, c'est une nouvelle image, une nouvelle identité qui se façonne.

Fortement inscrit dans le paysage urbain, et édifice structurant de la cité, le palais de justice s'affirme comme un équipement majeur, comme un équipement à part.

Avec plus de 120 000 m² de SHON, tous ces projets contribuent à l'amélioration du fonctionnement de la justice, en particulier par un meilleur accueil des justiciables et des conditions de sécurité et de travail optimisées.

En termes d'architecture, les projets rompent avec les poncifs du XIX^e siècle ou des images trop « administratives » de certains projets de la 2^e moitié du XX^e siècle. En matière d'image et de symbolique, les vocabulaires sont multiples mais ils affirment tous un édifice qui n'est pas un simple équipement et qui sera, sans ambiguïté, identifié comme le nouveau lieu de justice.

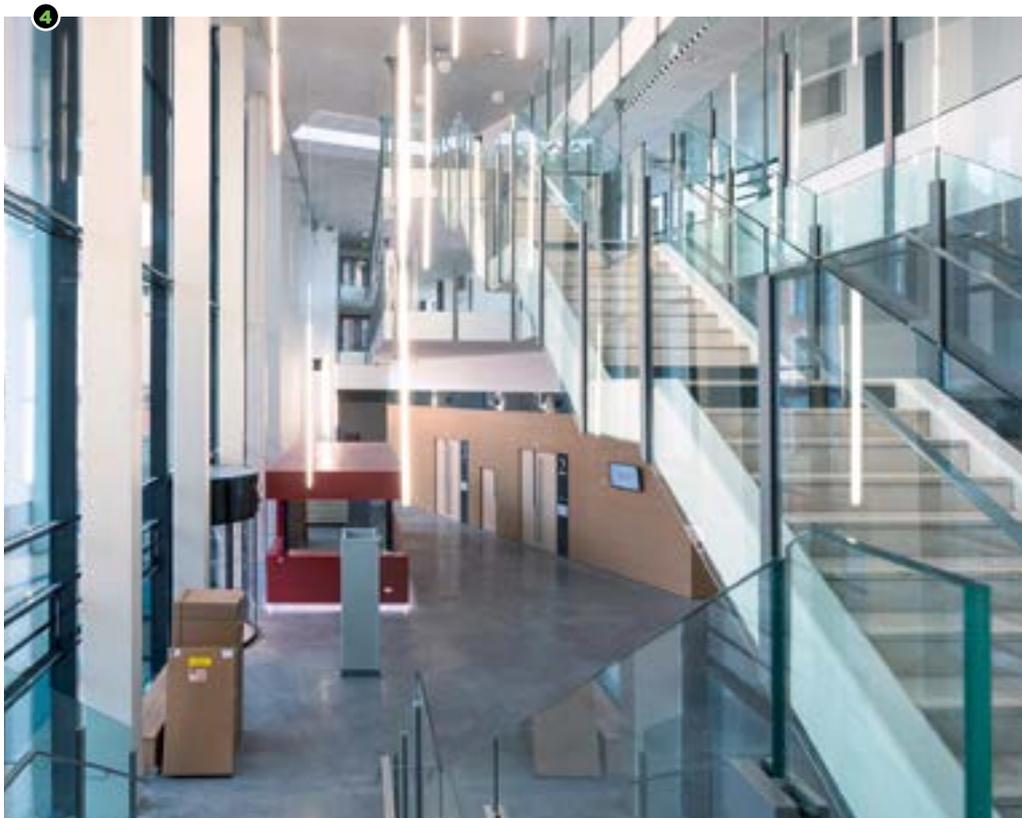
Une nouvelle monumentalité contemporaine se dessine, respectueuse et accueillante, solennelle et digne, juste équilibre entre le besoin légitime de représentation et une architecture qui ne doit pas être ostentatoire.

Dans les espaces intérieurs, la conception affirme là où il se doit la symbolique nécessaire à l'exercice de la justice. Il s'agit bien évidemment de la



salle des pas perdus, tout à la fois espace symbolique, lieu de transition et de décompression, lieu de circulation, d'échanges et de préparation. Il s'agit surtout des salles d'audiences, où là aussi les architectes mettent un soin particulier pour concilier ce qui doit rester un espace de symboles mais dans lequel fonctionnalité et usage sont essentiels pour le fonctionnement et la sérénité des débats. Volume, matériaux, positionnement des différents espaces, des différentes fonctions : tout compte dans cet équilibre qui fait que la salle d'audience ne ressemble à aucun autre espace et ne fait pas d'équivoque sur sa fonction. Les exigences sont multiples en matière d'acoustique, de lumière, de sûreté, de visions, et l'exercice n'est pas simple. L'apport des nouvelles technologies, avec ses écrans, ses caméras, ses micros doit être introduit et réfléchi pour que ces éléments n'apparaissent pas "rapportés" mais intégrés. La salle d'audience est le lieu où le maximum de contraintes se concentre. C'est donc le lieu où la réflexion de conception est la plus aboutie. Volume, matériaux, mobilier, tout est pensé dans une vision d'ensemble. Les quelques visuels de cette page, montrent les expressions diverses des architectes dans ce cadre particulièrement contraint.

« **UNE NOUVELLE
MONUMENTALITÉ
CONTEMPORAINE
SE DESSINE,
RESPECTUEUSE
ET ACCUEILLANTE,
SOLENNELLE
ET DIGNE... »**



1

Les salles des pas perdus des nouveaux palais de justice sont conçues comme des lieux de transition, de décompression, de circulation mais également d'échanges et de préparation des audiences (*Salle des pas perdus du palais de justice de Foix*).

2

La salle d'audience de Caen.

3

La salle d'audience de Foix.

4

Salle des pas perdus du palais de justice de Bourg-en-Bresse.

“ C'EST UN TRAVAIL D'UNE TRÈS GRANDE PRÉCISION QUE NOUS AVONS EU BEAUCOUP DE PLAISIR À EFFECTUER ”

STÉPHANE BANVILLE

Gérant de l'entreprise SBA, qui a réalisé les décors en bois des salles d'audience du palais de justice de Caen

|||||||

« Ce décor des salles d'audience est le résultat d'un jeu très précis de pleins et de vides, dessiné par l'architecte Pierre Champenois, à partir du tableau de Delacroix. La solution de facilité aurait été, pour nous, d'ajouter de la matière à une base en bois, pour donner du relief; mais nous avons préféré créer le motif dans l'épaisseur du bois. Nous avons donc travaillé sur des lattes verticales de 50 mm d'épaisseur, sur lesquelles nous avons retiré plus ou moins de matière selon les endroits. C'est un travail d'une très grande précision que nous avons eu beaucoup de plaisir à effectuer, car plus les projets qui nous sont soumis sont complexes, plus nous sommes enthousiastes! Certaines pièces se sont révélées particulièrement délicates, comme l'œil de Marianne qui est très détaillé.

Si le décor a été usiné dans nos ateliers par des machines, c'est ensuite le savoir-faire de nos menuisiers qui a permis d'obtenir ce résultat impeccable. Car, quand la pièce sort de la machine, c'est comme une sculpture qui sort de son moule, il faut encore en corriger les défauts; et, à ce moment-là, seule la main de l'homme est capable d'atteindre le niveau de finition que nous nous étions fixé. Le choix du bois, un chêne de Bourgogne de qualité ébénisterie, a aussi contribué à l'élégance du décor.

Pour nous, petite entreprise française, c'est une grande fierté, à la fois technique et symbolique, d'avoir réalisé cette Marianne, d'autant que nous l'avons fabriquée dans nos ateliers au moment des attentats de Charlie Hebdo. »



► La justice du XXI^e siècle

L'APIJ est en charge de l'élaboration des référentiels de programmation, en étroite collaboration avec la tutelle. Elle a proposé en 2014 une démarche prospective pour répondre aux nouvelles orientations engagées par le ministère dans le cadre de la réforme de la justice du XXI^e siècle qui vise à mettre en œuvre une justice plus proche, plus efficace et plus protectrice. Cette démarche s'est traduite par une lettre de mission et la mise en place d'un groupe de travail. De nombreux échanges et visites ont permis en 2015 de développer des hypothèses d'évolution programmatique. Symbolique judiciaire, traitement de l'accueil du public, nouveaux modes de travail, dématérialisation, flexibilité et évolutivité des espaces ont été au cœur des débats. Pour chaque sujet, des propositions ont été émises, accompagnées

« **SYMBOLIQUE
JUDICIAIRE,
TRAITEMENT DE
L'ACCUEIL DU
PUBLIC, NOUVEAUX
MODES DE TRAVAIL,
DÉMATÉRIALISATION,
FLEXIBILITÉ ET
ÉVOLUTIVITÉ DES
ESPACES ONT ÉTÉ AU
CŒUR DES DÉBATS.** »



d'études d'impacts et de tests concernant le fonctionnement et le volet immobilier. L'immobilier est apparu comme très structurant, l'organisation des services devant être prise en compte très en amont dans le développement des projets, voire des programmes.

Les résultats des investigations de cette mission ont été restitués fin 2015. Ils confortent la distinction entre les différents espaces (espaces publics, tertiaires et sécurisés) qui composent les palais de justice récemment livrés et qui sont le fondement du guide de programmation actuel. Des évolutions, avec des conséquences immobilières indéniables, apparaissent cependant. On peut citer notamment, un développement pour la partie civile, de petites salles d'audience, assorties d'espaces d'attente et de contacts avocats/clients. Pour les bureaux, la prise en compte de la dématérialisation, tant dans son impact sur les espaces de stockage que dans les lieux support pour la numérisation, apparaît également comme un sujet important à mieux intégrer dans les projets.

Les orientations fixées par ce groupe de travail seront mises en œuvre par l'APIJ dans le cadre d'une révision du guide de programmation des palais de justice. Ces actions se dérouleront en parallèle des applications sur les programmes des palais de justice en cours (nouveau palais de justice de Lille par exemple), et en parallèle des phases exploratoires de déploiement des services d'accueil unique du justiciable, afin de tirer parti de l'ensemble des investigations dans les référentiels.

1
L'apparition de « La Liberté guidant le peuple » de Delacroix, qui se fonde dans les boiseries qui surplombent l'emplacement des magistrats du siège, dans les six salles d'audience du palais de justice de Caen.

2
Le guichet unique de greffe du palais de justice de Bourg-en-Bresse a été conçu pour se transformer en service d'accueil unique du justiciable.

► Le programme triennal pénitentiaire

Le budget triennal 2015-2017 prévoit des financements à hauteur d'un milliard d'euros pour la reconstruction et la réhabilitation des établissements pénitentiaires. Ce projet d'amélioration quantitative et qualitative du parc français se décline notamment par un programme de construction de 3 200 places, dont le centre pénitentiaire de Lutterbach sera la première réalisation. Ce cycle d'investissement se distingue par la concrétisation de l'ambition de renouvellement architectural et fonctionnel portée par la Chancellerie. Cette ambition répond à une volonté de traduire dans l'immobilier les objectifs portés par la réforme pénale, des retours du personnel pénitentiaire et des recommandations du Conseil national de l'exécution des peines. Les premières réflexions prospectives sur l'architecture pénitentiaire initiées par l'APIJ en 2012 et pour lesquelles elle avait reçu mission, ont été élargies et approfondies par l'analyse de prisons anciennes et nouvelles (en France et à l'étranger), par de nouvelles approches sur les plans-masse, et par des adaptations du référentiel programmatique. Ces propositions ont fait l'objet d'une concertation fructueuse avec l'administration pénitentiaire, que ce soit au niveau central ou local. L'APIJ a parallèlement mené une démarche de sensibilisation auprès des architectes et des entreprises de construction sur ces enjeux.

« **CE CYCLE D'INVESTISSEMENT SE DISTINGUE PAR LA CONCRÉTISATION DE L'AMBITION DE RENOUVELLEMENT ARCHITECTURAL ET FONCTIONNEL PORTÉE PAR LA CHANCELLERIE. »**

Le projet du centre pénitentiaire d'Aix 2 a permis d'expérimenter de premières innovations et modifications du socle programmatique en faveur d'un renouvellement de l'architecture pénitentiaire. Cette réflexion a également eu un impact sur la conception de certains projets de l'Agence, alors en phase d'études, dont le plan masse était déjà figé, mais qui ont pu évoluer sur des éléments relatifs à l'image de la prison, tant au niveau du traitement de l'entrée, de la cour d'honneur, que des circulations ou de la qualité des ambiances. Un travail de retour d'expérience sur ces projets,



des études de faisabilité, et une série de groupes de travail associant la DAP et la DISP de Strasbourg, sont venus compléter ce travail prospectif et collaboratif, et ont permis l'émergence d'un socle architectural et programmatique à la hauteur des ambitions de renouvellement. Projet pilote, le centre pénitentiaire de Lutterbach permettra d'apprécier la traduction opérationnelle de ces évolutions de la doctrine, et d'évaluer leur efficacité. L'opération intègre par exemple, dès l'origine, l'objectif de prévention de la récidive et de réinsertion active. L'enjeu est de taille: décliner la notion de parcours d'exécution des peines dans toutes les dimensions du projet immobilier. Cela se traduit notamment par une offre de quartiers d'hébergements adaptés aux différents profils de détenus, mais aussi par une gradation fine du degré de sécurisation de chaque local, et une réduction du caractère anxiogène qui a pu être reproché à certaines constructions récentes.

Le projet de Lutterbach vise également une transformation du plan masse pénitentiaire, qui répond de manière transversale à des enjeux complexes: simplification de l'implantation des bâtiments, amélioration des vues, fluidification des déplacements... Cet objectif est notamment atteint à travers l'intégration du glacis (zone non construite autour de l'établissement) à l'intérieur du mur d'enceinte, ainsi que la réalisation de deux accès distincts pour les personnes et les marchandises. Ces évolutions

ont un impact fondamental sur l'organisation de l'établissement, et offrent des solutions adaptées aux enjeux de la prison du XXI^e siècle: séquence d'entrée à taille humaine, amélioration des conditions de surveillance, lutte contre les phénomènes de projections et de parloirs sauvages...

Ces évolutions programmatiques reflètent enfin une ambition de renouvellement de l'écriture architecturale des espaces bâtis, tant sur l'enveloppe extérieure (toitures, façades), que sur la qualité des espaces intérieurs (éclairage naturel, matériaux et couleurs). Il s'agit également de travailler pour une intégration harmonieuse de l'équipement dans son site, et de renouveler les exigences en matière de végétalisation.

À travers cette transformation du programme immobilier pénitentiaire, la prison est affirmée comme un édifice public qui a toute sa place dans la cité. Centrée sur les personnes - qu'elles y travaillent, y interviennent, y vivent ou la visitent - l'architecture ne doit pas s'arrêter au pied du mur d'enceinte. Elle doit au contraire se confronter à la complexité de l'ouvrage afin d'apporter une solution à la hauteur des enjeux symboliques qu'il véhicule. En intégrant en amont ces éléments, le projet de centre pénitentiaire de Lutterbach concrétise une démarche de programmation innovante et ouvre une nouvelle étape dans la conception des établissements pénitentiaires, qui a vocation à être déclinée dans les autres projets du «programme 3200 places».



1

Le projet du centre pénitentiaire d'Aix 2 a permis d'expérimenter de nouvelles modifications programmatiques qui seront approfondies et développées dans le cadre du programme triennal, avec Lutterbach notamment.



①



②

► La transition énergétique

L'Agence inscrit son action dans le cadre du plan ministériel « Justice administration exemplaire 2015-2020 », établi conformément à la lettre de cadrage du Premier ministre du 17 avril 2015. Ce plan reprend les 4 axes de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable : transformer le patrimoine immobilier pour économiser l'énergie, renforcer la mobilité durable, préserver la biodiversité, lutter contre le gaspillage et limiter les déchets.

Pour chaque opération pénitentiaire et judiciaire, des niveaux précis de performance de développement durable sont définis, portant sur :

- la qualité de l'insertion environnementale,
- la gestion de l'énergie,
- le confort d'usage (pour les palais de justice),
- la gestion de l'eau (pour les établissements pénitentiaires),
- la maintenabilité,
- la maîtrise des nuisances de chantier.

Concernant la gestion de l'énergie, les nouveaux palais de justice mis en service en 2014 et 2015 (Chalon-sur-Saône, Périgueux, Montmorcency,

Marseille-Monthyon, Fort-de-France, Caen, Foix) ont été conçus et réalisés pour être énergétiquement performants tout en offrant un niveau de confort élevé : ainsi le gain énergétique théorique par rapport aux anciens critères de la réglementation thermique de 2005 est de 30 à 60 % suivant les palais de justice.

Toutefois, ce gain théorique devra être comparé aux consommations réelles sur plusieurs périodes annuelles après la mise en service. Les dispositions ont été prises afin de permettre ce suivi :

- les nouveaux palais sont équipés des dispositifs de mesure permettant de suivre les consommations par source (électricité, gaz...) et par poste (éclairage, chauffage-ventilation-climatisation, eau chaude, équipements informatiques),
- le cahier des charges générique d'exploitation maintenance défini par l'Agence impose un reporting mensuel et annuel de la performance énergétique (comptage des fluides et des énergies, relevé des températures, bilan annuel avec les propositions de mesures correctives).



Par ailleurs, concernant le parc immobilier judiciaire et pénitentiaire existant, l'Agence a organisé avec la tutelle un séminaire sur la transition énergétique et ses implications opérationnelles. Ce séminaire, qui réunissait les directions immobilières et les gestionnaires locaux, a permis d'identifier quatre leviers d'actions pour réduire les consommations énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- l'usage,
- l'observation,
- la maintenance courante,
- l'investissement.

Il a montré que la réduction des consommations énergétiques ne nécessitait pas forcément des investissements supplémentaires. Les économies générées par les trois premiers leviers combinés avec une planification stratégique des opérations de gros entretien renouvellement et la recherche de financements extérieurs, permettent en effet d'obtenir des résultats significatifs.

Suite à ce séminaire, l'Agence a proposé à la Chancellerie un plan d'action et a missionné

« LE GAIN ÉNERGÉTIQUE THÉORIQUE PAR RAPPORT AUX ANCIENS CRITÈRES DE LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE DE 2005 EST DE 30 À 60 % SUIVANT LES PALAIS DE JUSTICE. »

son chef de projet, en charge notamment du développement durable, pour analyser les pratiques dans 6 palais de justice au sein des cours d'appel de Lyon et Montpellier.

1
Le palais de justice de Bourg-en-Bresse s'inscrit dans une démarche de développement durable (isolation extérieure, menuiserie, apports de lumière, végétalisation des terrasses et toitures, mise en place d'une ventilation double flux...).

2
L'éco-pâturage mis en place par la juridiction sur le vaste terrain autour du palais de Foix est un exemple de projet immobilier préservant la biodiversité.

MAÎTRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE

► Maîtrise financière des opérations et prévisions budgétaires

Maîtrise des opérations

L'APIJ dispose d'une modélisation des coûts des opérations judiciaires et pénitentiaires, en fonction du calibrage (effectifs, nombre de places) et de préprogrammes types.

Ainsi, à partir d'opérations déjà livrées, l'Agence a défini un modèle de calcul de surface et de ratio de coût. Ces estimations permettent de définir les coûts plafonds des opérations en amont des études, au moment où elles sont commandées à l'APIJ par délibération de son conseil d'administration. L'APIJ s'est également dotée de planning types des opérations, en fonction du domaine concerné, du mode de dévolution, ou encore de la nature des opérations (neuf, réhabilitation) pour toutes les phases amont de définition et d'ingénierie préalables aux travaux. Cela permet à l'Agence de mieux apprécier les délais nécessaires dès la commande des opérations et de se donner les moyens d'expertiser les plannings qui lui sont présentés, dans la recherche d'une optimisation délai-qualité de l'ouvrage exécuté. Cette base de données permet à l'Agence de confronter les offres des candidats lors des différents appels d'offres, et ainsi de mieux analyser les offres et le fonctionnement de la concurrence et de fiabiliser les estimations de ces prestations.

Afin d'estimer au plus juste une opération et son déroulé, l'Agence remet systématiquement en question ses bases de données, ainsi que les modes de calculs. Ces mises à jour sont possibles notamment grâce aux retours d'expérience et l'aide d'un économiste qui accompagne régulièrement les équipes de l'Agence. En plus d'enrichir la base de données, cela permet d'analyser les évolutions programmatiques et leurs coûts afin de les intégrer dans les modèles de coûts.

Tous ces retours d'expériences permettent de régulièrement consolider les différents outils de prévision afin que l'Agence, à tout stade de l'avancement du projet, apporte à ses tutelles donneurs d'ordre, des prévisions fiables et performantes tant budgétaires que calendaires.

Maîtrise de la consommation des crédits de paiement

L'APIJ a mis en place un outil informatique de gestion financière des opérations permettant l'élaboration de prévisions budgétaires pluriannuelles et d'assurer un suivi infra-annual des engagements

financiers et des paiements. Ces prévisions de dépenses sont mises à jour trois fois pendant l'année et permettent de faire les demandes de crédits de paiements nécessaires pour les dépenses à venir. L'Agence suit de manière mensuelle la consommation des crédits de paiements (par rapport aux prévisions) et analyse les éventuels écarts. Une analyse plus fine est réalisée en fin d'année afin de piloter au plus près la fin de gestion.

Le pilotage des opérations et le compte-rendu aux tutelles

Le tableau de bord immobilier (TDBI) est l'outil structurant du compte rendu aux tutelles : il rassemble les données-clés sur les projets, leur état d'avancement, les intervenants et autres informations utiles. Renseigné chaque fin de mois par les équipes opérationnelles et le service foncier, validé par le service du contrôle de gestion, il donne lieu à une relecture systématique de la directrice générale avant sa diffusion. Il est également l'outil de pilotage des opérations en interne, notamment lors des revues de projet hebdomadaires.

En complément, les indicateurs de performance qu'ils soient dans la loi de finances ou dans le contrat de performance, sont régulièrement actualisés et transmis aux tutelles.

**« AFIN D'ESTIMER
AU PLUS JUSTE
UNE OPÉRATION
ET SON DÉROULÉ,
L'AGENCE REMET
SYSTÉMATIQUEMENT
EN QUESTION SES
BASES DE DONNÉES,
AINSI QUE LES MODES
DE CALCULS. »**

> Diversifier la concurrence

Engagée dans l'amélioration permanente de la commande publique, l'APIJ porte une grande attention aux actions à mener pour garantir et améliorer la diversification de la concurrence en matière de passation et de gestion des marchés de construction.

L'Agence a ainsi dressé un état des lieux des pratiques existantes et difficultés rencontrées, identifié des pistes d'amélioration possibles et de nouvelles actions à développer pour conforter ou faire évoluer les pratiques.

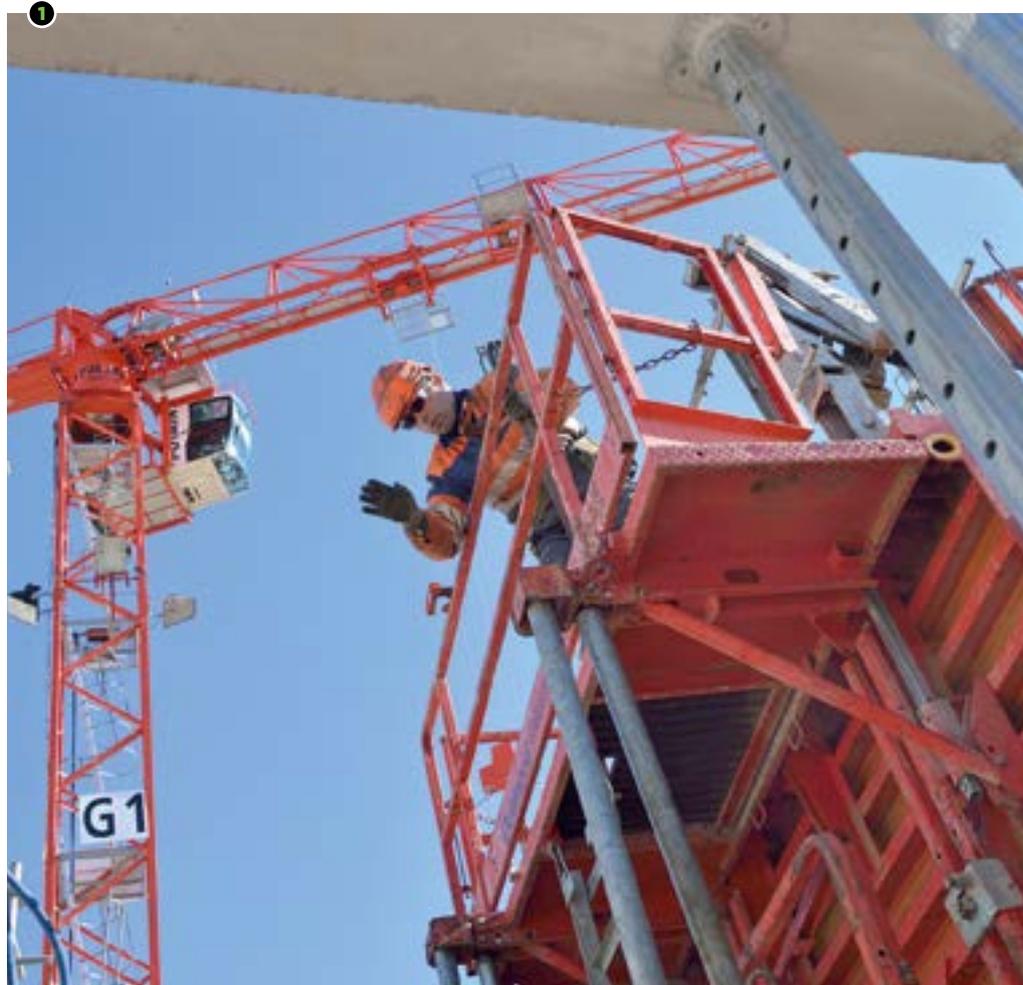
La lutte contre les situations de concurrence restreinte

Elle constitue l'un des axes de travail majeurs à conduire et a permis, notamment, d'identifier les domaines techniques dans lesquels la concurrence entre fournisseurs ou sous-traitants était faible et de proposer des moyens pour les faire disparaître. Cette action avait été inscrite au contrat de performance 2014-2016 de l'Agence.

Pour mener cet objectif à bien, l'Agence a organisé un travail prospectif auprès des différents acteurs de la construction afin de cerner les domaines tenus « captifs » par certains fournisseurs et en comprendre les raisons. Les sujets identifiés ont ainsi donné lieu à des rédactions contractuelles améliorées ou à la passation de contrats-cadres sur la base d'objectifs de performances et de fonctionnalités objectivées.

Évolutions des programmes : l'expression du besoin en termes d'objectifs

Concomitamment à la lutte contre la concurrence restreinte, l'Agence fait en permanence évoluer ses programmes techniques, notamment dans le domaine pénitentiaire, afin d'intégrer toujours plus d'objectifs de performance plutôt que des prescriptions de solutions. Un groupe de travail constitué avec la direction de l'administration pénitentiaire se réunit ainsi régulièrement et a déjà donné lieu à des évolutions notables des programmes pénitentiaires.





LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

40

42

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

PALAIS DE JUSTICE DE MARSEILLE-MONTHYON_P42

COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE_P43

PALAIS DE JUSTICE DE FOIX_P44

PALAIS DE JUSTICE DE CAEN_P45

46

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX

PALAIS DE JUSTICE DE BÉZIERS_P46

PALAIS DE JUSTICE DE BOURG-EN-BRESSE_P47

PALAIS DE JUSTICE DE CAYENNE_P48

PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES_P49

PALAIS DE JUSTICE DE PÉRIGUEUX SIREY_P50

PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-À-PITRE_P51

PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS_P52

PALAIS DE JUSTICE DE QUIMPER_P53

PALAIS DE JUSTICE DE STRASBOURG_P54

55

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES

PALAIS DE JUSTICE DE PARIS - ÎLE DE LA CITÉ_P55

PALAIS DE JUSTICE DE LILLE_P56

PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI_P57

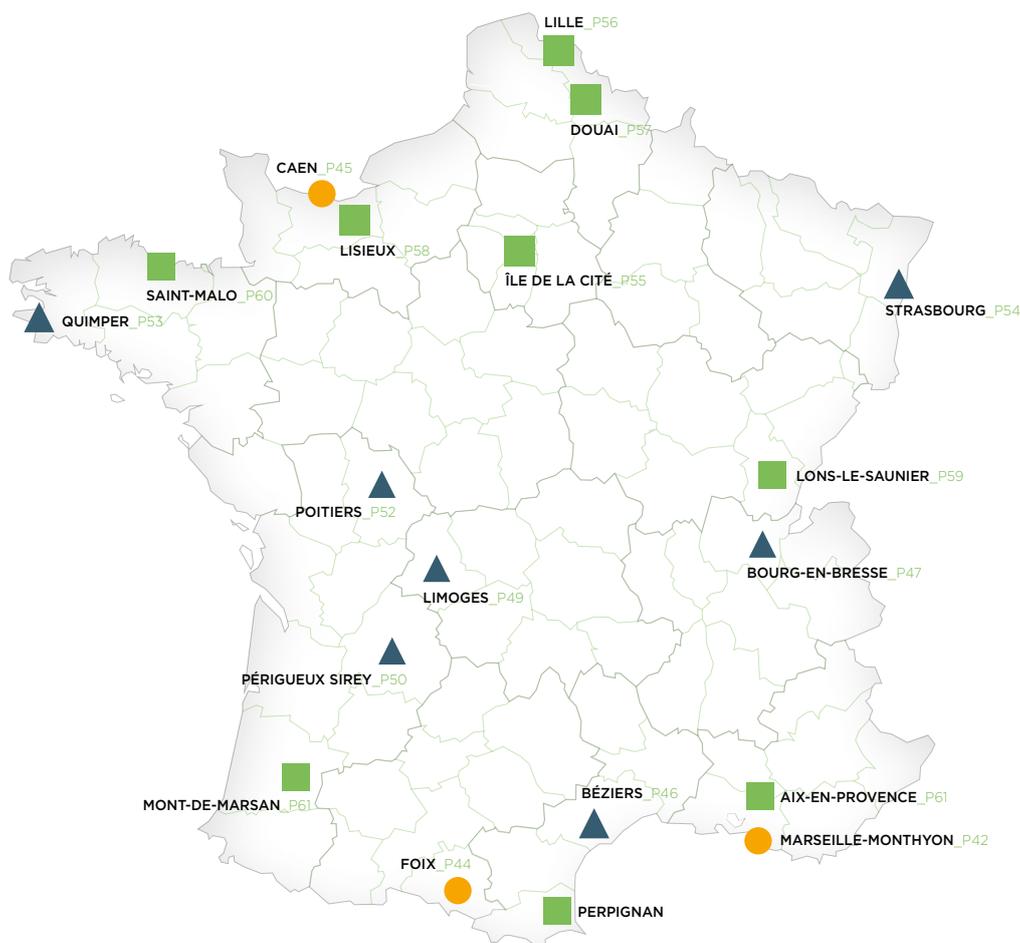
PALAIS DE JUSTICE DE LISIEUX_P58

PALAIS DE JUSTICE DE LONS-LE-SAUNIER_P59

PALAIS DE SAINT-MALO_P60

PALAIS DE MONT-DE-MARSAN_P61

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE_P61



AU 31 DÉCEMBRE 2015

▲ En travaux ■ En études ● Livrées

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Palais de justice de Marseille-Monthyon

La rénovation du palais de justice Monthyon de Marseille a permis de moderniser les lieux, dans le respect de l'identité et de la qualité architecturale de cet édifice construit sous le Second Empire. Un double objectif ambitieux associant meilleure fonctionnalité et valorisation patrimoniale a ainsi été fixé aux entreprises chargées de l'opération.

Cette rénovation indispensable assure de meilleures conditions d'exercice de la justice à Marseille : l'environnement de travail des fonctionnaires est plus lumineux et plus confortable, de même que les conditions d'accueil des justiciables.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TP

CALENDRIER

Mars 2012 : Notification du marché de conception-réalisation

Mars 2015 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

6 467 m² surface de plancher

3 salles d'audience

CONTRACTANTS

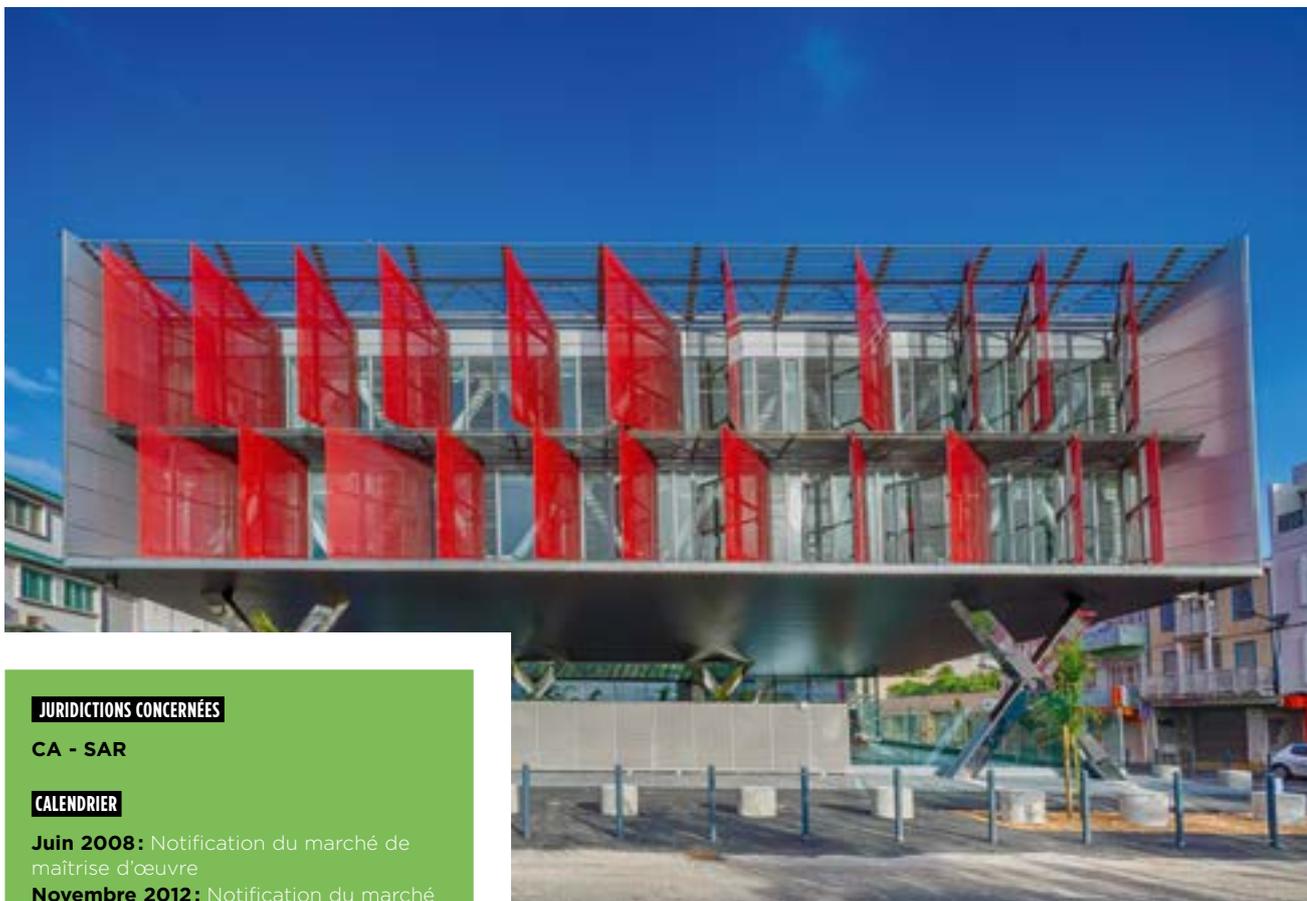
AMO : Voxoa

Groupe de conception-réalisation : Titulaire du marché et mandataire du groupement GFC Construction (à présent Bouygues Bâtiment Sud Est)

Architecte : Tangram Architectes

Bureau d'études techniques fluides : Garcia Ingénierie

Bureau d'études techniques structure : Sica et Assystem Engineering



JURIDICTIONS CONCERNÉES

CA - SAR

CALENDRIER

Juin 2008: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Novembre 2012: Notification du marché de travaux

Avril 2015: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3 195 m² surface de plancher

3 salles d'audience

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Groupement Gilles Bouchez Architecture / GEC Ingénierie / Anonym'art

Travaux: Groupement Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest / BATI Groupe Caraïbes

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Bureau Veritas

Contrôleur Technique: Bureau Veritas



MARTINIQUE (972)

Cour d'appel de Fort-de-France

■■■■■■■■■■

Aux termes d'un chantier de deux années passées, les services de la cour d'appel, le service administratif régional, et la direction de programme Antilles-Guyane de l'APIJ se sont installés en avril 2015 dans la nouvelle cour d'appel de Fort-de-France située au cœur de la ville, à proximité du palais de justice.

Outre les améliorations fonctionnelles et technologiques, qui font de ce nouveau bâtiment un outil moderne, il constitue un édifice remarquable du centre-ville par son architecture, ses volumes, et son enveloppe extérieure composée de panneaux de verre « sérigraphié » dont les couleurs se nuancent du rouge terra-cotta au gris basalte.



ARIÈGE (09)

Palais de justice de Foix

Niché dans un écrin montagneux, ce palais de justice est unique dans son écriture architecturale circulaire et son parvis sinueux. Moderne dans ses formes et ses matériaux, le nouveau palais de justice de Foix conjugue qualité esthétique et fonctionnalité. Les quatre juridictions qui y sont réunies y trouveront facilement leurs repères, bénéficiant à la fois de leur autonomie et des atouts d'un regroupement qui se traduira par la mutualisation de certains outils. L'éco-pâturage mis en place sur le vaste terrain illustre l'appropriation des utilisateurs à leur nouvel environnement. Lumière, sérénité et technologie sont les atouts de cet édifice.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH

CALENDRIER

Décembre 2011: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Juin 2013: Notification du marché de travaux

Juillet 2015: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

4 320 m² surface de plancher

13 900 m² surface du terrain

3 salles d'audience

2 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Agence Philippe Gazeau Architecte (mandataire) et Sibat, bureau d'études techniques

Constructeur: Groupement Bourdarios (mandataire), Hervé Thermique et Inéo

Conduite d'opération: DDT Ariège

Bureau de contrôle: Dekra

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Qualiconsult



CALVADOS (14)

Palais de justice de Caen

|||||||

Le TGI et le TI de Caen ont emménagé fin juillet 2015 dans un bâtiment neuf, répondant aux objectifs de modernisation, de sécurisation et d'amélioration des conditions de travail et d'accueil. Le mode de commande publique retenu pour cette opération a été le contrat de partenariat public-privé. Celui-ci prévoyait de disposer d'un bâtiment pleinement opérationnel au moment de la prise de possession. Un important travail a été réalisé avec les juridictions pour optimiser la période d'installation ce qui a permis d'ouvrir le bâtiment au public dans un délai très bref de deux semaines après la livraison. Le bâtiment aux formes géométriques simples et à la salle des pas perdus périphérique vitrée, incarne ainsi une justice ouverte sur la ville et ancrée dans sa mission républicaine, à l'image du dessin de la Marianne inspiré du tableau de Delacroix reproduit dans l'habillage bois des salles d'audience.

45

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI

CALENDRIER

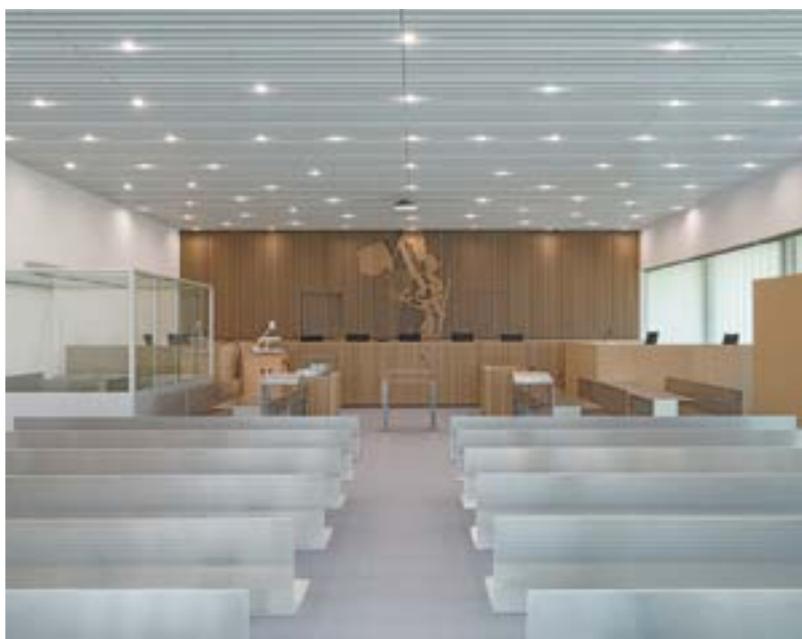
18 décembre 2012: Signature du contrat
Juillet 2015: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

5 542 m² de surface utile totale
3 salles d'audience pénales
3 salles d'audience civiles
7 salles d'audience de cabinet, dont 2 salles pénales
25 % du marché de conception-réalisation réalisés par des PME ou des artisans

CONTRACTANTS

Partenaire privé: Cicobail, groupe Natixis
Promoteur: Adim Normandie-Centre
Maîtrise d'œuvre: BE Paris, l'atelier d'architecture Pierre Champenois, EGIS Bâtiment Centre-Ouest, Elioth, Semperivens et Prisme Ingénierie
Constructeur: Sogea Nord-Ouest, groupe Vinci
Mainteneur: Vinci Facilités



OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH

CALENDRIER

Mars 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Septembre 2013: Notification du marché de travaux

Juin 2016: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

8 000 m² surface de plancher

5 salles d'audience publiques

7 salles d'audience de cabinet

7 000 heures d'insertion dans le cadre du chantier

10 000 heures de travail pénitentiaire au titre de la démarche engagée avec la RIEP

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: ateliers 2/3/4/
architecte mandataire, CET Ingénierie,
Guliver (mobilier et signalétique), Gapira
(CSSI), CPR (exploitation maintenance)

Entreprise: Sogea sud (mandataire),
Thermatic, Snef

Bureau de contrôle: Dekra

Contrôleur technique: Socotec

**Coordinateur Sécurité et Protection
de la Santé:** Bureau Véritas

AMO: Planitec

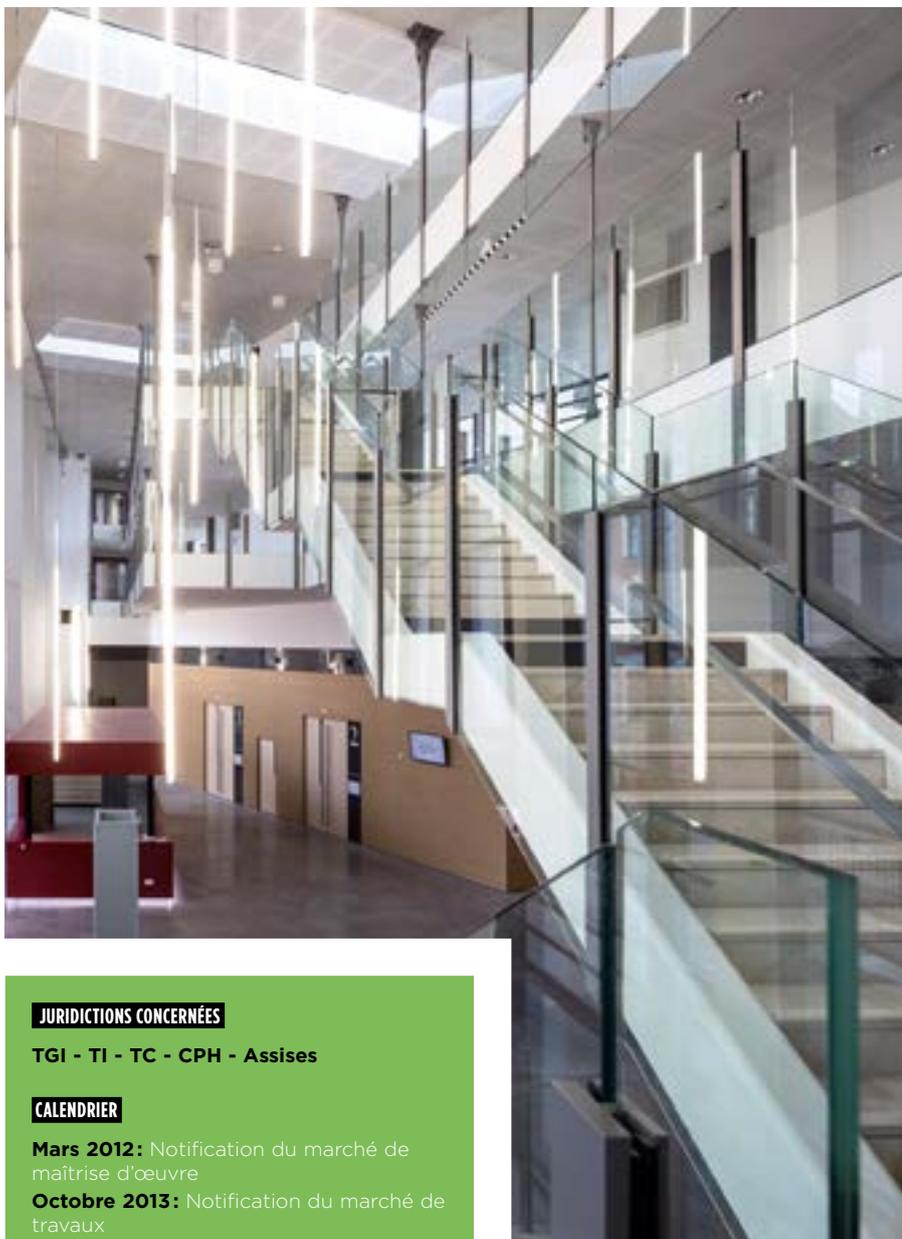
46

HÉRAULT (34)

Palais de justice de Béziers

Remédiant à la situation de dispersion des juridictions biterroises, le nouveau palais de justice sera en service à l'été 2016 au cœur d'une zone urbaine en développement. Ce bâtiment a fait l'objet d'un dialogue constructif entre maîtrise d'ouvrage et juridictions, leur permettant de repenser leur organisation et de mutualiser leurs moyens. Une démarche innovante de définition d'une nouvelle gamme de mobilier avec les services de la régie industrielle des établissements pénitentiaires a également été mise en œuvre. Le mobilier de bureau sera ainsi réalisé par des personnes détenues dans un souci de réinsertion.





AIN (01)

Palais de justice de Bourg-en-Bresse

|||||||

Le nouveau palais de justice de Bourg-en-Bresse regroupera le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce. La pose en 2015 des poteaux monumentaux réinterprétant les colonnades des anciens palais de justice s'est avérée particulièrement complexe. Éléments de 13m de haut en béton brut blanc, ils ont été préfabriqués d'un seul bloc, transportés en convoi exceptionnel jusqu'au site puis élevés avec un engin de levage hors normes. Alors que le chantier s'est poursuivi pour assurer une livraison au premier semestre 2016, la maîtrise d'œuvre et l'entreprise générale ont travaillé en amont sur de nombreux prototypes (volets et éléments de façade, mobilier de salle d'audience, guichets d'accueil...) afin de garantir ensuite une exécution de qualité, conformément aux exigences fixées par l'APIJ.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH - Assises

CALENDRIER

Mars 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Octobre 2013: Notification du marché de travaux

Mars 2016: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

8 000 m² surface de plancher

1 salle d'assises

2 salles d'audience publique pénale

2 salles d'audience publique civile

7 salles d'audience de cabinet

129 magistrats et fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Plan 2 (mandataire), Arodie Damian Architectures, Ingerop, Tribu, Lasa, Iliade, VisionLab

Contrôleur Technique: Bureau Véritas

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Qualiconsult Sécurité

Entreprise Générale: Citinea ouvrages fonctionnels





GUYANE FRANÇAISE (973)

Palais de justice de Cayenne

■■■■■■■■■■

Le palais de justice de Cayenne fait l'objet d'une double opération de grosses réparations d'une part, et de réaménagement d'autre part. Les travaux de grosses réparations ont commencé par la reprise de réseaux enterrés, la réalisation d'un système drainant, d'une barrière anti-capillarité qui ceinturent le bâtiment et par la restauration de l'escalier monumental de la salle des pas perdus. Puis ont débuté, en fin d'année, les travaux portant sur le clos et le couvert: remise en état des charpentes, réfection des couvertures, remplacement des menuiseries extérieures sur les façades exposées.

Concomitamment, les études relatives à la réorganisation et au réaménagement global des services du tribunal de grande instance au sein des bâtiments ont été menées en concertation avec la juridiction et la Chancellerie. Les travaux qui débiteront courant 2016 seront réalisés en site occupé et s'articuleront en six phases successives. Ils contribueront à l'amélioration du fonctionnement de l'activité judiciaire, de l'accueil du public, notamment par la création d'un Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) et la prise en compte de l'accessibilité au bâtiment.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI

CALENDRIER

Octobre 2015: Démarrage des travaux de grosses réparations

2016: Démarrage des travaux de réaménagement

2018: Achèvement des travaux

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience (assises, correctionnelle, civile)

2 salles d'audience de cabinet

1963 m² surface utile existante

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Groupement Egis Bâtiment / Ponthus & Dupouy (grosses réparations), Groupement Acapa / BET Demeure / IET / BTC Travaux (réaménagement), CRI (structure) / CBE (charpente couverture) / Glass Alu (menuiseries extérieures) / Cogit (Ravalement des façades)

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Bureau Véritas / Socotec

Contrôleur Technique: Bureau Véritas / Apave

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC

CALENDRIER**Janvier 2012:** Notification du marché de maîtrise d'œuvre**Juillet 2013:** Notification du marché de travaux**Avril 2016:** Prise de possession**CHIFFRES CLÉS****5 919 m²** surface de plancher**4** salles, dont deux pour le pénal**5** salles d'audience de cabinet**CONTRACTANTS****Maîtrise d'œuvre:** Agence Nicolas Michelin et associés, Batiserf, Deerns, Bureau Michel Forgue et Peutz**Entreprise de travaux:** DV construction**Contrôleur Technique:** Socotec**Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé:** Véritas**HAUTE-VIENNE (87)****Palais de justice de Limoges**

|||||||

La place Winston Churchill, où se font face le musée national de la porcelaine et la maison d'arrêt de Limoges, accueillera dès avril 2016 le nouveau palais de justice. Élegant avec ses façades en porcelaine de Limoges, il renouvelle l'identité de cette vaste place pentue. Loin d'en fermer la perspective, il offrira grâce à son auvent aérien percé d'une fenêtre qui s'ouvre sur le ciel, une véritable échappée visuelle. Depuis le parvis, qui sera réalisé au cours du second semestre 2016, après la démolition de l'immeuble Faure, les justiciables pénétreront dans la salle des pas perdus par une porte vitrée de plain-pied, qui symbolise la transparence et la proximité de la justice.





DORDOGNE (24)

Palais de justice de Périgueux

Le bâtiment Sirey, annexe du tribunal de grande instance de Périgueux, qui a fait l'objet d'une réhabilitation en 2014, sera finalisé mi-2016. Situé à proximité immédiate du TGI, il regroupera à terme le pôle civil et le tribunal d'instance. Ce bâtiment offrira des conditions de travail adaptées aux besoins des utilisateurs. Il comportera notamment trois nouvelles salles d'audience qui permettront d'optimiser le fonctionnement des différentes juridictions de la ville.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI

CALENDRIER

Septembre 2011 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Septembre 2014 : Notification du marché de travaux

Juin 2016 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

1413 m² surface de plancher
3 salles d'audience

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Flint (architecte), Terrell, Alto, Voxoa

Assistant à maîtrise d'ouvrage : SAMOP

Entreprise générale : Demathieu-Bard

Contrôleur technique : Socotec

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé : Presents



GUADELOUPE (971)

Palais de justice de Pointe-à-Pitre

|||||||

La notification du marché de travaux en 2015 a marqué une nouvelle étape dans le projet de construction du palais de justice de Pointe-à-Pitre. Après une phase de travail collaboratif, entre la maîtrise d'œuvre et le groupement d'entreprises pour une mise au point technique du cahier des charges sous la responsabilité du maître d'œuvre, l'exécution des travaux a débuté en fin d'année pour une livraison au premier semestre 2018.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI

CALENDRIER

Janvier 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Mars 2015: Notification du marché de travaux

2018: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience dont 1 pénale (88 places), 1 civile (40 places), 1 mixte (50 places)

4 salles d'audience de cabinet dont 2 salles pénales et 2 salles civiles

5 893 m² surface de plancher

63 places de parking

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Groupement BP Architecture / Egis Bâtiment / Mazet et associés / Acoustique Vivie et associés / Plan02

Entreprise de travaux: Groupement Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest / Bouygues Bâtiment Outre-mer / Nofrag

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Bureau Véritas

Contrôleur Technique: Socotec



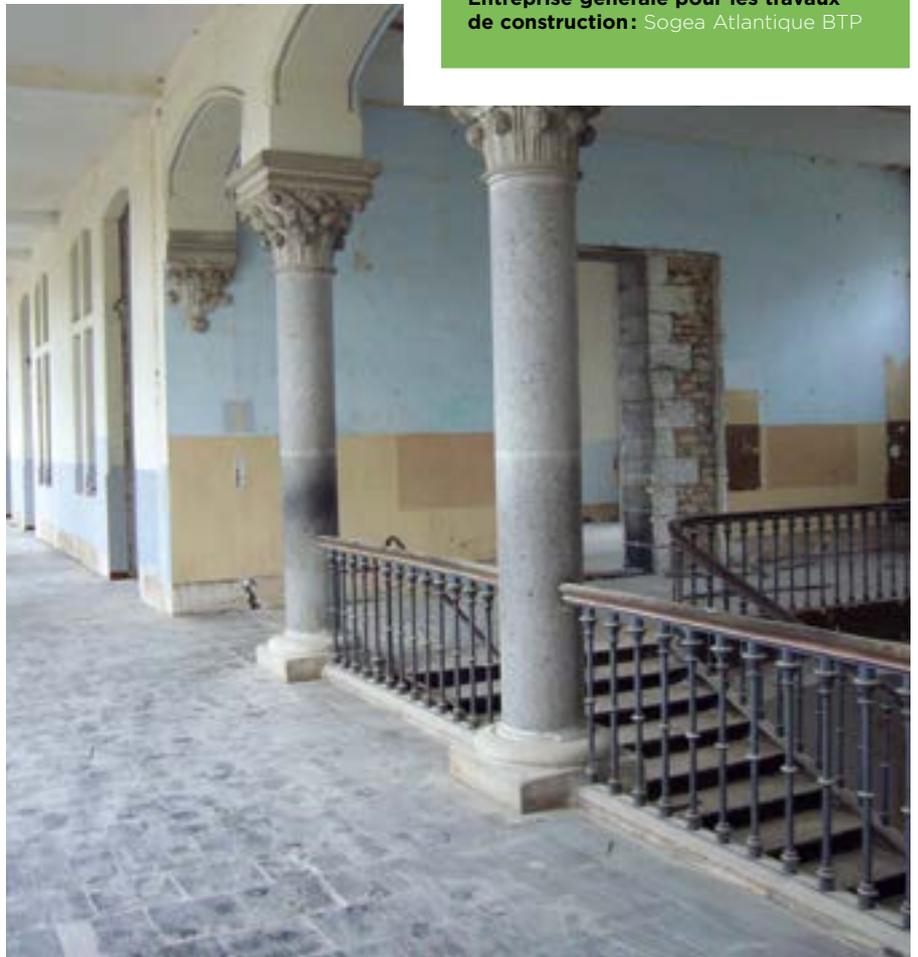


VIENNE (86)

Palais de justice de Poitiers

L'opération consiste à regrouper sur le site de l'ancien lycée des jésuites «Les Feuillants», la cour d'appel, la cour d'assises, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce. Ce regroupement facilitera le travail des personnels, tout en clarifiant le fonctionnement de la justice, aux yeux des justiciables.

Après l'attribution des marchés de travaux aux entreprises en 2015, ont pu débuter dès l'été des interventions de curage, désamiantage et déplombage afin de libérer les locaux existants des adjonctions successives du temps: cloisons, faux plafonds, réseaux, canalisation... À l'issue de ces travaux préalables les travaux de réhabilitation, extension et aménagement extérieurs seront lancés et s'étaleront sur près de 2 ans et demi.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

CA - TGI - TI - TC - CPH - SAR

CALENDRIER

Mars 2013: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Avril 2016: Démarrage des travaux principaux

1^{er} semestre 2019: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

14 000 m² surface de plancher

1 salle d'assises

3 salles d'audience pénale

2 salles d'audience pénale de cabinet

4 salles d'audience civile

11 salles d'audience civile de cabinet

18 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Brossy et associés (mandataire) et SAS Mizrahi

Contrôleur Technique: Bureau Véritas

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Bureau Véritas

Entreprises pour les travaux préalables: Charier TP, Technik Amiante

Entreprise générale pour les travaux de construction: Sogea Atlantique BTP



FINISTÈRE (29)

Palais de justice de Quimper

■■■■■■■■■■

L'opération comprend une extension neuve sur le site du tribunal de grande instance, la réhabilitation d'un ancien hôtel particulier, et des réhabilitations ponctuelles du palais afin d'améliorer l'accueil et l'accessibilité des justiciables ainsi que le fonctionnement des juridictions. Le programme prévoit notamment la réalisation d'un nouvel accès pour le public et la création d'une salle d'audience pénale. Des contraintes particulières s'imposent tout au long du chantier, démarré depuis 2014, afin de garantir la continuité de fonctionnement du palais et de limiter les nuisances pour les juridictions situées au cœur de l'opération. Volet le plus important de l'opération, l'extension sera achevée à l'été 2016.

53

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH

CALENDRIER

Février 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Septembre 2014: Notification du marché de travaux

Été 2016: Prise de possession de l'extension

CHIFFRES CLÉS

1 nouvelle salle d'audience pénale

6 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Agence Saba (mandataire) / Armor Ingenierie (Bet Fluides) / Etsb (Bet Structure) / Afce (Consultant Hge), Sinot (Économiste) / Acoustibel (Bet Acoustique)

Entreprises générales: SPIE Batignolles Ouest (mandataire) / Gérard Gervais / Cofely Axima

Conduite d'opération: DDTM du Finistère

Contrôleur technique: Bureau Véritas

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Qualiconsult



BAS-RHIN (67)

Palais de justice de Strasbourg

|||||||||

Après six mois de travaux de démolition et de curage, les travaux de gros œuvre relatifs à l'extension du bâtiment dans la cour centrale ont démarré début 2015. À la fin de l'année, la nouvelle enveloppe de l'édifice a été achevée: la surélévation moderne du palais historique vient désormais coiffer le nouveau cœur du projet abritant l'ensemble des salles d'audience publiques du tribunal de grande instance. Parallèlement, l'ensemble des locaux des ailes du bâtiment conservé est soigneusement restauré et modernisé.



54



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - RCS

CALENDRIER

Mai 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Janvier 2014: Notification du marché de travaux

Fin 2016: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

13 600 m² surface de plancher

8 salles d'audience publiques dont 1 salle d'assises

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Groupement Garcès - De Seta - Bonet (mandataire) / Sera Vives Cartagena / Setec Bâtiment / GV Ingénierie / VP Cité / Frederic Teschner Studio

Entreprise générale: Groupement Eiffage Construction / Spie Batignolles / Eiffage Énergie / Clemessy

Contrôleur technique: Bureau Véritas
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: BECS

Conduite d'opération: DDT 67

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES

JURIDICTIONS CONCERNÉES

CC - CA

CALENDRIER

2016: Programmation

2017: Maîtrise d'œuvre

2018: Travaux

CHIFFRES CLÉS

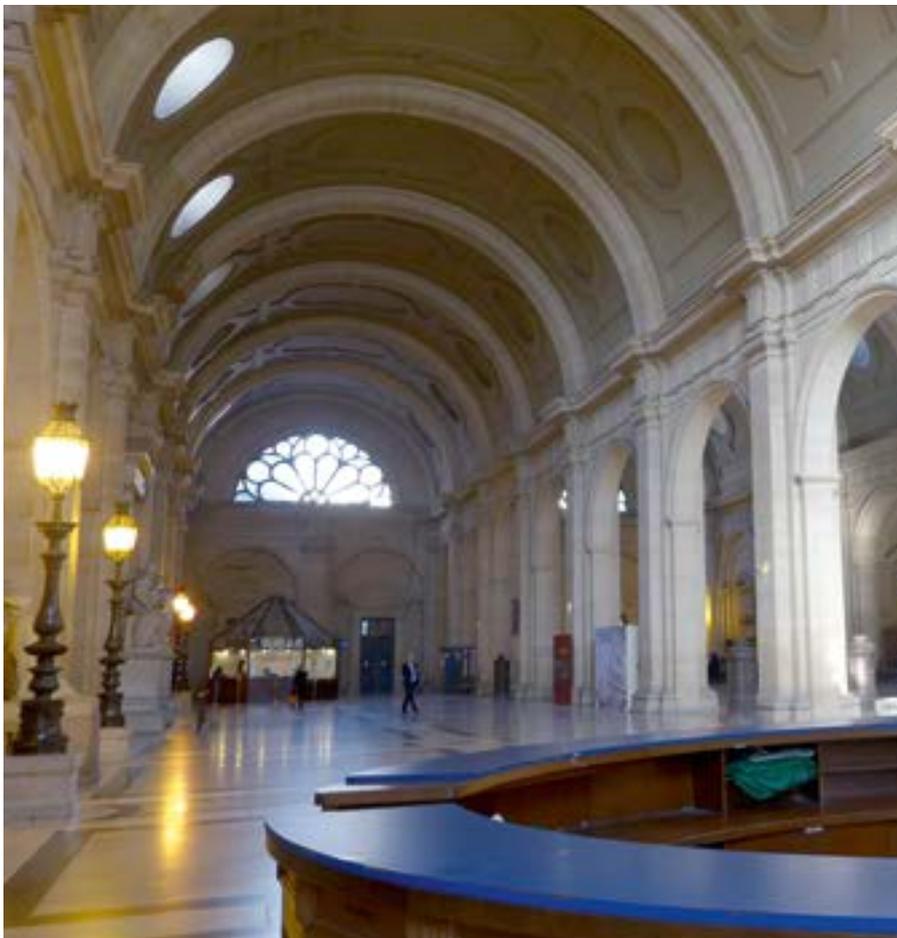
Plus de 100 000 m² de Surface Dans Œuvre
40 000 m² environ SDO libérés avec le départ du TGI

CONTRACTANTS

Pré-programmes: Egis

Faisabilité/Programmation: AREP
(mandataire) / Setec Organisation /
Setec Bâtiment / Atelier Monchecourt

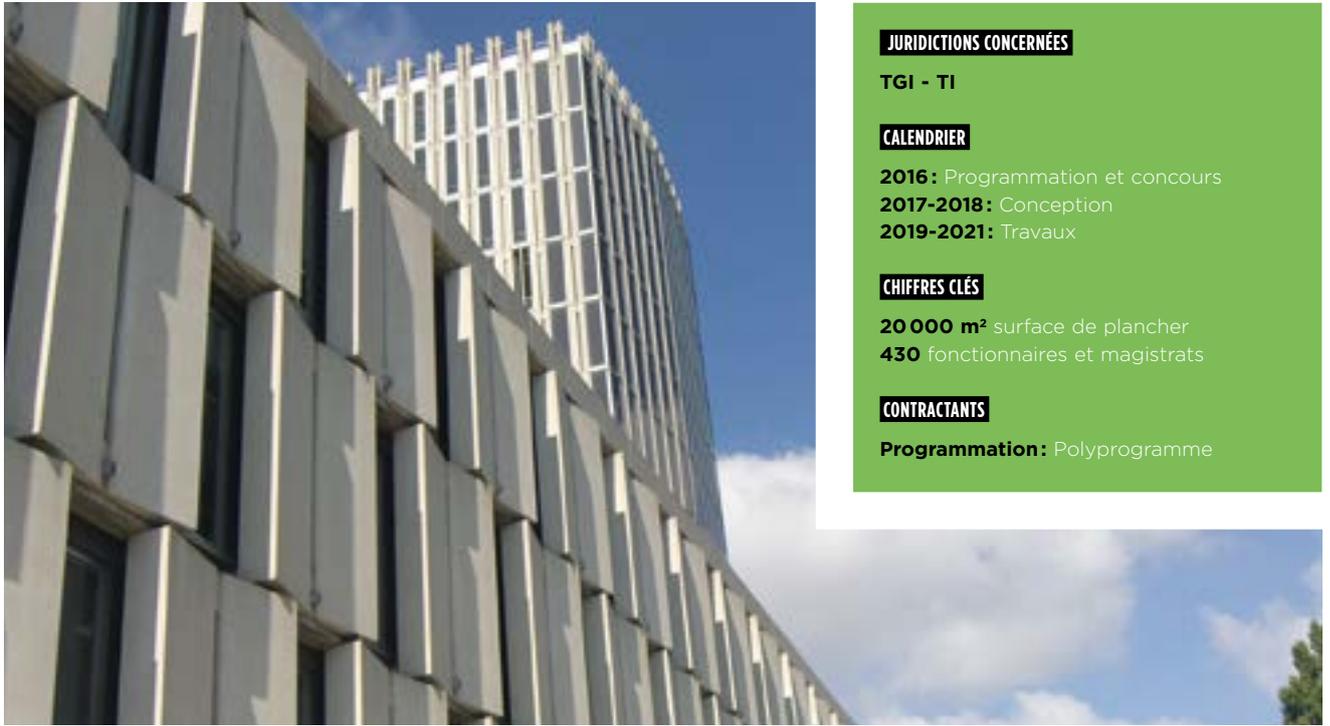
Étude d'évaluation: ACMH - 2BDM /
Unanime



ÎLE-DE-FRANCE (75)

Palais de justice de Paris Île de la Cité

À fin 2017, le tribunal de grande instance de Paris quittera l'île de la Cité pour rejoindre le futur palais de justice de Paris au sein du quartier des Batignolles. Les études portant sur la réutilisation des surfaces libérées sont en cours afin de réintégrer principalement les services de la cour de cassation et de la cour d'appel actuellement hébergés sur différents sites et attribuer à ces deux juridictions les surfaces nécessaires à leur fonctionnement à long terme. Les sources de complexité sont nombreuses pour ce site classé intégralement au titre des monuments historiques avec notamment des mises aux normes techniques importantes et la présence des touristes visitant la Sainte Chapelle et la Conciergerie.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI

CALENDRIER

2016 : Programmation et concours

2017-2018 : Conception

2019-2021 : Travaux

CHIFFRES CLÉS

20 000 m² surface de plancher

430 fonctionnaires et magistrats

CONTRACTANTS

Programmation : Polyprogramme

NORD (59)

Palais de justice de Lille



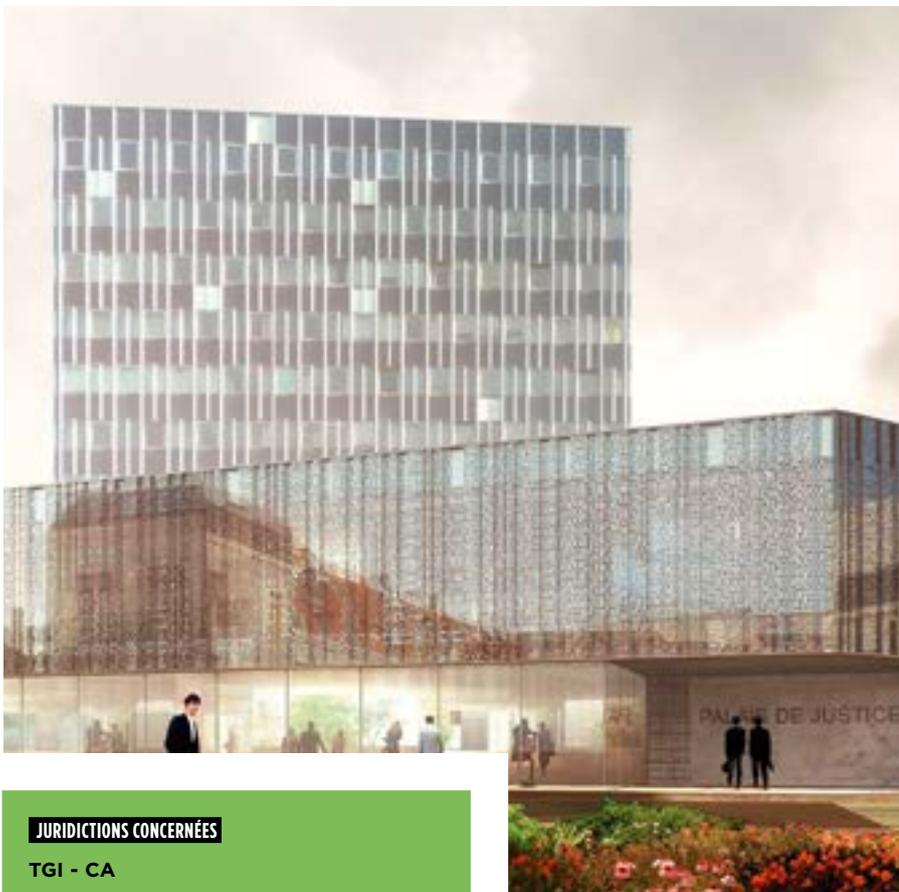
Ce projet est la première occasion de traduire, sur le plan immobilier, les grands principes de la réforme «la justice du 21^e siècle»:

- favoriser la lisibilité du système judiciaire au travers, notamment, de la création d'un service d'accueil unique du justiciable,
- privilégier les salles d'audience de cabinet pour faciliter les séances de conciliation,
- repenser les espaces tertiaires pour favoriser la coopération entre les agents,
- prendre en compte la dimension «grand procès».

Au-delà des aspects fonctionnels, cette opération porte également les enjeux de développement durable affichés par le ministère:

- sobriété énergétique,
- diminution des impacts sur l'environnement,
- insertion sociale,
- facilité d'exploitation et durabilité.





NORD (59)

Palais de justice de Douai

|||||||

L'extension du palais de justice de Douai vise à améliorer d'une part, l'accueil des justiciables avec la création d'une véritable salle des pas perdus accessible aux personnes à mobilité réduite, d'autre part, la sûreté mais aussi le fonctionnement des juridictions avec la création de deux nouvelles salles d'audience et de locaux au rez-de-chaussée destinés à réduire les flux des publics dans la tour. L'extension permettra également d'achever l'intégration urbaine du palais en mettant en relation les différentes composantes de son environnement. Réalisés en site occupé, les travaux suivent un phasage précis pour assurer le maintien en fonctionnement du palais.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - CA

CALENDRIER

Avril 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Avril 2016: Notification du marché de travaux

2^{ème} semestre 2018: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

2 nouvelles salles d'audience

1 salle des pas perdus de 200 m²

1000 m² de surface utile

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Hamonic+Masson [mandataire]/Scoping /Lamoureux/Capterre

Contrôleur technique: Preventec

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Presents

Travaux: Demathieu Bard



CALVADOS (14)

Palais de justice de Lisieux

■■■■■■■■■■

L'opération du palais de justice de Lisieux prévoit de regrouper au sein d'un ancien bâtiment industriel réhabilité, l'ensemble des juridictions de premier degré. En 2015, les services de l'État ont validé les études de dépollution, qui ont été menées en coordination très fine avec la ville de Lisieux. En parallèle, les études de maîtrise d'œuvre ont été reprises et intègrent désormais un travail de conception sur maquette numérique, elles seront finalisées en 2016.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH

CALENDRIER

Août 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

2018: Début des travaux

2019: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3700 m² de plancher

2200 m² surface utile totale

4 salles d'audience publiques

3 salles d'audience de cabinet

55 postes de travail permanents, dont 17 magistrats et 38 fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Leonard & Weismann et les BETs EVP (structure) / Michel Forgue (Economiste)/ CFERM (fluides)





JURA (39)

Palais de justice de Lons-le-Saunier

L'opération consiste à regrouper 3 juridictions de premier degré, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de Prud'hommes au sein de l'ancienne école normale de filles à Lons-le-Saunier. Construit au 19^{ème} siècle, cet édifice, actuellement désaffecté, est composé d'un corps de bâtiment central orienté est-ouest et de deux ailes, nord et sud s'élevant sur deux étages. Le projet de l'agence Pierre Vurpas et associés vise une restauration soignée du bâtiment existant afin de préserver une insertion dans un site à forte composante patrimoniale.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TI - TC - CPH

CALENDRIER

Juin 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

3^e trimestre 2016: Démarrage des travaux

Fin 2017: Mise en service

CHIFFRES CLÉS

1075 m² de surface utile

1 salle d'audience civile

2 salles d'audience de cabinet civiles

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Agence Pierre Vurpas & associés Architectes (mandataire) - AIA Ingénierie - CSD - Les Économistes

Contrôleur technique: Alpes Contrôle

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Cabinet COO

AMO: Phase étude: SAMOP



ILLE-ET-VILAINE (35)

Palais de justice de Saint-Malo



Le bâtiment constitué d'un socle en pierre et d'étages supérieurs en verre et aluminium se développe sur trois niveaux qui accueilleront les quatre juridictions, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce, et le conseil de Prud'hommes.

L'entreprise de travaux a été sélectionnée en 2015, après appel d'offres sur APD. La phase projet est en cours de réalisation par le maître d'œuvre en collaboration avec l'entreprise de travaux selon le processus retenu par l'APIJ pour les marchés d'ingénierie des nouveaux palais de justice.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH

CALENDRIER

Septembre 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

2016: Démarrage des travaux

2019: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

24 magistrats

56 fonctionnaires

3 salles d'audience (2 pénales et 1 civile)

2800 m² de surface utile

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Bruno Gaudin (Bruno Gaudin architecte); Artelia (bureau d'études); ACV (acousticien)

Entreprise générale: Sogea Bretagne BTP



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH - Assises

CALENDRIER

2016 : Choix du projet et marché de maîtrise d'œuvre

2018 : Notification du marché de travaux

2020 : Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

4 juridictions

3500 m² SU



LANDES (40)

Palais de justice de Mont-de-Marsan

Le nouveau palais de justice de Mont-de-Marsan qui réunira les quatre juridictions, TGI, TI, TC, CPH ainsi que les assises verra le jour en 2020. Il sera implanté sur le boulevard du Colonel Rozanoff, à 800 m du centre-ville.

L'opération a été relancée en 2015 avec la définition et l'envoi du dossier de consultation aux concepteurs. Le projet sera sélectionné à l'été 2016.



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Palais de justice d'Aix-en-Provence

En 2014, après remise des dossiers par les entreprises pour la réalisation des travaux du futur palais de justice d'Aix-en-Provence, l'appel d'offres a été déclaré sans suite, le projet est suspendu temporairement.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupe : Atelier Barani (architecte)

Le groupe est composé, outre le mandataire, de : Technips TPS / Mazet et associés / Franks Boutte

Consultants : Jean-Paul Lamoureux / Quadrím Rhône-Alpes expressément





LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

62

64

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

SPIP LA RÉUNION_P64

LOT A&B: CP BEAUVAIS, CP VALENCE, CP RIOM_P65

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MAJCAVO_P66

67

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX-LUYNES 2_P67

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE - LES BAUMETTES_P68

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DRAGUIGNAN_P69

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS_P70

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS_P71

CENTRE DE DÉTENTION DE POLYNÉSIE_P72

MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ_P73

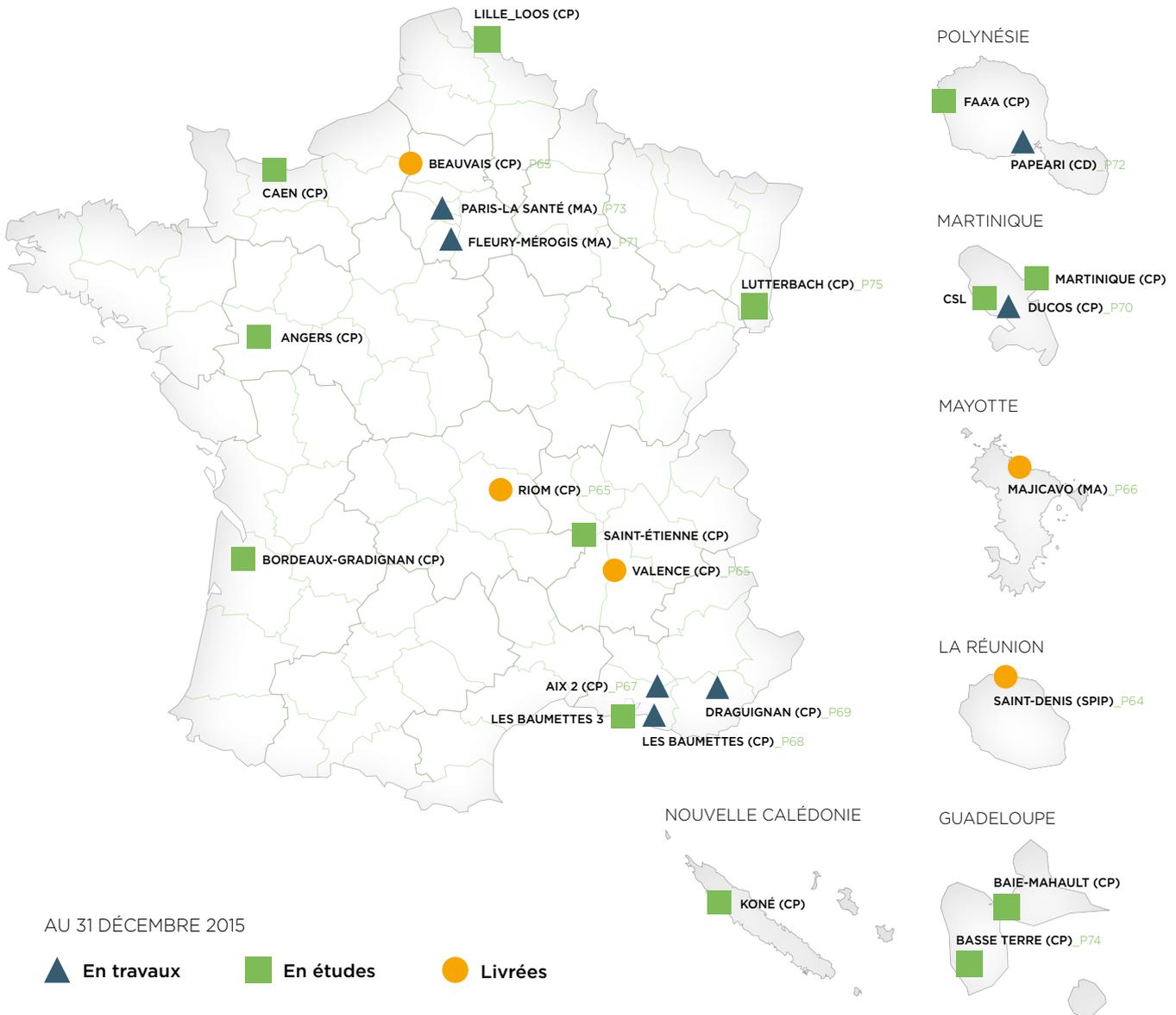
74

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BASSE-TERRE_P74

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LUTTERBACH_P75

CENTRE DE SEMI-LIBERTÉ DE MARTINIQUE_P75



AU 31 DÉCEMBRE 2015

▲ En travaux ■ En études ● Livrées

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES



64

LA RÉUNION (974)

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Saint-Denis

Situés sur l'emprise du centre pénitentiaire de Saint-Denis, sur la commune de Sainte-Clotilde, les nouveaux locaux du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de La Réunion regroupent les effectifs de la direction départementale du SPIP ainsi que les équipes de son antenne de Saint-Denis. Moderne et ouvert sur l'extérieur, le bâtiment symbolise les missions d'un SPIP: créer, pour les personnes sous main de justice qui lui sont confiées, les conditions d'une réinsertion réussie. Ce nouvel édifice livré en avril 2015 offre un cadre accueillant et sécurisant au public reçu, ainsi qu'aux fonctionnaires en charge de son accompagnement.



CALENDRIER

Février 2012: Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Octobre 2013: Notification du marché de travaux

22 avril 2015: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

1360 m² de surface plancher

17 sous-traitants mobilisés

100 % d'entreprises locales

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Nwa Run (mandataire), BET structure: S. Chazel, BET fluides: A.I.R., BET développement durable Imageen, OPC: Préventio, Économiste: Joël Laroche-Joubert

Entreprise: Léon Grosse

Conducteur d'opération: DEAL de La Réunion

Contrôleur technique: Véritas

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Impulsion Ingénierie

CALENDRIER

21 décembre 2012: Signature des deux contrats de partenariat

Juin 2015: Prise de possession des établissements de Valence et Beauvais

Octobre 2015: Prise de possession de l'établissement de Riom

CHIFFRES CLÉS**Valence (Lot A)**

464 places

33 000 m² de SHON

50 000 heures d'insertion

Riom (Lot A)

566 places

34 000 m² de SHON

46 600 heures d'insertion

Beauvais (Lot B)

606 places

33 000 m² de SHON

60 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtres d'ouvrages: Helios A et Helios B

Concepteur-constructeur: Spie Batignolles, associé à Synthèse Architecture et Betom Ingénierie

Exploitant: GEPSA

BEAUVAIS



VALENCE



RIOM



OISE (60), DRÔME (26),
PUY-DE-DÔME (63)

Centres pénitentiaires de Beauvais, Valence et Riom

Les 3 centres pénitentiaires ont été livrés dans des délais très performants en juin 2015 pour Valence et Beauvais (soit deux ans et demi entre la signature du contrat et la remise des clés), et en octobre 2015 pour Riom, après un programme de tests de fonctionnement poussés, afin de vérifier la qualité des équipements. L'ensemble des installations constitue une première étape vers le développement d'une nouvelle politique immobilière pénitentiaire qui sera mise en œuvre dans le cadre des futurs établissements.



MAYOTTE (976)

Maison d'arrêt de Majicavo



L'île de Mayotte dispose aujourd'hui d'un centre pénitentiaire, comprenant une grande diversité de quartiers d'hébergement : maisons d'arrêt pour hommes et pour femmes, centre de détention, quartier pour mineurs.

L'année 2014 avait été l'occasion de la mise en service du centre de détention et des bâtiments abritant les fonctions supports. L'année 2015 a vu l'achèvement de cette opération avec la mise en service, en fin d'année, de la maison d'arrêt pour hommes et pour femmes et du quartier mineurs.

Plus grand, mais aussi mieux sécurisé et mieux équipé, ce nouvel établissement de 278 places offre aujourd'hui de meilleures conditions de détention et un environnement de travail adapté pour les surveillants.



CALENDRIER

Juin 2011: Notification du marché de conception-réalisation

Mars 2014: Prise de possession de l'extension (centre de détention)

Août 2015: Prise de possession des quartiers maison d'arrêt et du quartier mineurs

Décembre 2015: Finalisation des travaux avec la réalisation de la cour panoptique

CHIFFRES CLÉS

278 places permettant d'accueillir des détenus hommes, femmes et mineurs

15 000 m² surface de plancher

+ de 35 000 heures effectuées dans le cadre de contrats d'insertion depuis le début du chantier

CONTRACTANTS

Conception-réalisation: Colas Mayotte (mandataire), Cardete et Huet, Grontmij BEFS

Assistant à maître d'ouvrage: Samop et Deltah

Contrôleur technique: Socotec

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Socotec

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes 2

2015 a vu l'achèvement des études de conception du futur établissement pénitentiaire d'Aix-Luynes 2 et le lancement des travaux de construction. Le projet, construit en mitoyenneté de la maison d'arrêt d'Aix-Luynes 1, a été conçu par l'agence d'architecture Scau. Il illustre les ambitions du ministère en matière de qualité architecturale au service d'une vie en détention facilitant la réinsertion et d'une amélioration des conditions de travail des personnels. La configuration, simple et efficace, permet de minimiser l'impact visuel des dispositifs de sûreté. Une attention toute particulière est apportée au traitement de la lumière et au choix des matériaux, sobres et pérennes, afin de contribuer à la création d'une ambiance apaisée.

CALENDRIER

Avril 2014: Notification du marché de conception-réalisation
Novembre 2015: Démarrage des travaux
2018: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

35 000 m² environ de surface de plancher
735 places d'hébergement dont 640 places de maison d'arrêt hommes, 50 places au centre national d'évaluation, 45 places en quartier d'accueil
45 000 heures consacrées à l'insertion

CONTRACTANTS

MOE: Scau (architecte concepteur), Egis Bâtiments Méditerranée (BET ingénierie)
Entreprise: Bouygues Bâtiment Sud-Est (mandataire, constructeur), Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest
Assistant à maîtrise d'ouvrage: Samop SAS / Cyclades-GLI/Quadrim
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Socotec
Bureau de contrôle: Socotec



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

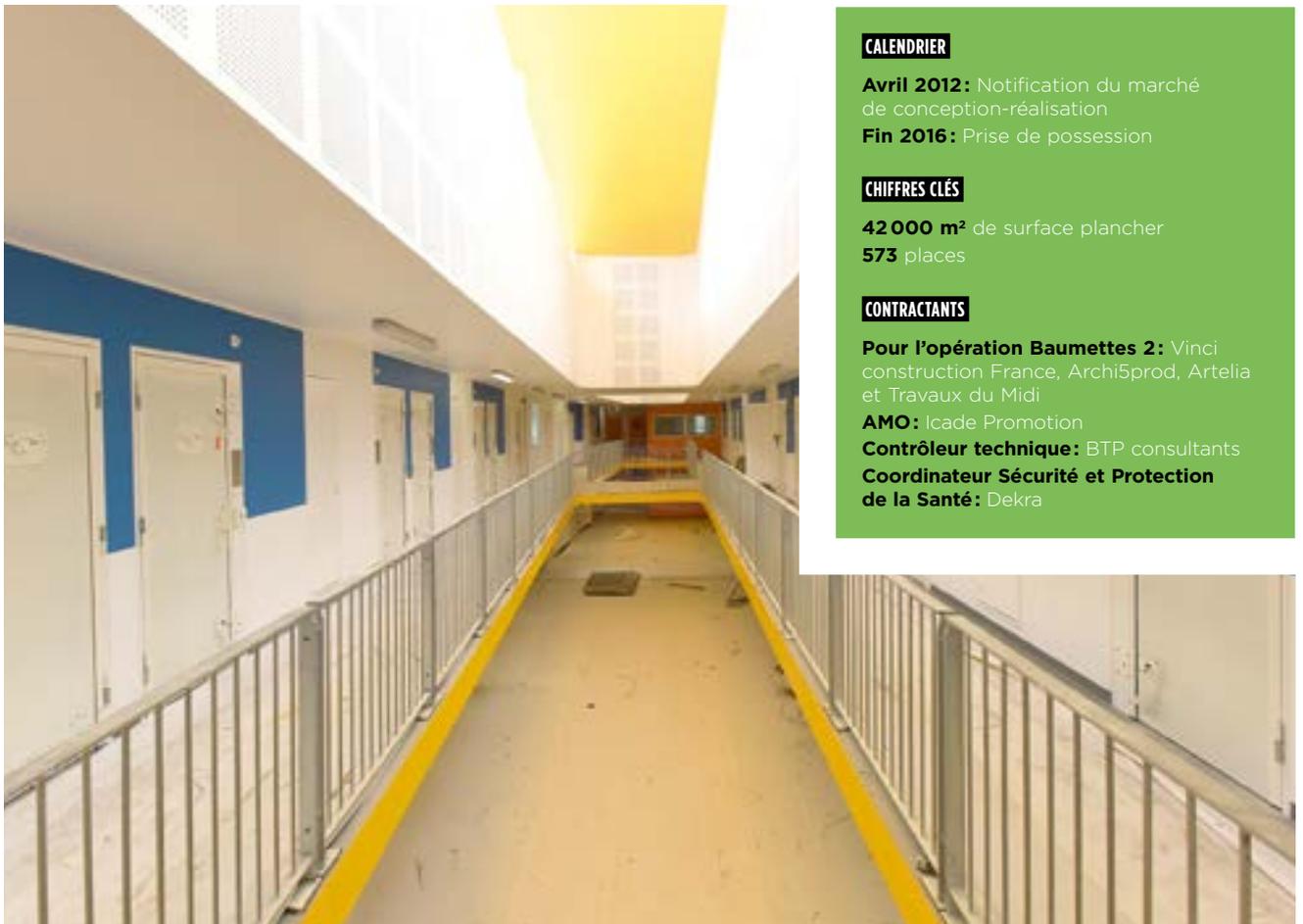
Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes

Le projet de reconstruction du centre pénitentiaire des Baumettes a débuté en 2012 avec l'opération dite «Baumettes 2». Cette opération prévoit la réalisation d'un centre pénitentiaire sur la parcelle sud du site préalablement vidée, d'une capacité de 573 places et possédant les fonctions mutualisées nécessaires à l'ensemble du site. Les travaux commencés en 2013 s'achèveront fin 2016.

Cette opération sera suivie par l'opération Baumettes 3 qui consistera à la reconstruction de la maison d'arrêt des hommes.



68



CALENDRIER

Avril 2012: Notification du marché de conception-réalisation

Fin 2016: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

42 000 m² de surface plancher

573 places

CONTRACTANTS

Pour l'opération Baumettes 2: Vinci construction France, Archi5prod, Artelia et Travaux du Midi

AMO: Icade Promotion

Contrôleur technique: BTP consultants

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Dekra

CALENDRIER

Mai 2012: Notification du marché de conception-réalisation
2017: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

29 000 m² de surface de plancher
504 places de détention
30 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre: Archi5prod / Artelia
Entreprise: Vinci Construction France / Travaux du Midi Var / Campenon Bernard Var
AMO: Egis

VAR (83)

Centre pénitentiaire de Draguignan

Le chantier de construction du nouveau centre pénitentiaire de Draguignan a débuté fin janvier 2015. Cet établissement viendra remplacer celui ayant dû fermer en 2010 suite à d'importantes inondations.

Les architectes du projet ont cherché à travers l'implantation des bâtiments et les couleurs employées à intégrer le futur centre pénitentiaire dans son environnement. Ainsi, les bâtiments d'hébergement sont par exemple tournés vers la forêt, améliorant tout autant le confort visuel des personnes détenues que des riverains.

L'absence de miradors et de filins anti-hélicoptères participera également à une insertion qualitative du centre dans l'environnement. Enfin, une démarche de gestion écologique des terrains autour du centre préservera la richesse naturelle du site.



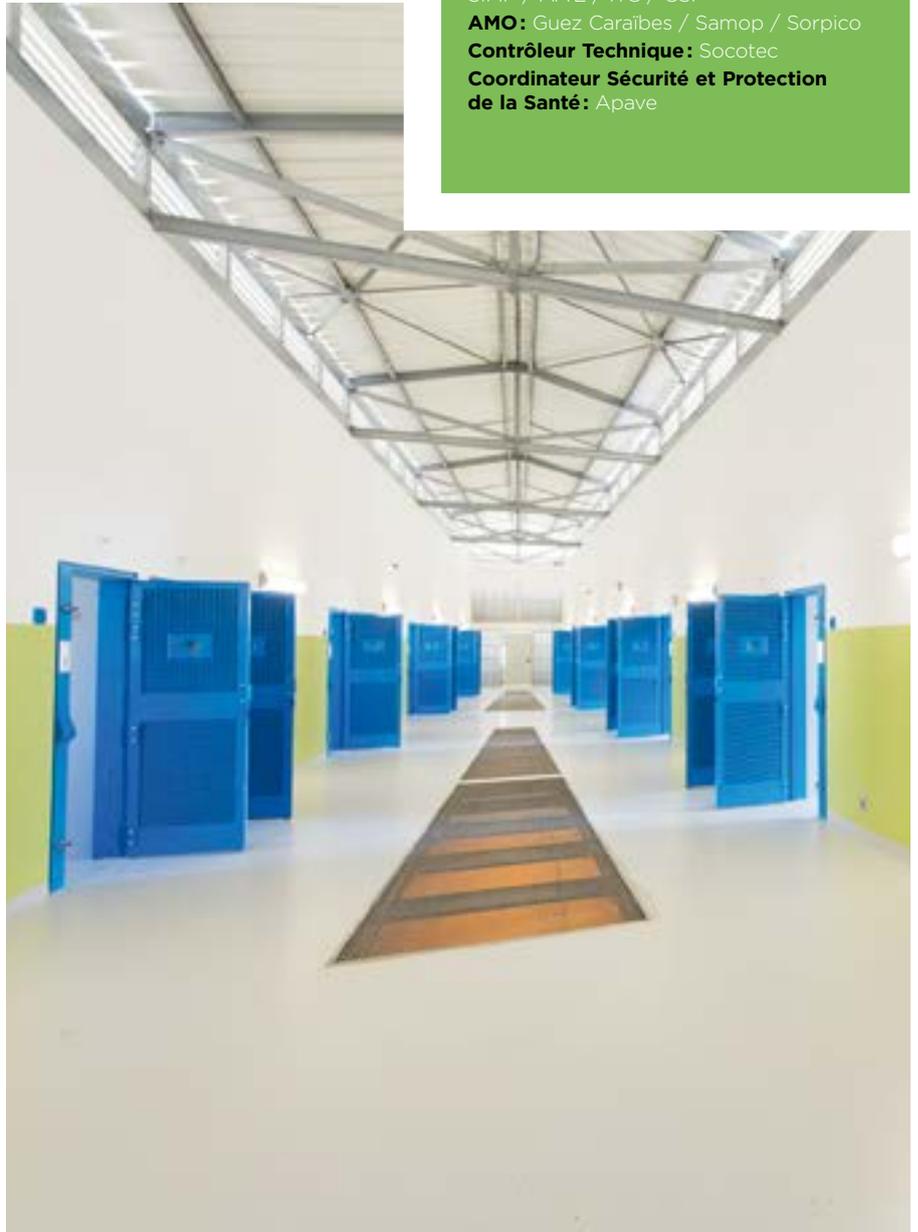
MARTINIQUE (972)

Centre pénitentiaire de Ducos

|||||||

Les travaux d'extension et de réhabilitation dans l'unique centre pénitentiaire de Martinique ont imposé une intervention en site occupé, avec maintien complet du service public pénitentiaire et, sans affaiblir le niveau de sécurité de l'établissement. Pour ces raisons, le chantier a été organisé en deux grandes phases, chacune articulée en sous chantiers séquentiels. La seconde phase des travaux débutée en 2014 porte sur la réhabilitation/extension des zones greffe, écrou, et des parloirs familles, la création d'un nouveau bâtiment d'hébergement de 160 places et la création de parloirs familiaux et unités de vie familiale. La capacité totale de l'établissement après travaux sera de 730 places. L'achèvement attendu de cette opération en 2016 participera incontestablement à l'amélioration des conditions de vie en détention, ainsi que des conditions de travail du personnel pénitentiaire.

Une ultime étape qui réorganise les niveaux de soins somatiques et psychiatriques au sein d'une seule «unité sanitaire» reste à mener.



CALENDRIER

Mars 2011: Notification du marché de conception-réalisation

Novembre 2011: Démarrage des travaux

1^{er} semestre 2016: Prise de possession (hors unité sanitaire)

CHIFFRES CLÉS

490 places: capacité initiale

570 places (après extension livrée en 2007): capacité actuelle

730 places: capacité après travaux

3 260 m² SU construits

3 100 m² SU réhabilités

CONTRACTANTS

Conception-réalisation: Groupement SIMP / AA'E / ITC / CSI

AMO: Guez Caraïbes / Samop / Sorpico

Contrôleur Technique: Socotec

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Apave

CALENDRIER

Mars 2005: Finition de la réfection des réseaux électriques primaires
Livraison en mai 2006: Remise en état à minima de 350 cellules
Livraison de mai à septembre 2006: Construction 3 bâtiments accueil familles
Livraison en mai 2006: Rénovation mess du personnel
Livraisons successives de 2008 à 2015: Rénovation 5 tripales maison d'arrêt des hommes
Livraison mars 2015: Rénovation extension bâtiments centraux maison d'arrêt hommes
Livraison mars 2016: Prise de possession du bâtiment A (bâtiments centraux)
2016-2017: Démontage des installations provisoires et réfection des abords/voiries

CHIFFRES CLÉS

2771 places en maison d'arrêt hommes
532 places en quartier centre de détention
221 places en maison d'arrêt femmes
66 places en quartier mineurs
3590 places capacité théorique future
170000 m²

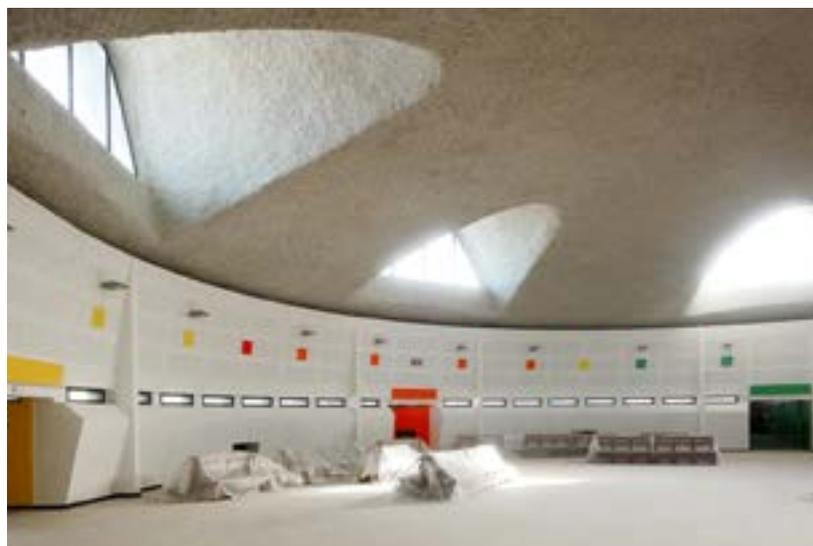
CONTRACTANTS

Assistant à maîtrise d'ouvrage: Artelia
Conducteur d'opération: DDT de l'Essonne et DRIEA
7 maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes:
Maîtrise d'œuvre n°1: Installations électriques primaires: Sechaud & Metz
Maîtrise d'œuvre n°2: Réfection des voiries et réseaux divers: Jacobs
Maîtrise d'œuvre n°3: Rénovation des bâtiments hébergement: Egis Bâtiments / Sarea
Maîtrise d'œuvre n°4: Rénovation/Extension des bâtiments A, B et C: Imholz / Th. Beaulieu / Beaulieu Ingénierie
Maîtrise d'œuvre n°5: Construction de bâtiments d'accueil des familles: BNR / Ducroux / INGESP'1 / Ateliers des Constructions / Complementerre / ATP1
Maîtrise d'œuvre n°6: Rénovation du mess du personnel: Arwytec / Beguin-Macchini / Sergec
Maîtrise d'œuvre n°7: Aménagement des cuisines relais: Arodie-Damian / Betom / BETR

**ESSONNE (91)****Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis**

Ce programme a pour principaux objectifs la réfection tous corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs, et la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention, et à l'accueil des familles. Le point fort de cette opération est la réalisation des travaux de rénovation lourde en site occupé, sans baisser la capacité de l'établissement, et en maintenant les conditions d'exploitation (visites familles, activités détenus, sûreté pénitentiaire...).

Six ans après la mise en service de la première des cinq tripales rénovées, c'est en 2015 que s'est achevée la rénovation complète du bâtiment d'hébergement pour hommes avec la livraison de la dernière tripale et de la dernière cuisine. En parallèle, la livraison des bâtiments centraux B et C en corps d'état séparés (11 lots) a également eu lieu la même année, ainsi que le centre scolaire pour mineurs (relocalisé provisoirement dans le gymnase de la maison d'arrêt des hommes) et des infrastructures extérieures dédiées (citystade et cours mineurs).



POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)

Centre de détention de Polynésie



Après l'achèvement en 2014 des travaux de gros-œuvre des bâtiments en enceinte, le chantier est monté en puissance durant toute l'année 2015 avec le démarrage des lots techniques et la finalisation des travaux de clos et couvert sur l'ensemble du site. Le chantier est ainsi passé de 140 ouvriers fin 2014 à 240 ouvriers fin 2015, répartis au sein d'une quarantaine d'entreprises sous-traitantes locales. Depuis le démarrage des travaux, environ 40M€ ont été directement injectés dans l'économie polynésienne. Ce chiffre devrait avoisiner la somme de 53M€ fin 2016, au moment de l'achèvement des travaux.



CALENDRIER

Juillet 2012: Notification du marché de travaux

2nd semestre 2016: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

410 places pour hommes

24 000 m² SHON

320 emplois mobilisés en phase chantier

250 emplois générés en phase d'exploitation

80% des travaux sous-traités à des entreprises polynésiennes

CONTRACTANTS

Conception-réalisation: Groupement Léon Grosse (entreprise) / Architecture Studio / IHHI / BETEG / EODD Ingénieurs

Assistant à maître d'ouvrage: Egis Conseil Bâtiments

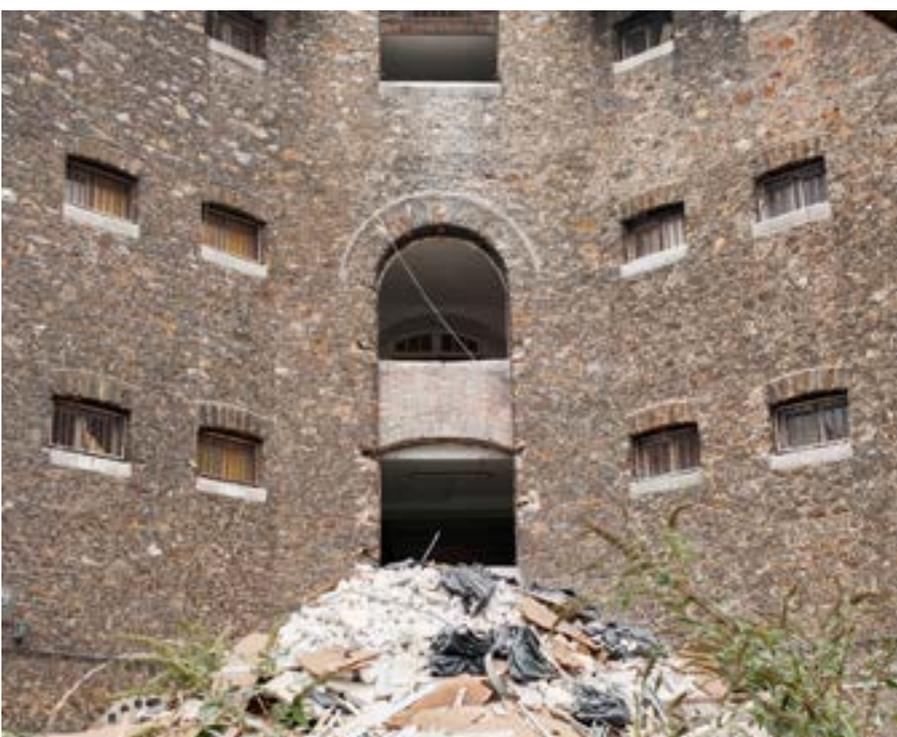
Contrôleur technique: Dekra

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé: Socotec

AMO environnement: Pae Tai Pae Uta

CALENDRIER**Novembre 2014 :** Signature du contrat**Mi-2018 :** Prise de possession**CHIFFRES CLÉS****43 000 m²** environ de surface de plancher**700** places en maison d'arrêt**100** places en quartier de semi-liberté**CONTRACTANTS****Maître d'ouvrage (partenaire privé) :**

La société Quartier Santé

Investisseurs : GTM Bâtiment / GEPSA / 3i Infrastructure Luxembourg**Constructeur :** GTM Bâtiment**Mainteneur - Exploitant :** GEPSA**Maîtrise d'œuvre :** Vurpas Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages**ÎLE-DE-FRANCE (75)****Maison d'arrêt de Paris-La Santé**

Le projet de réhabilitation-reconstruction de la maison d'arrêt de La Santé situé au cœur de Paris a démarré en 2015 après la signature du contrat en 2014. Ce projet de réhabilitation-reconstruction au cœur de Paris, mené en contrat de partenariat, s'effectue en site occupé avec maintien d'un quartier de semi-liberté de 100 places pendant toute la durée des travaux. L'année 2015 a vu non seulement le développement des études mais également le début des travaux du projet et des phases transitoires d'occupation du site. Au terme de six mois d'études, le groupement Quartier Santé a pris possession du site afin de réaliser la sectorisation totale entre le chantier et le site exploité provisoire. Ces travaux de sectorisation de 4 mois ont permis de mettre en service, en septembre 2015, un établissement provisoire, doté notamment de bâtiments ad hoc pour l'administration du centre de semi-liberté de la Santé, qui sont en fonctionnement pour deux ans. Les travaux de démolition du quartier-haut ont été effectués durant l'automne 2015. La livraison de cette opération complexe interviendra mi 2018.

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES



74

GUADELOUPE (971)

Centre pénitentiaire de Basse-Terre



La maison d'arrêt de Basse-Terre a été créée à l'origine, en 1664, pour servir de couvent hôpital. Elle connaît sa vocation pénale depuis 1792.

Cet établissement est dans un état de vétusté qui ne répond plus aux besoins actuels de fonctionnalité et de sécurité pénitentiaire. Il héberge environ 180 détenus pour une capacité de 130 places.

Le projet consiste, dans une première phase, en une extension de l'établissement puis, dans une deuxième phase, en une démolition et reconstruction de l'établissement existant.

Il prévoit la réalisation d'au moins 180 places d'hébergement (100 en première phase) dont 10 places pour un quartier de semi-liberté.

CALENDRIER

- 2016:** Validation du programme
- 2017:** Notification du marché de travaux
- Fin 2019:** Prise de possession de la première phase
- 2021:** Prise de possession de la deuxième phase

CHIFFRES CLÉS

- 6 500 m²** de surface utile
- 160** places d'hébergement en maison d'arrêt
- 10** places pour le quartier arrivant
- 10** places pour le quartier semi-liberté

HAUT-RHIN (68)

Centre pénitentiaire de Lutterbach

|||||||

Compte tenu de la vétusté des établissements de Mulhouse et de Colmar et de la nécessité de doter la future région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne d'un équipement pénitentiaire adapté, la construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Lutterbach (68) a été décidée.

Son programme s'appuie sur les recommandations du Conseil national pour l'exécution de la peine (CNEP) et ouvre une nouvelle étape majeure de progrès dans la conception architecturale des établissements pénitentiaires. En réduisant le caractère anxiogène des architectures classiques, il vise à favoriser le lien social en détention, répondant ainsi aux prescriptions européennes, tout en facilitant les conditions de réinsertion. Ce programme a également pour objectif d'améliorer les conditions de travail des personnels, en particulier leur sécurité, prise en compte par le plan antiviolenace de février 2014 et par le plan de sécurisation de juin 2013. Le programme de l'opération s'est finalisé en 2015, permettant le lancement de la procédure de consultation. Ce projet fera l'objet d'un marché de conception-réalisation, attribué à l'issue d'un dialogue compétitif.

CALENDRIER

Novembre 2015: Lancement de l'appel à candidatures auprès des groupements
1^{er} trimestre 2017: Notification du marché de conception-réalisation
1^{er} semestre 2018: Démarrage des travaux
2020: Prise de possession

CHIFFRES CLÉS

520 places, dont maison d'arrêt hommes 240 places, centre de détention hommes 180 places, quartier d'accueil et d'évaluation 40 places, quartier femmes 40 places, quartier mineurs 20 places.



75

MARTINIQUE (972)

Centre de semi-liberté Martinique

|||||||

Le ministère de la Justice a décidé la création d'un centre de semi-liberté de 25 places en Martinique pour favoriser la réinsertion, préparer le retour des personnes détenues dans la société civile et prévenir la récidive. Les recherches foncières se poursuivront sur l'année 2016. Les sites pressentis feront ainsi l'objet d'une étude de faisabilité.

CALENDRIER

2018: Début des travaux

CHIFFRES CLÉS

25 places : capacité initiale
Entre 700 à 800 m² de surface plancher : surfaces bâties (locaux communs d'hébergement et, locaux administratifs, et logistiques). Surfaces non bâties : cour (entre 150 m² et 225 m²) plus abords
450 m² environ de places de stationnement et accès livraison

ÉQUIPE 2



ÉQUIPE 1



ÉQUIPE 4

76

LES 9 ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES

ÉQUIPE 5



ÉQUIPE 7



ÉQUIPE 6



ÉQUIPE 8



ÉQUIPE 3



LES OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES

- ÉQUIPE 2 Assure notamment la conduite de l'opération de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.
- ÉQUIPE 3 Assure notamment la conduite de l'opération du centre pénitentiaire de Lutterbach.
- ÉQUIPE 7 Assure notamment la conduite de l'opération de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.
- ÉQUIPE 9 Assure notamment la conduite de l'opération des centres pénitentiaires de Valence, Beauvais et Riom.

ÉQUIPE 4 Est en charge de la programmation pour l'ensemble des opérations.



LES OPÉRATIONS
JUDICIAIRES

- ÉQUIPE 1 Assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Quimper.
- ÉQUIPE 5 Assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Strasbourg.
- ÉQUIPE 6 Assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de l'Île de la Cité.
- ÉQUIPE 8 Assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Pointe-à-Pitre.

ÉQUIPE 9



L'AGENCE SE
MOBILISE POUR
ACCROÎTRE
L'EXPERTISE DE
SES ÉQUIPES AU
SERVICE DES
OPÉRATIONS.



L'AGENCE



LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

MISSIONS ET STATUT_P80

BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT_P81

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION_P82

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIAÉES À L'AGENCE_P83

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE_P84



L'ORGANISATION DE L'AGENCE

LA DIRECTION GÉNÉRALE_P86

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME_P86

L'ORGANIGRAMME_P87

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE_P88

LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION_P93

LA MISSION COMMUNICATION_P93

APIJ

Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice



LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

MISSIONS ET STATUT

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer, telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert conseiller du ministère, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur des problématiques liées à l'immobilier: maîtrise du coût de

« **CONSTRUIRE,
RÉNOVER
ET RÉHABILITER
LES PALAIS
DE JUSTICE ET LES
ÉTABLISSEMENTS
PÉNITENTIAIRES.** »

la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

L'Agence est régie par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 modifiée relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé celui de création de l'Agence (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) en lui confiant également des missions d'assistance générale et d'expertise, en diversifiant les modalités de réalisation des commandes publiques et en permettant à l'établissement d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage. Les contrats de partenariat sont inclus dans les compétences de l'Agence, en application de l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ou en application de l'ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004 modifiée sur les contrats de partenariat.

Le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 a simplifié les relations de gestion entre l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), permettant à l'APIJ de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement en contrepartie d'une rétribution déterminée versée par l'EPPJP dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements.



1

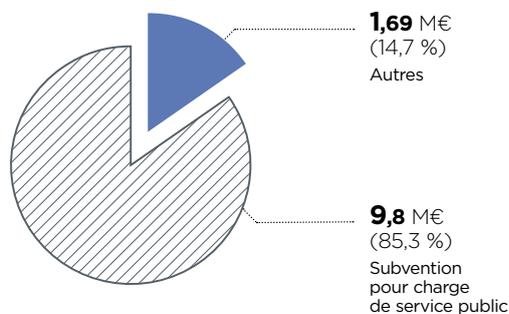
BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2015, les recettes de l'établissement s'élèvent à 11,49 M€ dont 9,80 M€ au titre de la subvention pour charge de service public. Les dépenses de l'établissement s'élèvent à 11,30 M€ HT.

Au terme de la gestion 2015, pour la première fois depuis 2013, le budget de fonctionnement de l'établissement enregistre un excédent de 189 K€. Le fonds de roulement s'établit à 1,02 M€.

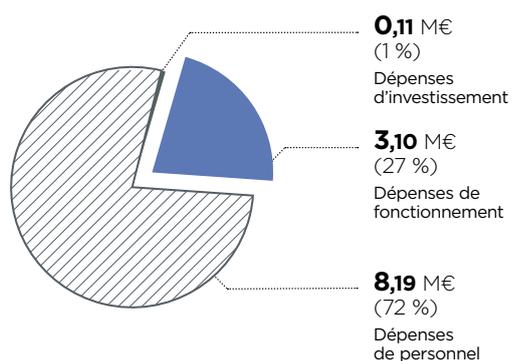
STRUCTURE DES RECETTES

11,49 M€



STRUCTURE DES DÉPENSES

11,30 M€



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

► Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice au 01/03/2016. 17 membres.

PRÉSIDENT

M. YVES COLCOMBET

CONSEILLER MAÎTRE À LA COUR DES COMPTES (DÉCRET DU 15/05/2014)

MEMBRES DE DROIT

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

(MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DU BUDGET

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE CHARGÉ DU BUDGET)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES Sceaux

MINISTRE DE LA JUSTICE DU 6 DÉCEMBRE 2013

M. JEAN-CLAUDE MARIN

PROCURER GÉNÉRAL PRÈS LA COUR DE CASSATION

M. JEAN-MICHEL BERARD

PRÉFET HORS CLASSE, CONSEILLER D'ÉTAT EN SERVICE EXTRAORDINAIRE

MME BLANDINE FROMENT

PROCURER GÉNÉRALE PRÈS LA COUR D'APPEL DE PAU

M. HENRY ROBERT

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE DIJON

M. HUBERT MOREAU

DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES, CHEF DE LA MISSION OUTRE-MER

MME NADINE PICQUET

DIRECTRICE DE LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS

M. DOMINIQUE HUCHER

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEMPARISEINE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

M. NICOLAS FURNEL

DIRECTEUR DE PROGRAMME

MME DAPHNÉE DI PIRRO

CHEF DE PROJET

> Réunions et délibérations

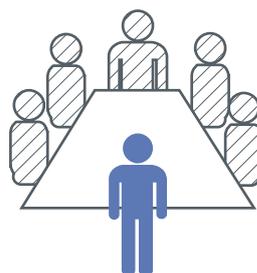
Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à trois reprises en 2015 : les 16 avril, 12 juin et 13 novembre.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé 76 délibérations :

- 36 au titre des *quitus*, permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement,
- 15 ont concerné des opérations judiciaires et 13 des opérations pénitentiaires,
- 12 délibérations ont concerné des opérations transverses (dépenses accessoires des opérations) et le fonctionnement de l'établissement (budget rectificatif, compte financier, prime collective de performance, ...).

Plusieurs présentations ont été faites au conseil d'administration pour sa bonne information :

- avancement du contrat de performance,



- exploitation-maintenance des nouveaux palais de justice,
- rapport sur le contrôle interne comptable et financier,
- enquête de satisfaction 2014.

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIEES À L'AGENCE

L'article 205 modifié de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la Justice aux évolutions de la criminalité, a permis à l'Agence d'être maître d'ouvrage de plein exercice, c'est-à-dire d'intervenir pour toutes les missions du maître d'ouvrage, de l'amont de la décision d'investissement à sa réalisation. En conséquence, le décret n°2006-208 du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice a redéfini l'ensemble du dispositif conventionnel permettant la réalisation des commandes passées à l'établissement.

Ainsi, les mandats permettent d'assurer la continuité des conventions en cours et, le cas échéant, permettent à l'Agence de conduire, pour les besoins de la justice, des opérations pour le compte de tiers, collectivités territoriales ou autres établissements publics.

Par ailleurs, un protocole définit le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de

la Justice. Ainsi, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixe les obligations réciproques du ministère et de l'Agence pour la conduite des projets de la phase des études préalables, au terme de la garantie de parfait achèvement.

« **L'AGENCE EXERCE LA TOTALITÉ DES ATTRIBUTIONS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES OPÉRATIONS QUI LUI SONT CONFIEES PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE.** »

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

► Le statut d'opérateur foncier

En amont de ses compétences de maître d'ouvrage pour le compte du ministère, l'Agence est également acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et de toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...). Dans

le cadre défini et piloté par France Domaine, les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

► La tutelle

L'attribution de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice permet à l'Agence d'agir au nom du ministère, la Chancellerie conservant ses prérogatives essentielles, à savoir la décision d'investir, la programmation fonctionnelle, l'approbation des projets

et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence, lesquelles s'exercent notamment par l'approbation des décisions du conseil d'administration et de la tutelle de l'établissement public.

► Les principales modalités d'échanges avec la tutelle

- **Les fiches normalisées de commande d'opération**, qui décrivent, pour chaque opération, la mission confiée et permettent, à partir de différents volets, d'en suivre le déroulement, ont été revues et mises en adéquation avec le tableau de bord immobilier mensuel, de façon à améliorer la cohérence et le suivi des décisions prises par le conseil d'administration. Elles constituent ainsi un support d'analyse commun au ministère et à l'Agence de la situation financière d'exécution d'une opération.

- **Un système d'informations enrichi** a été mis en place entre les directions utilisatrices et l'Agence de façon à permettre aux premières, ainsi qu'au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel, d'accéder directement à l'information pertinente relative au suivi des opérations conduites dans le cadre du protocole.

- **Les articulations entre la comptabilité du ministère et celle de l'Agence** qui tient, pour le compte du ministère, la comptabilité détaillée des opérations, sont précisées de façon à permettre à l'État d'enregistrer les immobilisations dans sa comptabilité patrimoniale, après la réception du bâtiment.

- **La répartition des responsabilités en matière de sécurité des sites est fixée**, l'Agence prenant à

sa charge la sécurité du site à compter de l'établissement du premier ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la prise de possession par la direction utilisatrice concernée, le ministère assurant la sécurité du site entre la prise de possession d'un terrain et/ou d'un bâtiment et le premier ordre de service.

- **Les modalités de l'association du secrétariat général et des directions utilisatrices** à l'élaboration des programmes et au choix des maîtres d'œuvres ou des concepteurs réalisateurs sont précisées.

- **Les modalités de prise de décision**, en cas d'urgence opérationnelle intervenant entre deux séances du conseil d'administration, sont précisées.

- **Le passage en maîtrise d'ouvrage de plein exercice** a permis d'éviter les délais et les retards dans le calendrier des opérations engendrés par le formalisme inhérent à la conclusion de conventions d'études préalables et de conventions de mandats. Il permet aussi la fongibilité des crédits de paiement et la résorption des différences temporelles constatées entre la comptabilité de l'État et celle de l'Agence.

Par délibération du conseil d'administration du 29 mars 2013, il est définitivement pris acte du transfert vers le protocole de maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations de l'APIJ.

► Les autres conventions (PPP, assistance Antilles-Guyane, intervention pour collectivités)

L'attribution de contrats de partenariat public-privé

Le 23 juin 2009, puis le 30 juillet 2009, l'Agence a conclu avec le ministère de la Justice deux conventions d'études préalables en vue de la réalisation en partenariat public-privé, d'une part, d'un nouveau programme de construction d'établissements pénitentiaires et, d'autre part, de constructions judiciaires. Les deux conventions ont chacune fait l'objet d'avenants en 2010. La première avait pour but d'étendre la mission de l'Agence à la gestion de la procédure de consultation en vue de l'attribution de contrats de partenariat public-privé pour la réalisation du programme, jusqu'à la signature des contrats. La seconde convention a fait l'objet d'avenants en 2010 afin d'élargir la mission de l'Agence au lancement de l'avis d'appel public à concurrence et, ensuite, à l'organisation et à la gestion de la procédure de préparation et de négociation des contrats correspondants. Ce dernier avenant a en outre précisé la liste des opérations concernées. Dans ce cas, le futur palais de justice de Caen a été retenu comme une

opération conduite sous forme de partenariat public-privé dans le domaine judiciaire. Son contrat a été signé le 18 décembre 2012. Dans le domaine pénitentiaire, la signature des contrats des lots A et B a eu lieu le 21 décembre 2012 et la signature de la maison d'arrêt de Paris-La Santé a eu lieu le 13 novembre 2014.

En 2015, les conventions de mandats des lots A et B ont précisé les missions confiées à l'Agence après la prise de possession des établissements, celle du lot A a en outre défini les missions de l'Agence relatives au différend avec le titulaire du contrat. Enfin, la convention relative au palais de justice de Caen a été complétée pour confier à l'Agence des missions d'appui techniques à la gestion du contrat PPP.

L'assistance dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane

Une convention d'assistance définit les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère de la Justice aux Antilles-Guyane.



1

1
Palais de justice de
Fort-de-France.



L'ORGANISATION DE L'AGENCE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée depuis le 1^{er} septembre 2013 par Mme Marie-Luce BOUSSETON, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.

La directrice générale préside chaque semaine le Comité de direction (CODIR) composé en 2015 du directeur juridique, administratif et financier, des trois directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes projet, de la cheffe de service des ressources humaines et du chef de service du contrôle de gestion. Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés et sont établis les documents de référence

ainsi que les décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration. Un compte-rendu des décisions est porté à la connaissance des agents de manière hebdomadaire.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs de programme, l'adjointe du directeur juridique, administratif et financier, et les chefs des services transversaux. Ce comité est un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transverses nécessitant d'être débattues.

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME

L'Agence compte 9 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle. Dès la phase de programmation, les équipes conduisent les opérations et des études préalables à la livraison puis au *quitus*.

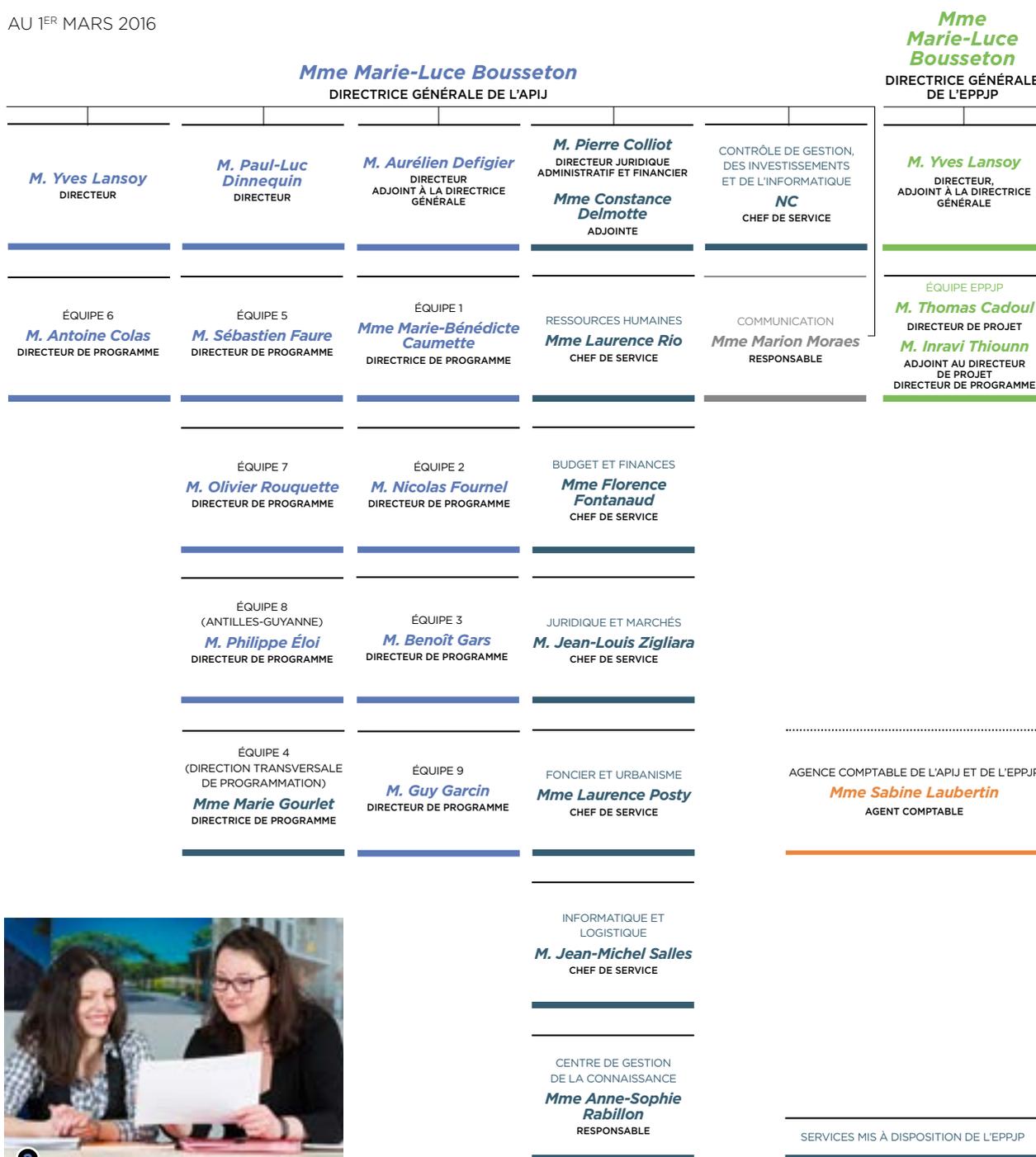
Ces équipes composées de chefs de projet, d'une assistante et d'une secrétaire sont dirigées par un directeur de programme, pilotées par l'un des trois directeurs opérationnels. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbaniste...) assure l'expertise nécessaire à la finalité

des projets et permet de gérer des opérations pénitentiaires et judiciaires à différents stades. L'une d'entre elles est implantée en Martinique.

La neuvième direction de programme, l'équipe 4, est transversale, en charge de la programmation. Elle veille à prendre en compte et à transmettre aux équipes opérationnelles les évolutions dans ces domaines afin de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'égalité entre les opérations, tout en favorisant la force de proposition des concepteurs et des exploitants.

L'ORGANIGRAMME

AU 1^{ER} MARS 2016



1
Comité de direction de l'APIJ.

2 3
Les secrétariats des directeurs et de la directrice générale.

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

La Direction juridique administrative et financière (DJAF) regroupe l'ensemble des services supports de l'établissement. Le rôle des fonctions supports consiste à conseiller et soutenir les équipes opérationnelles afin de leur permettre d'améliorer leur efficacité et sécuriser leurs actes.

À ce titre, les services de la direction juridique administrative et financière exercent une double mission :

- La première mission consiste à apporter appui et conseil aux directions de programmes, particu-

lièrement dans les domaines fonciers, juridique et marchés, gestion des connaissances.

- La seconde mission consiste à assurer le fonctionnement optimal de l'APIJ, opérateur de l'État grâce aux services ressources humaines, budget finances, logistique et informatique. À ce titre, il assure le secrétariat des conseils d'administration de l'APIJ et de l'EPPJP, et des réunions mensuelles de coordination avec les directions de programme du ministère (DAP, SG/DSJ).



1

► Le service foncier et urbanisme

Les recherches et maîtrises foncières préalables aux opérations, sont conduites en coordination entre le service foncier et les services opérationnels.

Le service foncier conduit les procédures de déclaration d'utilité publique en informant très régulièrement l'équipe en charge du projet ainsi que les acquisitions amiables ou par expropriation, dans le respect d'un délai défini par le planning de l'opération.

En second lieu, le service joue un rôle de conseil et d'accompagnement dans le domaine de l'urbanisme, l'environnement, l'aménagement et la domanialité. Est également pris en charge l'ensemble des contentieux relevant du champ d'intervention du service. Pour l'année 2015, ont été soldés positivement, y compris en appel, les contentieux qui pénalisaient le démarrage des travaux de Draguignan, ce qui a permis leur lancement.

De nouvelles recherches foncières ont été engagées en relation avec le nouveau programme pénitentiaire 3200 (Caen, Saint Étienne notamment).



2

► Le service juridique et des marchés

Le service juridique et des marchés a pour mission de sécuriser l'ensemble des procédures d'achat conduites par l'Agence, tout en veillant à optimiser la performance des politiques menées en ce domaine. Pour ce faire, le service juridique et des marchés, composé d'un chef de service, d'une conseillère et d'une assistante à mi-temps, valide les montages envisagés par les directions de programme et propose, sur demande ou à son initiative, les solutions les mieux à même de concilier les contraintes calendaires, techniques ou financières propres à la gestion de chaque projet et celles imposées par la réglementation, tout en s'attachant à donner des réponses rapides et opérationnelles; les sollicitations couvrant les périodes comprises entre le lancement des publicités et la fin des périodes de garantie.

C'est ainsi que le service juridique et des marchés a été associé, au cours de l'année 2015, à la préparation et à la notification de 208 marchés et de 72 avenants, en assurant parallèlement la dématérialisation de 52 procédures sur la plateforme électronique de l'APIJ.

Il est également sollicité par la direction générale sur des sujets, ponctuels ou généraux, qui requièrent une expertise juridique.

Dans un contexte normatif et jurisprudentiel mouvant, le service juridique et des marchés a rédigé et diffusé, au cours de l'année 2015, plusieurs notes de principe sur les conséquences pratiques de modifications réglementaires ou de décisions de justice intervenues durant cette période, en particulier sur la modification des seuils en deçà desquels les achats peuvent être effectués sans publicité ni

mise en concurrence, sur la contractualisation des clauses d'insertion sociale ou sur la méthode de notation des marchés de fournitures et de services. Parallèlement, le service juridique et des marchés s'est employé à compléter la liste des documents-types destinés aux services opérationnels, en rédigeant, puis en mettant à leur disposition une trame de marché de contrôle technique.

Il conduit actuellement une réflexion sur une adaptation des clauses réglementaires régissant les réceptions de travaux, faisant en sorte de mieux protéger les intérêts du pouvoir adjudicateur au cours de cette étape et examine également les implications pratiques du projet de décret qui reformera l'achat public.

Le service juridique assure de surcroît le secrétariat de la commission des marchés, instance collégiale chargée d'émettre des avis sur les propositions de sélection ou d'attribution et sur les projets d'avenants. Ces avis contribuent à l'élaboration d'une doctrine commune qui harmonise progressivement les pratiques des services.

Le service est enfin chargé du suivi des litiges et des dossiers contentieux. Dans ce cadre, il se tient informé de l'évolution de chaque affaire, suit les expertises, analyse les arguments des parties adverses, conseille sa hiérarchie, puis met en œuvre les décisions de la direction générale, directement ou par l'entremise de ses Conseils.

Au cours de l'année 2015, le service juridique et des marchés a suivi, jusqu'à sa conclusion, l'instruction d'une réclamation devant le comité consultatif national de règlement amiable des litiges et une instance en cours devant le Conseil d'État.



1
La direction juridique,
administrative et
financière.

2
Le service foncier
et urbanisme.

3
Le service juridique
et des marchés.

► Le centre de gestion de la connaissance

Initialement en charge de la gestion des archives et de la documentation, le Centre de gestion de la connaissance a vu son périmètre d'actions s'agrandir ces dernières années, d'abord avec le travail de capitalisation des connaissances en interne et des retours d'expériences, puis, plus récemment avec la gestion de l'intranet. En milieu d'année 2015, une partie des activités liées à la communication interne à l'Agence a été redistribuée: la confection du panorama de presse quotidien, la réalisation du support d'information interne hebdomadaire ainsi que l'organisation logistique des séminaires de l'Agence sont désormais confiés au centre.

Par délibération du conseil d'administration en date du 16/04/2015, l'externalisation des archives gérées par l'APIJ a été approuvée. Le centre s'est attaché à préparer la consultation relative à cette externalisation tout en continuant le travail de reclassement d'archives, déjà amorcé l'an passé: au 31 décembre 2015, 200 boîtes d'archives étaient prêtes à

être externalisées dès la notification du marché chez un tiers-archiviste début 2016. L'externalisation, très attendue par le centre, permettra à celui-ci de libérer des espaces de stockage en interne et surtout d'en fluidifier la gestion.

Une chargée de mission et deux apprentis assistent quotidiennement la responsable du centre.

CHIFFRES CLÉS

68

communications administratives réalisées dont 7 à destination des services immobiliers du ministère.

88,2

mètres linéaires d'archives intermédiaires traitées, 53 mètres linéaires d'archives reclassées en vue de leur externalisation.

16

mètres linéaires d'archives éliminées, 26 m³ de papier détruit de manière sécurisée pour l'ensemble de l'Agence.

23

recherches documentaires en lien avec les opérations ou sur des sujets transverses (BIM, architecture...)



► Le service des ressources humaines

Le service des ressources humaines a pour mission de mettre en œuvre la politique de gestion et de développement des ressources humaines définie par la direction, conformément aux orientations stratégiques de la fonction publique.

Sa mission s'articule autour de quatre axes principaux:

- piloter les ressources humaines: prévision et gestion de la masse salariale et des emplois,
- administrer les agents titulaires et non titulaires: recrutement, avancement, paie, retraite...
- gérer les emplois et les compétences: suivi et

aide à la mobilité professionnelle, construction et déploiement du plan de formation pluriannuel...

- contribuer à la qualité de l'environnement de travail des agents, en collaboration avec les acteurs concernés: coordonner les actions de santé et sécurité au travail, mettre en œuvre l'action sociale et animer le dialogue social (gestion des relations sociales, des instances de dialogue et de décision). En 2015, le service des ressources humaines a géré la carrière de 107 agents permanents (effectif physique au 31 décembre 2015) correspondant à une moyenne annuelle de 104,4 ETPT (emploi temps plein travaillé).

L'année a été marquée par un important renouvellement des personnels de l'Agence, tant au sein des équipes opérationnelles, des services transverses que de l'équipe de direction. En effet, quinze agents permanents sont partis au cours de l'année - dont cinq départs à la retraite - et treize agents nous ont rejoints. De plus, cinq contractuels sont venus apporter un soutien efficace aux équipes et services pour des périodes allant d'un mois à six mois.

L'aide à l'insertion des jeunes s'est également poursuivie en 2015 puisque six stagiaires sont venus participer aux missions de l'Agence - pour des stages allant d'une semaine à six mois - et deux nouveaux apprentis ont été accueillis.

La formation professionnelle est un axe de progrès important au sein de l'APIJ. Elle accompagne les axes stratégiques de la politique de l'établissement en contribuant au développement des compétences des agents et au partage des connaissances. C'est pourquoi, le plan de formation 2015 prévoyait une série de formations sur le développement durable : trois formations ont été réalisées sur la réglementation thermique, la qualité de l'air dans les bâtiments et les énergies renouvelables. Les actions se poursuivront en 2016 et les tutelles seront à nouveau associées à cette démarche. Afin de préparer au mieux les opérationnels à l'intégration du BIM dans les projets, une formation collective a été organisée sur le dernier semestre 2015.

Conformément aux directives de la fonction publique, une série de formations visant à favoriser la qualité de vie au travail a été mise en œuvre : formation à la prévention des risques psychosociaux dans le cadre de la formation des membres du CHSCT, formation aux gestes et postures, formation au risque routier et à l'éco-conduite et formation au risque incendie. L'Agence a poursuivi sa politique d'intégration des nouveaux arrivants en maintenant le dispositif des



parcours individualisés, des visites de chantiers et des actions de formation sur l'environnement professionnel. L'inscription à la plateforme de formation SAFIRE a permis de mutualiser l'offre de formation de l'APIJ avec les autres services de la fonction publique : six agents ont bénéficié gratuitement de l'offre de formation de la plateforme et quatre formations collectives organisées en interne ont été ouvertes à des agents d'autres ministères. Cette initiative a reçu un retour très positif : elle favorise la mixité entre les agents et les échanges de savoirs.

Au total, 100 sessions de formations ont été organisées (58 individuelles et 42 collectives) représentant une moyenne de 3,2 jours de formation par agent pour l'année 2015.

Enfin, en 2015, le nouveau logiciel de gestion des RH, Astre, a été mis en service en début de gestion. Un travail important a été réalisé sur la reprise des données antérieures à 2014 et la création de requêtes BO, permettant ainsi d'automatiser une grande partie des tâches administratives et de faciliter le travail des agents.

	QUELQUES CHIFFRES 2015	AU REGARD DE 2014
<i>Turn-over</i>	26%	11%
<i>Âge moyen</i>	41 ans et 7 mois	41 ans et 6 mois
<i>Ancienneté moyenne</i>	6 ans et 1 mois	5 ans et 8 mois
Répartition des effectifs par catégorie		
<i>Fonctionnaires</i>	44%	45%
<i>Contractuels</i>	56%	55%
<i>Femmes</i>	58%	58%
<i>Hommes</i>	42%	42%
<i>Cadres</i>	66%	69%
<i>Non-cadres</i>	34%	31%

1
Le centre de gestion de la connaissance.

2
Le service des ressources humaines.

► Le service du budget et des finances

Le service du budget et des finances est responsable du budget de l'établissement. Il est chargé de la préparation du budget propre de l'établissement et de son exécution, ainsi que de la maîtrise de la trésorerie, du suivi des engagements et de l'exécution des dépenses liées aux opérations immobilières, gérées pour le compte de tiers. Le service élabore le rapport de l'ordonnateur annexé au compte financier afin de rendre compte de la gestion de l'exercice budgétaire précédent.



Le service du budget des finances a été créé en mai 2015 afin de mieux structurer la gestion financière des opérations conduites par l'Agence, autour des missions suivantes :

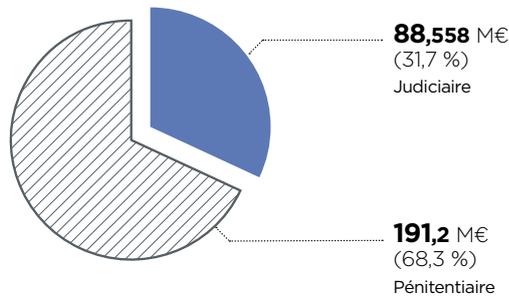
Gestion des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

- acquisition et gestion des ressources budgétaires relatives aux opérations immobilières, en autorisation d'engagements et crédits de paiement,
- mouvements comptables relatifs aux dépenses et aux recettes de ces opérations,
- *quitus* des opérations livrées : 36 opérations ont fait l'objet d'un *quitus* en 2015.

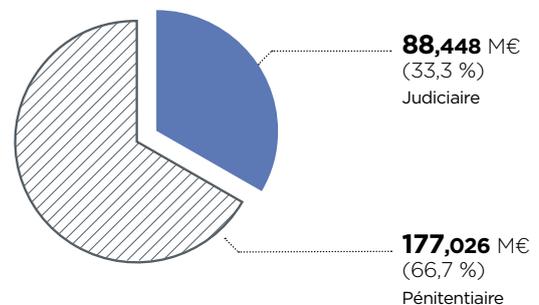
Un appui constant à la professionnalisation des équipes opérationnelles

Le service du budget et des finances accompagne les équipes, notamment via des notes, des points de doctrines et des formations. Le service assure l'animation du réseau des assistants de projets des équipes opérationnelles. Le guide des procédures financières et comptables a été refondu en lien avec le contrôle budgétaire ministériel.

CRÉDITS DE PAIEMENT REÇUS



DÉPENSES



► Le service informatique et logistique

Le service informatique et logistique est chargé des prestations de service de proximité en matière informatique et logistique.

La mise à disposition des moyens logistiques nécessite chaque année la passation de plusieurs marchés de prestations de service (diverses maintenances de matériel et des installations techniques, nettoyage, locaux de stockage, destruction des documents, etc.) Par ailleurs, le service logistique s'est mobilisé en 2015 pour permettre le déménagement de l'équipe 8 (Antilles Guyane) et le changement de système d'information des ressources humaines (ASTRE) dans de bonnes conditions.



LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION

Le contrôle de gestion est au cœur de l'activité opérationnelle de l'Agence par ses missions :

- **La maîtrise économique et budgétaire** des projets via la fourniture en amont d'estimation économique prévisionnelle à l'aide d'un modèle alimenté par un observatoire de coûts en retour d'expérience. Ainsi une révision complète de la base surfaces et coûts des opérations judiciaires a été menée sur 2014, et en 2015 pour les opérations pénitentiaires, permettant notamment d'approcher les évaluations du nouveau programme pénitentiaire 3200. En outre, il réalise des études économiques ponctuelles (mobilier...) et l'élaboration des prévisions budgétaires sur les projets, à l'aide d'un outil informatique de gestion financière et leur suivi détaillé mensuel; l'outil a aidé notamment à l'approfondissement des méthodes d'évaluation des besoins annuels des CP, à la fois sur les prévisions de hausse de prix compte tenu de la conjonction économique et de la très faible inflation, et sur les prévisions sur aléas en fonction de l'avancement des opérations.
- **Le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles** via l'édition mensuelle de tableaux de bord immobiliers et l'élaboration d'indicateurs de performance globaux de l'Agence.



- **La comptabilité analytique** par l'établissement des coûts internes des projets et d'éléments objectivés sur les plans de charge et l'évaluation des moyens. Par ailleurs, les missions du service ont été étendues à l'informatique en 2013, avec l'élaboration du schéma directeur informatique, enjeu fort du nouveau contrat de performance. En sus des missions habituelles assurant la qualité du parc informatique et l'assistance aux utilisateurs, le service pilote la montée en gamme des équipements bureautiques et surtout la modernisation informatique du système d'information, avec la mise en place de la chaîne dépense en 2014 et le nouveau SIRH au 1^{er} janvier 2015. En 2015, il a également engagé la restructuration du réseau partagé « F ».

LA MISSION COMMUNICATION

La mission communication vise à présenter et à valoriser, à travers l'ensemble de ses actions, tant d'un point de vue local que national, la politique de rénovation et de modernisation de l'immobilier pénitentiaire et judiciaire conduite par le ministère de la Justice. Elle dote ainsi les équipes opérationnelles d'une série de supports, une quarantaine en 2015, et prépare les actions événementielles liées aux opérations : inaugurations, poses de 1^{ère} pierre, conférences de presse, mise en place d'expositions et de cérémonies. À ce titre, les plaquettes de présentation d'un projet au moment de sa livraison et l'événement qui y est lié, les lettres d'information numériques diffusées de manière semestrielle pendant toute la durée de l'opération, ou des documents d'information à destination des riverains, sont autant d'outils, également relayés via le site Internet, qui traduisent l'importance de la politique immobilière entreprise par le ministère.

Ces dispositifs sont complétés par d'autres plus ponctuels, par exemple des vidéos ou des time-lapse, en fonction des spécificités de chaque opération. Le service gère également les relations-presse : les communiqués ou dossiers de presse témoignant d'une étape-clé, les visites de site et autres demandes



de journalistes, dont trois cents environ ont été traitées en 2015.

Des supports plus génériques viennent également présenter l'ensemble des opérations confié à l'Agence, comme le rapport d'activité ou le site Internet de l'APIJ, avec 47 000 visites en moyenne par mois en 2015. Tous ces supports sont construits en cohérence avec les directives du ministère et en étroite collaboration avec les acteurs de chaque opération afin de s'assurer d'une communication d'accompagnement commune et partagée autour des projets et ce, en privilégiant une économie de coûts et de moyens.

Placée sous l'autorité directe de la Directrice générale, la mission communication est pilotée par la responsable de communication secondée par une assistante.

1

Le service du budget et des finances.

2

Le service informatique et logistique.

3

Le service du contrôle de gestion.

4

La mission communication.

L'AGENCE SE
MOBILISE POUR
S'ASSURER D'UNE
OPTIMISATION DE
SA GESTION.



LE RAPPORT FINANCIER



L'EXÉCUTION DU BUDGET 2015_P96

L'ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES_P99

LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT
AU 31 DÉCEMBRE 2015_P101

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2015

Le budget 2015 a été exécuté à 98,4 %, avec 99 % pour le personnel, 97,6 % pour le fonctionnement et 78,4 % pour l'investissement. Ces pourcentages s'apprécient à partir du budget rectificatif n°2 adopté en conseil d'administration.

Le taux d'exécution du budget 2015 se situe à un niveau similaire à celui de l'exercice précédent (le taux global d'exécution était de 98,9 % en 2014).

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 71,79 % du budget global de l'agence.

Les effectifs de l'APIJ autorisés en 2015 étaient de 107 ETP (en diminution de 2 par rapport à 2014), auxquels il convient d'ajouter 2 contrats aidés. Sur l'année, le volume de l'effectif réalisé a été de 104,4 ETPT pour les emplois sous plafond notifiés par le responsable du programme 310.

Ce volume d'effectif, inférieur aux prévisions, s'explique par des vacances de poste liées à un nombre important de mobilité sur le premier semestre 2015 et par la vacance du poste de directeur général de l'EPPJP (à la charge de l'APIJ qui fournit et gère le personnel de l'EPPJP).

Le taux de consommation des crédits est de 99,03 % par rapport au budget initial.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui représentaient 28,2 % du budget total en 2014 ne représentent plus

que 27,18 % du budget global de l'agence en 2015, avec un montant de 3 103 816 € contre 3 442 647 € en 2014.

Le taux de consommation de l'enveloppe fonctionnement, hors masse salariale, est de 97,6 %.

- Les charges fixes du loyer et des charges avec un montant de 1,77 M€ (contre 2,01 M€ en 2014) représentent 57,15 % des dépenses de fonctionnement contre 58,51 % en 2014.

La réduction des charges s'explique notamment par :

- la réduction des surfaces louées par l'agence à compter du 01/01/2015 et la baisse subséquente de ses loyers et charges,

- l'arrêt du paiement du loyer de l'équipe des DOM dont les locaux ont été transférés à la cour d'appel de Fort-de-France.

- Les frais de déplacement, incluant les frais d'agence de voyage et le remboursement aux agents de leurs frais de missions, estimé à 420 000 € au budget rectificatif n°2 enregistrent une dépense réelle de 399 788 €. Ce montant de dépenses reste très proche du budget exécuté de 2014 (406 111 €) compte tenu du nombre de livraisons effectuées cette année.

- Les frais divers (compte 628) incluant notamment les dépenses de formation continue, ont été estimés à 230 000 € lors du budget rectificatif n°1 soit une diminution de 30 000 € par rapport au budget initial 2015. Cette diminution a permis d'arriver à un pourcentage d'exécution de 96 % à la fin d'année 2015, soit 220 333 € de dépenses réelles.



	BUDGET INITIAL 2015	BUDGET RECTIFICATIF	BUDGET EXÉCUTÉ	TAUX EXÉCUTION
Investissements	160 000	150 000	117 590	78,39%

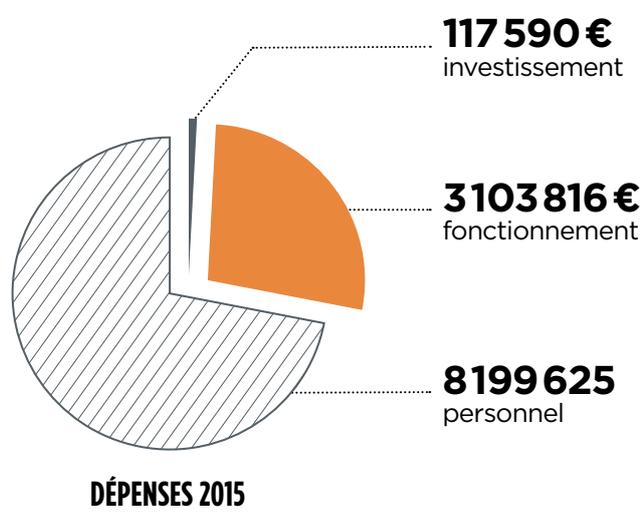
Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement représente 1,03% du budget total, soit une diminution par rapport à l'année 2014 (1,72%).

Le budget d'investissement, hors opérations immobilières comptabilisées en compte de tiers, a été exécuté à 78,39% du budget rectificatif. Ces dépenses, d'un montant de 117 590 €, se ventilent entre :

- les achats de logiciels pour 74 840 € (compte 2053);
- les achats de matériel de bureau et matériel informatique pour 39 868 € (compte 2183);
- l'achat de mobilier pour 2 882 € (compte 2184).

Le faible niveau des charges d'investissement est principalement dû au report sur l'exercice 2016 de l'acquisition du logiciel financier et comptable adapté aux exigences du décret GBCP. Par ailleurs, le déploiement du site internet institutionnel de l'APIJ budgété en 2015 a été décalé en 2016 ce qui explique, entre autres, les 78,39% d'exécution du budget rectificatif n°2.

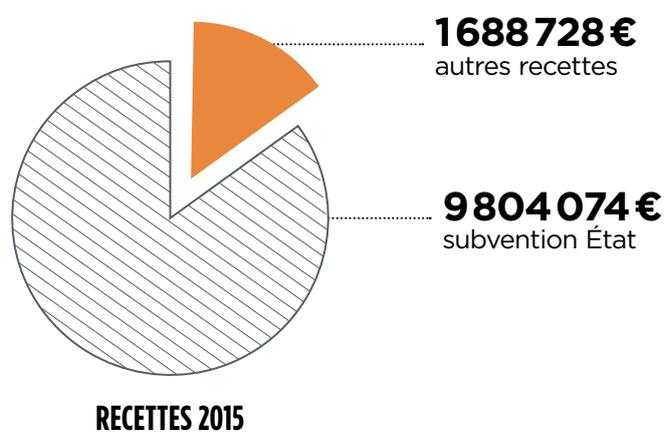


Les recettes

La subvention pour charges de service public, d'un montant de 9 804 074 €, a été versée après minoration pour cause de mise en réserve.

Le remboursement de l'EPPJP, qui est budgétairement neutre, a été de 1 626 160 €, au lieu des 1 635 243 € prévus au budget rectificatif n°2. Ce montant correspond aux dépenses payées pour le compte de l'EPPJP.

Les autres recettes correspondent, au remboursement par le propriétaire des locaux de l'agence du trop versé en matière de charges locatives l'année précédente, aux ventes de trois voitures et à la vente du mobilier de l'équipe Outre-Mer suite à leur déménagement à la cour d'appel de Fort-de-France. Au total, le niveau des recettes a atteint le montant de 11 492 802 € au lieu des 11 481 109 € inscrits en budget rectificatif n°2, soit une exécution à 100,10%.



► Le compte de résultat

DÉPENSES	BUDGET INITIAL 2015	BUDGET RECTIFICATIF	BUDGET EXÉCUTÉ	TAUX EXÉCUTION
Achats	87 000	70 000	67 516	96 %
Services extérieurs	2 234 000	2 113 100	2 098 100	99 %
<i>Locations</i>	<i>1 501 000</i>	<i>1 460 000</i>	<i>1 412 432</i>	<i>97 %</i>
<i>Charges locatives et de copropriété</i>	<i>400 000</i>	<i>362 000</i>	<i>361 442</i>	<i>100 %</i>
<i>Entretien et réparations</i>	<i>255 000</i>	<i>220 000</i>	<i>227 000</i>	<i>103 %</i>
<i>Primes d'assurances</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>14 660</i>	<i>147 %</i>
<i>Études et recherches</i>	<i>15 000</i>	<i>19 100</i>	<i>44 611</i>	<i>234 %</i>
<i>Divers</i>	<i>53 000</i>	<i>42 000</i>	<i>37 955</i>	<i>90 %</i>
Autres services extérieurs	954 800	837 800	786 542	94 %
<i>Personnel extérieur à l'établissement</i>	<i>5 000</i>	<i>2 500</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	<i>5 000</i>	<i>8 000</i>	<i>7 500</i>	<i>94 %</i>
<i>Publicité, publications, relations publiques</i>	<i>94 000</i>	<i>50 000</i>	<i>37 781</i>	<i>76 %</i>
<i>Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel</i>	<i>7 500</i>	<i>4 000</i>	<i>3 385</i>	<i>85 %</i>
<i>Déplacements, missions et réceptions</i>	<i>460 000</i>	<i>420 000</i>	<i>399 788</i>	<i>95,19 %</i>
<i>Frais postaux et frais de télécommunications</i>	<i>123 000</i>	<i>123 000</i>	<i>117 740</i>	<i>96 %</i>
<i>Services bancaires et assimilés</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>15</i>	<i>5 %</i>
<i>Divers</i>	<i>260 000</i>	<i>230 000</i>	<i>220 333</i>	<i>96 %</i>
Impôts taxes et versements assimilés	671 370	648 627	670 459	103 %
Charges de personnel	7 902 590	7 631 500	7 529 567	99 %
<i>Rémunérations du personnel</i>	<i>5 401 280</i>	<i>5 217 928</i>	<i>5 130 691</i>	<i>98 %</i>
<i>Rémunérations du personnel recruté sur conventions</i>	<i>40 725</i>	<i>39 168</i>	<i>42 240</i>	<i>108 %</i>
<i>Charges de sécurité sociale et de prévoyance dont cotisations patronales au CAS Pensions</i>	<i>2 220 525</i>	<i>2 145 186</i>	<i>2 070 088</i>	<i>96 %</i>
	<i>985 244</i>	<i>952 157</i>	<i>873 857</i>	<i>92 %</i>
<i>Rémunérations divers (vacations. ...)</i>	<i>94 310</i>	<i>88 962</i>	<i>141 967</i>	<i>160 %</i>
<i>Autres charges sociales</i>	<i>145 750</i>	<i>140 255</i>	<i>144 581</i>	<i>103 %</i>
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Charges exceptionnelles	1 700	1 000	253	25 %
Dotations aux amortissements et provisions	142 000	158 000	151 004	96 %
Total des charges	11 993 460	11 460 027	11 303 441	99 %

RECETTES	BUDGET INITIAL 2015	BUDGET RECTIFICATIF	BUDGET EXÉCUTÉ	TAUX EXÉCUTION
Ventes produits, prestations services, marchandises	1 875 000	1 635 243	1 626 160	99 %
Subvention d'exploitation	9 804 074	9 804 074	9 807 955	100 %
<i>Subventions d'exploitation - État</i>	<i>9 804 074</i>	<i>9 804 074</i>	<i>9 804 074</i>	<i>100 %</i>
<i>Subventions d'exploitation - Collectivités publiques et organismes internationaux</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3 881</i>	<i>-</i>
<i>Dons et legs</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres subventions d'exploitation</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres produits de gestion courante	20 000	31 742	35 842	113 %
<i>Produits spécifiques</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Produits divers de gestion courante</i>	<i>20 000</i>	<i>31 742</i>	<i>35 842</i>	<i>113 %</i>
Produits financiers	0	0	0	-
Produits exceptionnels	0	10 050	22 845	227 %
<i>Produits des cessions d'éléments d'actif</i>	<i>0</i>	<i>10 050</i>	<i>17 413</i>	<i>173 %</i>
<i>Autres produits exceptionnels</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 432</i>	<i>-</i>
Total des produits	11 699 074	11 481 109	11 492 802	100,10 %

L'ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES

Au terme de la gestion 2015, le budget de fonctionnement enregistre un excédent de 189 361 €. En conséquence, le résultat, compte tenu des amortissements, des provisions et des éléments d'actif cédés, génère une capacité d'autofinancement de 323 170 € au lieu d'une capacité de 169 032 € inscrite en budget rectificatif. Après prise en compte des acquisitions (budget d'investissement), l'apport au fond de roulement s'établit à 222 993 €, au lieu des 29 082 € prévus au budget rectificatif. Le fonds de roulement prévisionnel inscrit au budget rectificatif 2015 était de 826 785 €.

La réalisation au 31 décembre 2015 est meilleure, avec 1 020 696 €, contre 797 703 € au 31 décembre 2014.

Il faut souligner que ces résultats, meilleurs que ceux initialement prévus, ont permis d'assurer le fonctionnement de l'établissement au mois de janvier 2016 en l'absence de versement de la subvention, intervenu tradivement, pour la deuxième année consécutive.

Au-delà de ce niveau de fonds de roulement, il importe de prendre en compte le niveau de la trésorerie (encaissements - décaissements). En

application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à compter du budget 2016, l'ordonnateur tient la comptabilité budgétaire en autorisations d'engagement, crédits de paiement, mais aussi en terme de trésorerie.

Celle-ci, à la différence du fonds de roulement, ne tient pas compte des charges non-décaissables

telles que les amortissements et les provisions; elle illustre donc la capacité de l'établissement à honorer, à court terme, ses engagements.

À cet égard le solde des mouvements de trésorerie du budget de fonctionnement, sur l'exercice 2015, se monte à 924 443 € (12 150 348 € - 11 225 905 €).

➤ Calcul de la capacité d'autofinancement

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	BUDGET INITIAL 2015	BUDGET RECTIFICATIF	BUDGET EXÉCUTÉ
Résultat	-294 386	21 082	189 361
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	142 000	158 000	151 004
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	0
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	218
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	0	10 050	17 413
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	0
Autofinancement	-152 386	169 032	323 170

➤ Calcul du fonds de roulement au 31 décembre 2015

EMPLOIS	BUDGET INITIAL 2015	BUDGET RECTIFICATIF	BUDGET EXÉCUTÉ	TAUX D'EXÉCUTION
Insuffisance d'autofinancement	152 386	-	-	-
Investissements	160 000	150 000	117 590	78,39%
Autres provisions pour charges	0	0	0	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	312 386	150 000	117 590	-
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	-	29 082	222 993	-

RESSOURCES	BUDGET INITIAL 2015	BUDGET RECTIFICATIF	BUDGET EXÉCUTÉ	TAUX D'EXÉCUTION
Capacité d'autofinancement	-	169 032	323 170	-
Financement de l'actif par l'État	-	0	0	-
Produits de cession d'éléments d'actifs	0	10 050	17 413	173,27 %
TOTAL DES RESSOURCES (6)	0	179 082	340 583	-
Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)	312 386	-	-	-

LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'agence tient, en compte de classe 4 (comptes de tiers), pour le compte du ministère, la comptabilité des opérations d'investissement qui lui sont confiées au titre principalement du protocole de maîtrise d'ouvrage ou de certaines conventions de mandat. Elle distingue par sous-ensembles les opérations relevant d'une même direction utilisatrice. La comptabilité de l'agence retrace pour chaque opération le coût plafond et le final estimé, le montant d'autorisations d'engagement attribué par le ministère, sa consommation par l'agence (engagements juridiques de programme, EJP), le montant des crédits de paiement reçu par le ministère et sa consommation par les paiements effectués au titre des commandes passées pour la réalisation des opérations.

Au 31 décembre 2015, le solde global des conventions de mandat s'établit à 17 871 650,29 €.

Il a été constaté par l'établissement 280 088 642,16 € de crédits et 264 831 266,09 € de dépenses, compte tenu des ordres de reversement et retenues de garanties.

Il est relevé que les dépenses sur conventions de mandat représentent 95 % de toutes les dépenses traitées par l'APIJ.

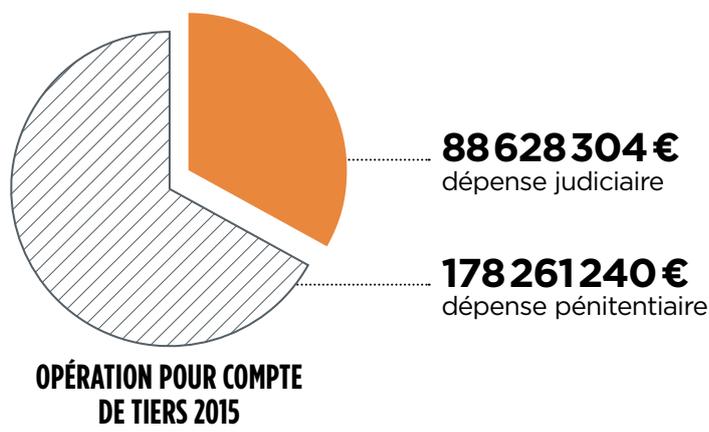
66 M€ d'encours ont été comptablement apurés au 31/12/2015 suite aux *quitus* des opérations citées ci-dessous validés par les divers CA de l'APIJ.

2184 315 € de crédits de paiement ont été reversés suite à ces *quitus* d'opérations.

Dans le cadre de la procédure de *quitus* « provisoire », validée par le ministère de la Justice en 2014, 44 M€ d'encours ont pu également être « sortis » comptablement.

Au total, 110 M€ d'encours, relatifs à des opérations achevées, ont été apurés soit 9,87 % des encours au 31/12/2014 (1114 365 205,56 €).

Toutes les actions menées depuis 2011 dans le cadre de la fiabilisation des encours, avec notamment l'approbation en conseil d'administration des *quitus* pour les opérations achevées, ont abouti l'an passé et cette année à un apurement conséquent des encours relatifs aux opérations achevées.



INDEX DES SIGLES UTILISÉS

- AMO** - Assistance à maîtrise d'ouvrage
- APD** - Avant-projet détaillé
- BCT** - Bureau de contrôle technique
- BET** - Bureau d'études techniques
- CA** - Cour d'appel
- CC** - Cour de cassation
- CD** - Centre de détention
- CFE** - Coût final estimé
- CGPPP** - Code général de la propriété des personnes publiques
- CJD** - Centre des jeunes détenus
- CNEP** - Conseil national pour l'exécution de la peine
- CP** - Crédit de paiement
- CP** - Centre pénitentiaire
- CPH** - Conseil de prud'hommes
- CSI** - Commission de sécurité incendie
- CSL** - Centre de semi-liberté
- CSPS** - Contrôleur sécurité et protection santé
- DAP** - Direction de l'administration pénitentiaire
- DDT** - Direction départementale du territoire
- DDTM** - Direction départementale des territoires et de la mer
- DISP** - Direction interrégionale des services pénitentiaires
- DPJJ** - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- DREAL** - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DSJ** - Direction des services judiciaires
- DUP** - Déclaration d'utilité publique
- EJP** - Engagement juridique de programme
- ETPT** - Équivalent temps plein travaillé
- JAP** - Juge d'application des peines
- LOPSI** - Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
- MA** - Maison d'arrêt
- MAF** - Maison d'arrêt des femmes
- MAH** - Maison d'arrêt des hommes
- MOE** - Maîtrise d'œuvre
- MOP (LOI)** - Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
- NMI** - Nouveau marché d'ingénierie
- OPOL** - Opérations préalables à l'occupation des lieux
- OPR** - Opérations préalables à la réception et à la livraison
- PCI** - Poste de centralisation de l'information
- PEP** - Porte d'entrée principale
- PLU** - Plan local d'urbanisme
- POS** - Plan d'occupation des sols
- PPP** - Partenariat public-privé
- QAE** - Quartier d'accueil et d'évaluation
- QSL** - Quartier de semi-liberté
- RCS** - Registre du commerce et des sociétés
- RIEP** - Régie industrielle des établissements pénitentiaires
- SAFIRE** - Système d'information pour l'animation de la formation interministérielle régionale
- SAR** - Service administratif régional
- SAUJ** - Service d'accueil unique du justiciable
- SHON** - Surface hors œuvre nette
- SEP** - Service de l'emploi pénitentiaire
- SIPJP** - Service immobilier du palais de justice de Paris
- SIRH** - Système d'information de gestion des ressources humaines
- SMPR** - Service médico-psychiatrique régional
- SU** - Surface utile
- TC** - Tribunal de commerce
- TDBI** - Tableau de bord immobilier
- TGI** - Tribunal de grande instance
- TI** - Tribunal d'instance
- TPE** - Tribunal pour enfants
- UVF** - Unité de visite familiale
- VRD** - Voirie et réseaux divers



Ce document est imprimé sur un papier 100 % PEFC blanc sans chlore et issu de forêts gérées durablement.

Le label Imprim'Vert garantit des travaux d'impression propres et respectueux de l'environnement.

APIJ Rapport annuel 2015

30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00 - Fax : 33 (0)1 53 94 89 00
www.apij.justice.fr

Directrice de la publication :
Marie-Luce Bousseton

Document édité par :
Marion Moraes, mission communication

Conception & réalisation graphique :
Efil 02 47 47 03 20 - www.efil.fr

Impression :
Gibert et Clarey (Chambrey-lès-Tours)

Crédits photographiques :

Couverture : © Kamel Khalfi / P02 : © MJ/DICOM/C. Montagné / P03 : © Cyril Bruneau /
P04-05 : (1) © Gabrielle Voinot - (2) © Hervé Douris - (3) © Aline Boros - (4) © Guillaume Maucuit-Leconte - (5) © APIJ - (6) © APIJ / P08-09 : © Gabrielle Voinot -
© Jean-François Pradal/l'Atelier / P10 : (1) Gabrielle Voinot - (2) © Jérôme Cabanel - (3) © SCAU / P11 : © Drone Images Alsace/Jean-Marc Bannwarth /
P12-13 : (1-2-3) © APIJ / P14-15 : (1) © Nicolas Vercellino - (2) © Pascal Aimar / P16-17 : (1) © Kamel Khalfi - (2) © Nicolas Borel /
P18-19 : (1) © Kamel Khalfi - (2) © Jérôme Cabanel / P20-21 : (1-2-3-4-5) © APIJ / P22-23 : (1-2-3) © APIJ / P24-25 : (1-2-3-4) © Aline Boros /
P26-27 : (1-2-3) © Guillaume Maucuit-Leconte / P28-29 : © Jérôme Cabanel / P30-31 : (1-3-4) © Gabrielle Voinot - (2) © Kamel Khalfi /
P32-33 : (1) © Kamel Khalfi - (2) © Gabrielle Voinot / P34-35 : © Véronique Paul / P36-37 : (1-2) © Gabrielle Voinot / P39 : © Véronique Paul /
P40-41 : (1-5) © Jean-François Pradal/l'Atelier - (2) © Olivier Rousseau - (3-4-7) © Gabrielle Voinot - (6) © Kamel Khalfi / P42 : © Gabrielle Voinot /
P43 : © Yves-Michel Barclay - © Jean-François Pradal/l'Atelier / P44 : © Gabrielle Voinot / P45 : © Kamel Khalfi / P46 : © Jérôme Cabanel /
P47 : © Gabrielle Voinot / P48 : © Frédéric Pujol Agence APACA / P49 : © APIJ / P50 : © APIJ - © Flint Architectes /
P51 : © BP Architecture - © APIJ / P52 : © Brossy et associés - © APIJ / P53 : © Dominique Bonnot Architecture - © APIJ /
P54 : © Drone Images Alsace/Jean-Marc Bannwarth / P55 : © APIJ / P56 : © APIJ - © APIJ / P57 : © Agence Harmonic et Masson / P58 : © Leonard & Weissmann - © APIJ /
P59 : © Agence Vurpas Architectes / P60 : © Bruno Gaudin Architecte / P61 : © APIJ - © Atelier Barani Architecte / P62-63 : (1-3-5) © Pascal Aimar - (2) © Nicolas Vercellino -
(4) © Jérôme Cabanel - (6) © Aline Boros - (7) © Nicolas Fussler / P64 : © Hervé Douris / P65 : © Nicolas Vercellino - © Gilles Aymard - © Pascal Aimar /
P66 : © Nayl-Ah - © DR / P67 : © Véronique Paul - © SCAU / P68 : © Jérôme Cabanel / P69 : © SCAU - © Thomas Sappe / P70 : © Henri Salomon /
P71 : © Guillaume Maucuit-Leconte / P72 : © Architecture Studio - © Léon Grosse / P73 : © Aline Boros / P74 : © APIJ / P75 : © APIJ / P76-77 : © Cyril Bruneau /
P78-79 : © Pascal Aimar - © Gabrielle Voinot / P81 : © Gabrielle Voinot / P85 : © Jean-François Pradal/l'Atelier / P86-87 : © Cyril Bruneau / P88-89 : © Cyril Bruneau /
P90-91 : © Cyril Bruneau / P92-93 : © Cyril Bruneau / P94-95 : © Nicolas Fussler - © Guillaume Maucuit-Leconte / P96 : © Cyril Bruneau / 4^{ème} de couverture : © Kamel Khalfi.



APIJ Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

30 rue du Château des Rentiers
75013 Paris

Tél. +33 (0)1 53 94 88 00

Fax +33 (0)1 53 94 89 00

www.apij.justice.fr